

Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre

Bilan de la concertation
préalable

Du 22 mars 2023

Au 30 avril 2023

ANNEXES



ANNEXES

Annexe 1 – Délibérations du conseil de Métropole

Annexe 1.1 Délibération n° TRA-018-510818CM

Annexe 1.2 Délibération n° TRA-017-510718CM

Annexe 2 – Avis de concertation préalable

Annexe 2.1 Avis de concertation

Annexe 2.2 Parution avis de concertation dans la presse locale

Annexe 2.3 Certificats d'affichage

Annexe 3 – Bilan des actions de communication

Annexe 4 – Revue de Presse

Annexe 5 – Documents à la disposition du public

Annexe 5.1 Dépliant deux volets

Annexe 5.2 Brochure projet

Annexe 5.3 Panneaux de présentation du projet

Annexe 6 – Compte rendu de la réunion publique

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 par Philippe CHARRIN - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 13h00 par Nathalie FEDI - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHEL - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 018-5108/18/CM

■ Approbation du programme et de la révision de l'affectation de l'opération d'investissement extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre

MET 18/9049/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de prolonger le réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome (Préfecture) vers la place du Quatre Septembre. Cette extension poursuit les objectifs de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun, de délester le centre-ville des bus et réduire la circulation automobile.

En 2003, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) a lancé une première phase de modernisation et d'extension du réseau de tramway marseillais avec la création des lignes Noailles-Les Caillols, Quatre Septembre-La Blancarde et Bougainville-Castellane. Toutefois, le tronçon rue de Rome/Préfecture – Quatre Septembre de ce projet n'a pas été réalisé.

L'opportunité de ce tronçon a de nouveau été analysée en 2013 dans le cadre du Schéma Directeur des TCSP mené par MPM. Il est inscrit dans l'agenda de Mobilité de la Métropole. Cette extension projetée devrait être opérationnelle à l'horizon des jeux olympiques 2024.

Pour ce faire, une autorisation de programme n°181432TP a été votée pour un montant de 75 000 000 d'euros Hors Taxes.

Par délibération TRA007-3245/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé la création de l'opération d'investissement afférente ainsi que l'affectation partielle pour un montant de 1 800 000,00 euros hors taxes afin de permettre le lancement des études.

Un programme pour l'extension du réseau de tramway vers la place du Quatre Septembre a été élaboré.

Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres.

Il entre pleinement dans l'objectif de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de développement de son réseau de transports collectifs en site propre (TCSP) et contribue au rééquilibrage de la desserte des populations sur une aire urbaine plus vaste.

La desserte vers l'Ouest, essentielle pour un développement harmonieux du territoire marseillais, sera améliorée. La croissance du réseau de tramway s'articulera avec la suppression d'un grand nombre de dessertes bus dans le centre-ville.

Ainsi, il accompagnera le plan centre-ville par la suppression d'un nombre important de bus, qui y circulent aujourd'hui, et dont l'objectif majeur est d'étendre le grand centre-ville de Marseille. Ce projet contribuera également au rayonnement des Pôle d'échanges de la place du 4 septembre et de Saint-Victor et de la station de correspondance tram/métro Estrangin.

Il permettra la desserte de certains des quartiers les plus densément peuplés du 6^{me} et du 7^{me} arrondissement de Marseille et facilitera l'accès à la colline. D'autre part l'extension du réseau de tramway au sud contribuera à la valorisation de l'espace public d'un des axes les plus emblématiques de Marseille : Puget / Corderie / Corse.

Cette extension augmentera le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de TCSP de l'agglomération.

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2018

La part modale des transports en commun sera augmentée, la circulation automobile sera apaisée, l'espace urbain gagnera en qualité.
Le centre-ville étendra son rayonnement et son accessibilité sera largement améliorée.

Par ailleurs, il s'intègre dans les objectifs de l'agenda mobilité à l'horizon 2023.

Le prolongement évoqué au titre du présent rapport porte sur un linéaire supplémentaire de 2,1 km (rue de Rome / Préfecture – place du 4 septembre).

Cette extension implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant tramway afin de maintenir le niveau de service en TCSP.

De nouvelles rames seront mises en service, dont le remisage et la maintenance seront assurées aux dépôts existants.

Le programme de l'opération prévoit une enveloppe de travaux de 62,4 million d'euros hors taxes (aux conditions économiques de juin 2018).

Afin de permettre la poursuite du projet, il y a lieu d'approuver le programme de l'opération et d'affecter la totalité de l'opération afin d'intégrer le montant des travaux, les coûts liés aux libérations des emprises, les coûts de déviation des réseaux à la charge du maître d'ouvrage, les frais de maîtrise d'ouvrage portant sur la phase réalisation. Le montant total de l'opération est ainsi affecté à hauteur de 75 000 000 d'euros hors taxes.

L'affectation de l'opération d'investissement n° 2018104200 - Extension du tramway de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre, d'un montant de 1 800 000 euros hors taxes inscrite au budget annexe Transports enregistrée dans l'autorisation de programme 181432TP du programme n° 43 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 73 200 000 d'euros hors taxes afin d'être portée à 75 000 000,00 euros hors taxes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de Métropole TRA007-3245/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant la création de l'opération d'extension du réseau de tramway de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre et son affectation pour un montant de 1 800 000 euros HT ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 11 décembre 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2018

- Qu'il convient d'approuver le programme portant sur l'opération d'Approbation du programme et de la révision de l'affectation de l'opération d'investissement extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation totale pour un montant total de 75 000 000 d'euros hors taxes de l'opération d'investissement n° 2018104200 - Extension du tramway de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome (Préfecture) vers la place du Quatre Septembre.

Article 2 :

Est approuvée la révision de l'affectation de l'opération n° 2018104200 - Extension du tramway de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre, pour un montant de 73 200 000 d'euros hors taxes afin d'être portée à 75 000 000,00 euros hors taxes, rattachée au programme n° 43 - autorisation de programme n° 181432TP.

Article 3:

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget. L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération s'établit comme suit :

CP 2018 : 177 235,00 euros hors taxes

CP 2019 : 70 000,00 euros hors taxes

CP 2020 : 1 400 000,00 euros hors taxes

CP 2021 : 3 000 000,00 euros hors taxes

CP 2022 : 13 200 000,00 euros hors taxes

CP 2023 : 26 000 000,00 euros hors taxes

CP suivants : 31 152 765,00 euros hors taxes

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 par Philippe CHARRIN - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 13h00 par Nathalie FEDI - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHEL - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 017-5107/18/CM

■ Lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre

MET 18/7004/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de prolonger le réseau de tramway de Marseille depuis la rue de Rome au niveau de la Préfecture vers la place du Quatre Septembre. Cette extension poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun et d'apaiser le centre-ville.

En 2003, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé les études d'Avant-Projet portant sur l'extension du réseau de tramway comprenant trois lignes Bougainville - Castellane, Quatre Septembre - Blancarde ainsi que la modernisation et le prolongement de la ligne 68 existante Noailles - Les Caillols.

La Communauté urbaine a pris la décision de phaser ce projet, ce qui a conduit à la mise en service à ce jour des lignes T1 : Noailles – Les Caillols, T2 : Blancarde – Arenc Le Silo, T3 : Castellane – Arenc Le Silo.

Les études d'extension du réseau se sont poursuivies avec la décision de créer un véritable axe Nord – Sud, décomposé en deux phases :

Phase 1 : Castellane – La Gaye (extension Sud) ; Arenc – Gèze (extension Nord) entrée en phase opérationnelle avec la désignation d'un maître d'œuvre en octobre 2017 ;

Phase 2 : La Gaye – La Rouvière (extension Sud) ; Gèze – La Castellane (extension Nord) dont la faisabilité est en cours d'étude.

L'opportunité de compléter le réseau existant avec le tronçon rue de Rome - Préfecture – Quatre Septembre a de nouveau été analysée en 2013 dans le cadre du Schéma Directeur des Transports Collectifs en Site Propre mené par la Communauté urbaine MPM. Il est également inscrit dans l'agenda de Mobilité de la Métropole avec pour objectif de mise en service en 2025.

Afin de permettre le lancement de l'opération, il a donc été voté au budget la création d'une opération pour la réalisation de l'Extension du réseau de tramway de Marseille depuis la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre pour un montant total évalué à 75 000 000 d'euros hors taxes. Par délibération TRA 007-3245/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé la création de l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre et une affectation partielle pour un montant de 1 800 000 euros hors taxes afin de permettre le lancement des études jusqu'à l'Avant-Projet.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a fait réaliser la mise à jour des études de faisabilité et elle a été assistée dans l'élaboration du programme, qui quant à lui a été finalisé en novembre 2018. Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres.

Il entre pleinement dans l'objectif de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de développement de son réseau de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et contribue au rééquilibrage de la desserte des populations sur une aire urbaine plus vaste.

La desserte vers l'Ouest, essentielle pour un développement harmonieux du territoire marseillais, sera améliorée. La croissance du réseau de tramway s'articulera avec la suppression d'un grand nombre de dessertes bus dans le centre-ville, ce qui accompagnera le plan ambition centre-ville. L'objectif majeur est

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2018

de poursuivre la pacification du grand centre-ville de Marseille. Ce projet contribuera également au rayonnement des Pôle d'échanges de la place du Quatre Septembre et de Saint Victor.

Il permettra la desserte de certains des quartiers les plus densément peuplés du 6^{me} et du 7^{me} arrondissement de Marseille et facilitera l'accès à la colline. D'autre part, l'extension du réseau de tramway à l'ouest contribuera à la valorisation de l'espace public d'un des axes les plus emblématiques de Marseille : Puget - Corderie - Corse.

Cette extension augmentera le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de TCSP de l'agglomération.

La part modale des transports en commun sera augmentée, la circulation automobile sera apaisée, l'espace urbain gagnera en qualité.

Le centre-ville étendra son rayonnement et son accessibilité sera largement améliorée.

Le prolongement évoqué porte sur un linéaire supplémentaire autour de 2 km, allant du croisement de la rue de Rome depuis la rue de Rome-Préfecture vers le boulevard Peytral, puis le cours Pierre Puget, rejoignant le boulevard de la Corderie et l'avenue de la Corse jusqu'à la place du Quatre Septembre.

Cette extension implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant tramway afin de maintenir le niveau de service en TCSP. De nouvelles rames seront mises en service. Leur remisage et leur maintenance seront assurées au dépôt de Saint Pierre et/ou au nouveau dépôt sur le site de Montfuron, au Nord de la station de Métro Sainte Marguerite-Dromel.

Ce projet est soumis à l'organisation d'une concertation préalable en application de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération TRA 007-3245/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant la création de l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre et une affectation de 1 800 000 euros hors taxes ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 11 décembre 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de lancer la procédure de concertation préalable concernant le Lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la concertation préalable au sens de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur l'extension du réseau de tramway Lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- Une réunion publique de lancement de la concertation ;
- Une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la (des) Mairie (s) des arrondissements concernés. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation ;
- Un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

ANNEXES

Annexe 1 – Délibérations du conseil de Métropole

Annexe 1.1 Délibération n° TRA-018-510818CM

Annexe 1.2 Délibération n° TRA-017-510718CM

Annexe 2 – Avis de concertation préalable

Annexe 2.1 Avis de concertation

Annexe 2.2 Parution avis de concertation dans la presse locale

Annexe 2.3 Certificats d'affichage

Annexe 3 – Bilan des actions de communication

Annexe 4 – Revue de Presse

Annexe 5 – Documents à la disposition du public

Annexe 5.1 Dépliant deux volets

Annexe 5.2 Brochure projet

Annexe 5.3 Panneaux de présentation du projet

Annexe 6 – Compte rendu de la réunion publique



EXTENSION DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE DE LA RUE DE ROME A LA PLACE DU QUATRE SEPTEMBRE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre du développement de son réseau de transports collectifs en site propre, en cohérence avec le Plan de Mobilité 2020-2030 ainsi que le volet Mobilité du Plan « Marseille en Grand », la Métropole Aix-Marseille-Provence engage le prolongement du réseau de tramway de Marseille.

Le projet consiste à prolonger le réseau de tramway de Marseille vers l'ouest de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre, dans les 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille.

La concertation préalable sur le projet se déroulera **du 22 mars 2023 au 30 avril 2023 inclus**.

Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la concertation préalable permettra au public de prendre connaissance du projet et de donner son avis sur les grands principes de l'opération.

Pour s'informer sur le projet, différents documents seront disponibles sur les lieux d'exposition suivants (plaquettes de présentation du projet, panneaux d'exposition, dépliants d'information) et consultables sur le site internet www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

61 La Canebière – 13001 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30

Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

125 rue du Commandant Rolland – 13008 Marseille
du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Pour formuler des observations et propositions sur le projet :

- des registres papiers seront mis à la disposition du public dans les trois lieux dédiés à la concertation, aux jours et aux horaires d'ouverture indiqués
- un registre numérique sera accessible sur internet pendant toute la durée de la concertation à l'adresse suivante www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable est prévue :

- Le **22 mars 2023 à 18h** au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Hémicycle du Pharo - 58 boulevard Charles Livon (13007, Marseille)

VIE DES SOCIÉTÉS

FRERES AND CO

L'AGE de la SAS FRERES AND CO SIREN 891 928 087 au capital de 1000€, siège social au 113 AV DE ST ANTOINE, 13015 Marseille, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/12/2022. M. Abdullah OUTMANKHAIL demeurant 201 Boulevard Michelet 13009 Marseille, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social. L'AGE de la SAS constate la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31/12/2022. Pour Avis

SADA

Société Civile Immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 397 avenue du Prado 13008 MARSEILLE
843 195 371 RCS MARSEILLE

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES du 17 février 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 90 avenue Fernandel 13012 MARSEILLE à compter du 17 février 2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de MARSEILLE.

AUTO AFFAIRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 10 février 2023 de la SNC IL ETAIT UNE FOIS, au capital de 20.000 euros, Siège social : 189, rue Saint-Pierre - 13005 MARSEILLE (RCS MARSEILLE 750.996.209.), il a été décidé de transférer à compter du même jour, le siège social à MARSEILLE 13010 - 133, Avenue de La Timone, Parc Le Mistral, Bâtiment A -. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

CTSP PRO

L'AGE de la SASU CTSP PRO au capital de 1000€, siège social au 52 Boulevard Marcel Delprat, 13013 Marseille, RCS Marseille 899030126 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 9000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 10 000 euros. Pour Avis

VENTES AUX ENCHERES

292959

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT SUR LICITATION

D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION avec TERRAIN attenant située 240 Route de Clau, 13190 ALLAUCH, d'une superficie loi Carrez de 249,41 m², figurant au cadastre de ladite commune sous les références :

- Section DH n°109, lieudit Quartier de Peire Feissot d'une surface de 14 ares et 55 centiares.
- Section DH n°102, lieudit Quartier de Peire Feissot d'une surface de 22 ares et 90 centiares.

MISE A PRIX : 150.000 EUROS

Avec faculté de baisse de la moitié en cas de carence d'enchères

Visite le Lundi 3 Avril 2023 de 10 h à 11 h

ADJUDICATION LE MERCREDI 12 AVRIL 2023 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, salle n°8, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix, soit d'un montant minimum de 15.000 euros. Les frais de poursuite et de vente sont payables en sus du prix d'adjudication.

RENSEIGNEMENTS : Pour de plus amples renseignements, s'adresser :

- au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30,
- site internet avoventes.fr
- au Cabinet de Maître Eric SEMELAIGNE (Tél. : 04.91.33.65.12 ou secretariat@slidavocats.com), tous les jours de 10 H à 12 H EXCLUSIVEMENT.

293355

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'ACTIFS IMMOBILIERS DEPENDANT D'UNE PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL

D'UN APPARTEMENT, D'UNE CAVE ET D'UN BOX-GARAGE

Sis MARSEILLE (13015), Résidence LA MAURELETTE, 5 Place du Commerce, Occupé.

MISE A PRIX : 25.000,00 EUROS

Avec faculté de baisses successives de 4.000,00 € en 4.000,00 € en cas de carence d'enchères jusqu'à l'adjudication du bien.

VISITE LE MARDI 4 AVRIL 2023 DE 9 H A 10 H

ADJUDICATION LE MERCREDI 12 AVRIL 2023 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, au Palais de Justice, Salle 8, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Maître VERRECCHIA Eric, Mandataire Judiciaire.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <https://www.provansa.eu> du Cabinet de Maître Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de MARSEILLE,
- Au Cabinet de Maître Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 43/45 Rue Breteuil, 13006 MARSEILLE
- Tél. : 04.13.24.13.44 - legodolle@provansa.eu
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, au 25, Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

ANNONCES LEGALES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE D'EYRAGUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AFFÉRENTE À L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU MERCREDI 1ER MARS 2023 AU VENDREDI 31 MARS 2023 INCLUS

En exécution de l'arrêté n°2023/033 en date du 25/01/2023, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyragues.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune d'Eyragues a pour ambitions de :

- Maintenir le dynamisme économique spécifique de la commune ;
- Maintenir l'attractivité du territoire tout en maîtrisant le développement urbain ;
- Mettre en valeur l'environnement qualitatif d'Eyragues.

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune d'Eyragues, représentée par Monsieur le Maire, Michel GAVANON, dont le siège administratif est situé Place de la Libération à EYRAGUES - 13630.

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie d'Eyragues, siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du 01/03/2023 au 31/03/2023 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au jeudi de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30 et le vendredi de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 16h 30.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie d'Eyragues - A l'attention de Madame la commissaire enquêtrice - Hôtel de ville - Place de la Libération - 13630 EYRAGUES ou par voie dématérialisée en utilisant la boîte mail suivante : enquete-publique-4463@registre-dematerialise.fr ou sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4463>

Madame Fabienne CARRIAS, désignée en qualité de commissaire enquêtrice par décision du Tribunal Administratif de Marseille n°E22000110/13 du 06/01/2023, recevra le public en mairie les jours suivants :

- Le mercredi 1er mars 2023 : de 8h30 à 12h00
- Le samedi 11 mars 2023 : de 8h30 à 12h00
- Le vendredi 17 mars 2023 : de 13h30 à 16h30
- Le mardi 21 mars 2023 : de 8h30 à 12h00
- Le vendredi 31 mars 2023 : de 13h30 à 16h30

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de M. Tewfik MOKADDEM, DGS (tél : 04.90.24.99.00) dès publication de l'arrêté, et de Mme Fabienne CARRIAS Commissaire-Enquêtrice lors de ces jours et heures de permanence.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier en Mairie et sur le site internet de la commune d'Eyragues.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice sont consultables au siège de l'enquête ainsi qu'en version numérique via un accès numérique, dont l'adresse est : <https://www.registre-dematerialise.fr/4463>

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU arrêté, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commissaire enquêtrice, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie d'Eyragues ainsi qu'en préfecture des Bouches-du-Rhône et sur le site internet de la commune d'Eyragues.

EYRAGUES, le 01/02/2023
Michel GAVANON
Maire d'Eyragues



EXTENSION DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE DE LA RUE DE ROME ALA PLACE DU QUATRE SEPTEMBRE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre du développement de son réseau de transports collectifs en site propre, en cohérence avec le Plan de Mobilité 2020-2030 ainsi que le volet Mobilité du Plan « Marseille en Grand », la Métropole Aix-Marseille-Provence engage le prolongement du réseau de tramway de Marseille.

Le projet consiste à prolonger le réseau de tramway de Marseille vers l'ouest de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre, dans les 6ème et 7ème arrondissements de Marseille.

La concertation préalable sur le projet se déroulera du 22 mars 2023 au 30 avril 2023 inclus.

Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la concertation préalable permettra au public de prendre connaissance du projet et de donner son avis sur les grands principes de l'opération.

Pour s'informer sur le projet, différents documents seront disponibles sur les lieux d'exposition suivants (plaquettes de présentation du projet, panneaux d'exposition, dépliants d'information) et consultables sur le site internet www.registrenumerique.fr/tramway-T2-4septembre

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

MAIRIE DES 1^{er} ET 7^èME ARRONDISSEMENTS

61 La Canebière - 13001 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30

MAIRIE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

125 rue du Commandant Rolland - 13008 Marseille
du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Pour formuler des observations et propositions sur le projet :

- des registres papiers seront mis à la disposition du public dans les trois lieux dédiés
- à la concertation, aux jours et aux horaires d'ouverture indiqués
- un registre numérique sera accessible sur internet pendant toute la durée de la concertation à l'adresse suivante www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable est prévue :

- Le 22 mars 2023 à 18h au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence: Hémicycle du Pharo - 58 boulevard Charles Livon (13007, Marseille)

293741



AVIS

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CORNILLON-CONFoux.

Par arrêté n°23/148/CM du 20 février 2023, Madame La Présidente de la Métropole a prescrit le lancement d'une procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de Piele-Belvezet.

Cet acte sera affiché pendant 1 mois au sein des structures suivantes :

- au Pharo à Marseille, siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- à la Mairie de Cornillon-Confoux, Place Carsignol, 13250 Cornillon-Confoux

Il sera publié sur le site internet de la Métropole.
Il fera l'objet d'un avis au public qui sera inséré dans la presse locale.

La Présidente,
Signé : Martine VASSAL

AVIS DE CONCOURS

291221



AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée organise un concours externe d'Agent d'Exploitation Principal des Travaux Publics de l'Etat au titre de l'année 2023.

Les modalités d'inscription pour le concours sont disponibles sur le site internet de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée : <https://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique recrutement)

ATTENTION LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS AU PLUS TARD LE 8 MARS 2023.

APPEL D'OFFRES

293728



AVIS DE CONCESSION

VILLE D'ARLES
M. Patrick de Carolis - Maire
Hôtel de ville
BP 90196 - 13637 Arles - cedex

Concession de service public pour l'organisation de spectacles taurins et traditionnels dans les arènes d'Arles 2024-2028.

La présente consultation est une procédure ouverte. Les candidats sont invités à remettre simultanément leur dossier de candidature et leur offre.

LE DOSSIER DE CONSULTATION EST DISPONIBLE À L'ADRESSE :
<https://www.marches-publics.info>

REMISE DES OFFRES : le 28/04/23 à 16h00 au plus tard, impérativement par voie dématérialisée : <https://www.marches-publics.info>.

293779

PROVENCE PROMOTION

AVIS D'ATTRIBUTION

MARCHÉ DE SERVICE D'UNE AGENCE DE RELATIONS PRESSE ET " RELATIONS DIRIGEANTS " POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PARTIE DU PLAN ANNUEL D'ACTIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION, D'INFLUENCE ET DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PROVENCE PROMOTION

NOM COMPLET DE L'ACHETEUR
PROVENCE PROMOTION
Numéro national d'identification SIRET : 41504931100020
Ville : MARSEILLE
Code Postal : 13567
Groupement de commande : Non

INTITULE DU MARCHÉ

Marché de service d'une agence de relations presse et " relations dirigeants " pour la mise en œuvre d'une partie du plan annuel d'actions en matière de communication, d'influence et de promotion économique de l'agence de développement économique Provence Promotion.

Type de marché : Services
Description succincte du marché :
Provence Promotion cherche à approcher ses cibles " décideurs économiques " par une approche multicanale et multi géographique :

- Une démarche communication des atouts de la Provence vers des médias spécialisés destinés à travailler l'image et à renforcer l'envie de Provence.
- Une démarche d'influence destinée à préparer l'action de prospection et sortir de la simple démarche " cold calling "
- Une démarche de prospection ciblée sur les pistes repérées et les profils prioritaires suivants :
CEO, CTO, CFO, CMO, Direction Générale France, GM Europe, Secrétaire général etc.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ATTRIBUTION

Marché attribué à la société A+ CONSEILS représentée par Mme C. ALAMI-CHEL

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 08/03/2023 à 00h03 dans La Marseillaise Bouches du Rhone web (13)

Avec une durée de visibilité de 365 jours

Références : MAR106434, 202305390

Dossier Client : TQS AVIS DE CONCERTATION



EXTENSION DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE DE LA RUE DE ROME A LA PLACE DU QUATRE SEPTEMBRE AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre du développement de son réseau de transports collectifs en site propre, en cohérence avec le Plan de Mobilité 2020-2030 ainsi que le volet Mobilité du Plan « Marseille en Grand », la Métropole Aix-Marseille-Provence engage le prolongement du réseau de tramway de Marseille.

Le projet consiste à prolonger le réseau de tramway de Marseille vers l'ouest de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre, dans les 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille.

La concertation préalable sur le projet se déroulera **du 22 mars 2023 au 30 avril 2023 inclus**.

Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la concertation préalable permettra au public de prendre connaissance du projet et de donner son avis sur les grands principes de l'opération.

Pour s'informer sur le projet, différents documents seront disponibles sur les lieux d'exposition suivants (plaquettes de présentation du projet, panneaux d'exposition, dépliants d'information) et consultables sur le site internet **www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre**

Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

61 La Canebière – 13001 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30

Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

125 rue du Commandant Rolland – 13008 Marseille
du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Pour formuler des observations et propositions sur le projet :

- des registres papiers seront mis à la disposition du public dans les trois lieux dédiés à la concertation, aux jours et aux horaires d'ouverture indiqués

- un registre numérique sera accessible sur internet pendant toute la durée de la concertation à l'adresse suivante

www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable est prévue :

- Le **22 mars 2023 à 18h** au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Hémicycle du Pharo - 58 boulevard Charles Livon (13007, Marseille)

VILLE DE



MARSEILLE

www.marseille.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Valérie RANISIO, Directrice d’Appui Fonctionnel de la Direction Générale Adjointe « Ville plus Verte et plus Durable » de la Mairie de Marseille, certifie que,

L’Avis de Concertation Préalable relatif à l’extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre septembre, dans les 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille.

A été affiché, à la Mairie de Marseille, en vitrine extérieure de la Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » (40, rue Fauchier 13002 Marseille) et publié sur le site internet de la Ville de Marseille.

Du 08 mars 2023 au 02 mai 2023 inclus.

Fait à Marseille, le 03 mai 2023

Pour le Maire, par délégation

**La Directrice
d’Appui Fonctionnel
de la DGAVD**

Valérie RANISIO

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°23/306

La Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

DU 8 MARS 2023 AU 2 MAI 2023 INCLUS

L’AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE CONCERNANT L’EXTENSION DU RÉSEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE DE LA RUE DE ROME À LA PLACE DU QUATRE SEPTEMBRE.

Fait à Marseille,
Le 3 mai 2023

La Maire d'Arrondissements

Sophie CAMARD

Par délégation

La Directrice Générale des Services


Corinne HERMITTE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°23/306

Le Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements
de la Ville de Marseille
certifie avoir fait afficher
à la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

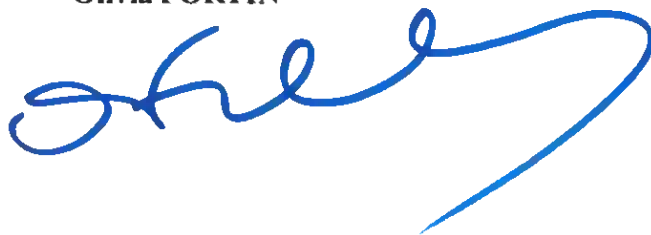
DU 8 MARS 2023 AU 2 MAI 2023 INCLUS

**L’AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE CONCERNANT L’EXTENSION DU RÉSEAU
DE TRAMWAY DE MARSEILLE DE LA RUE DE ROME À LA PLACE DU QUATRE
SEPTEMBRE.**

Fait à Marseille,
Le 3 mai 2023

La Maire d'Arrondissements

Olivia FORTIN



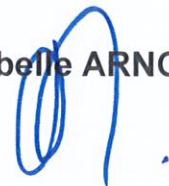
Marseille le,

05 MAI 2023

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Isabelle Arnould, certifie que, l'avis de concertation préalable concernant l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du quatre septembre, a été affiché du 8 mars 2023 au 30 avril 2023 inclus, au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Isabelle ARNOULD



ANNEXES

Annexe 1 – Délibérations du conseil de Métropole

Annexe 1.1 Délibération n° TRA-018-510818CM

Annexe 1.2 Délibération n° TRA-017-510718CM

Annexe 2 – Avis de concertation préalable

Annexe 2.1 Avis de concertation

Annexe 2.2 Parution avis de concertation dans la presse locale

Annexe 2.3 Certificats d'affichage

Annexe 3 – Bilan des actions de communication

Annexe 4 – Revue de Presse

Annexe 5 – Documents à la disposition du public

Annexe 5.1 Dépliant deux volets

Annexe 5.2 Brochure projet

Annexe 5.3 Panneaux de présentation du projet

Annexe 6 – Compte rendu de la réunion publique

Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre

Bilan de communication sur le
lancement de la concertation
publique

Mars 2023 – Avril 2023



Sommaire

Rappel du contexte.....	3
Information réglementaire du public	3
Visuel clé pour la campagne de communication	4
Communication digitale.....	4
Sites internet de la Métropole.....	4
Réseaux sociaux.....	5
Bilan des retombées de la communication digitale	6
Affichage de proximité	8
Panneaux MUPI	8
Dépliants.....	9
Radio	10
Presse	11
Communiqué de Presse	11
Annexes.....	12



Rappel du contexte

L'extension ouest de la ligne T2 du tramway de Marseille représente l'un des projets prioritaires du volet Mobilité du Plan Marseille en Grand.

De La Blancarde à la place du Quatre Septembre, cette ligne de transport en commun en site propre constituera la colonne vertébrale de la mobilité de l'agglomération marseillaise.

Cette opération d'extension ouest de la ligne T2, représente 2,1 km d'infrastructures nouvelles.

La concertation préalable du projet s'est déroulée du 22 mars 2023 au 30 avril 2023.

Information réglementaire du public

Publication de l'avis de concertation sur le site institutionnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Avis de concertation publique (Cf. Annexe 1 – Avis de concertation préalable) publié sur le site institutionnel de la Métropole [Concertations publiques - Métropole Aix-Marseille-Provence \(ampmetropole.fr\)](https://www.ampmetropole.fr) mis en ligne le 07/03/2023.

Parution de l'avis de concertation dans la presse locale

Parution dans La Provence le mardi 07/03/2023 (Annexe2.1_Avis concertation LA PROVENCE)

Parution dans La Marseillaise le mercredi 08/03/2022 (Annexe2.2_Avis concertation LA MARSEILLAISE)

Affichage de l'avis de concertation

Affichage d'un avis de concertation dans les lieux de la concertation

- mairie des 1^e /7^e arrondissements
- mairie des 6^e/8^e arrondissements
- Pharo, siège institutionnel de la Métropole

(Annexe 3 - Certificats d'affichage réglementaire)

Visuel clé pour la campagne de communication



Communication digitale

Sites internet de la Métropole

Mise en ligne d'un article dédié à l'opération tramway place du 4-Septembre

<https://ampmetropole.fr/missions/mobilite/une-mobilite-de-projets-davenir/projet-mobilite-tramway-place-du-4-septembre/>



Création d'une page d'actualité concernant la concertation préalable

Remontée sur la page d'accueil du site de la Métropole en amont de la concertation préalable, avec l'avis de concertation et le dépliant de la concertation (cf.

Annexe 4 – Page dédiée au déroulé de la concertation sur le site institutionnel de la Métropole).

Création d'une page dédiée à l'opération sur le site Marseille Change

« Marseille Change », site de la Métropole dédié aux grands projets sur la Ville de Marseille

<https://www.marseillechange.fr/extension-du-tramway-t2-de-la-rue-de-rome-a-la-place-du-4-septembre/>

EXTENSION DU TRAMWAY T2, DE LA RUE DE ROME À LA PLACE DU 4-SEPTEMBRE

Ce projet d'extension du tramway T2 répond aux forts enjeux de desserte des quartiers denses des 6^e et 7^e arrondissements de Marseille. Il participe également à l'apaisement et à l'amélioration du cadre de vie dans le centre-ville. De plus, le tramway est un moyen de transport particulièrement efficace et rapide pour les déplacements dans la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de Marseille.

Avec ses 2,1 km de nouveau tracé, entre la rue de Rome et la place du 4-Septembre, la ligne de tramway T2 desservira quatre nouvelles stations. Elle assurera ainsi la desserte d'un des secteurs les plus peuplés de Marseille. Ce projet participe des chantiers mis en œuvre par la Métropole pour réorganiser et renforcer le réseau de tramway et, plus globalement, l'offre de transport en commun de Marseille.

Réseaux sociaux

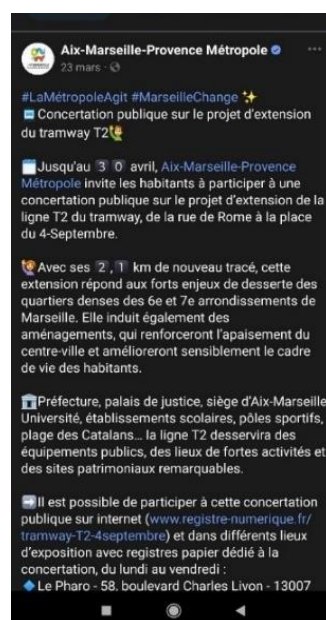
Mise en ligne de plusieurs posts de mars 2023 à mai 2023 sur tous les réseaux sociaux de la Métropole (Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter) :

- pour annoncer le lancement de la concertation préalable à venir et la date de la réunion publique ;

- posts et « stories » publiés régulièrement sur la durée de la concertation, avec renvoi vers la page du registre numérique.

En détail :

- **Facebook :**
 - 23/03/23
 - 06/04/23
 - 28/04/23
 - 13/05/23
 - 22/05/23
- **Instagram :**
 - 28/04/23
 - 13/05/23
- **Stories instagram :**
 - 06/04/23
- **Twitter :**
 - 23/03/23
 - 13/05/23
 - 13/05/23
 - 28/04/23
 - 06/04/23
- **Linkedin :**
 - 23/03/23
 - 06/04/23



Bilan des retombées de la communication digitale

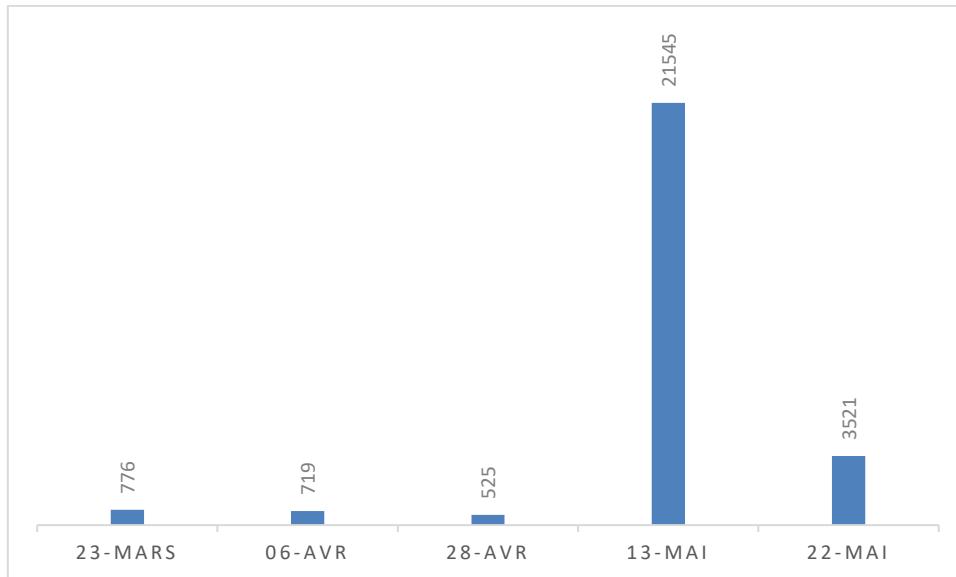
Sites internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence

	Site « Marseille Change »	Site AMP
	Page projet tramway 4-Septembre	Page projet tramway 4-Septembre
Nombre de vues	- 1475	- 4028
Nombre de téléchargement (plaquette, panneaux, liseuse)	- Plaquette : 462 - Panneaux : 258	- Liseuse : 1388

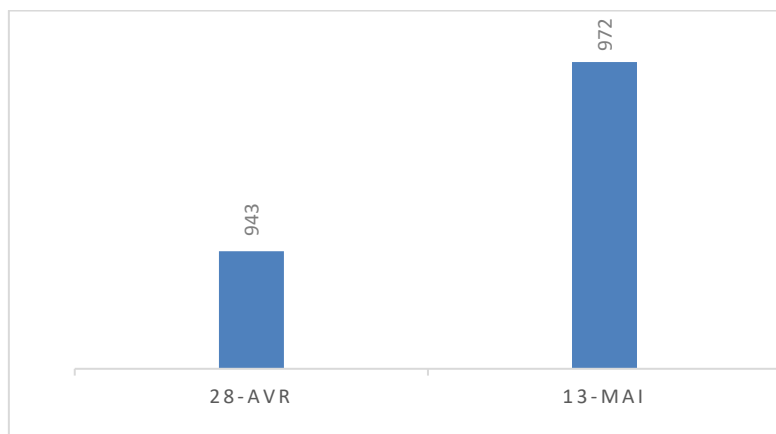
Réseaux sociaux

Les graphiques suivants indiquent le nombre de vues de chaque publication d'information de la concertation sur les réseaux sociaux de la Métropole (portée).

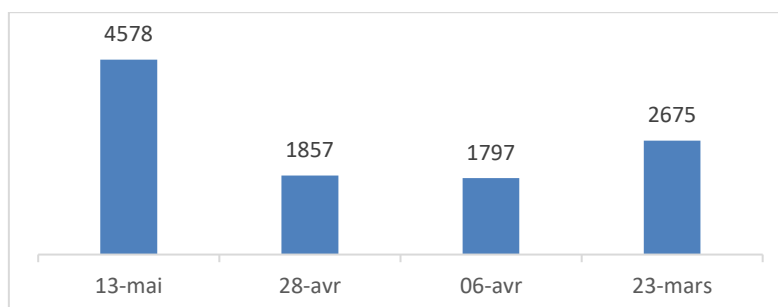
Portée des publications sur Facebook (en nombre de vue)



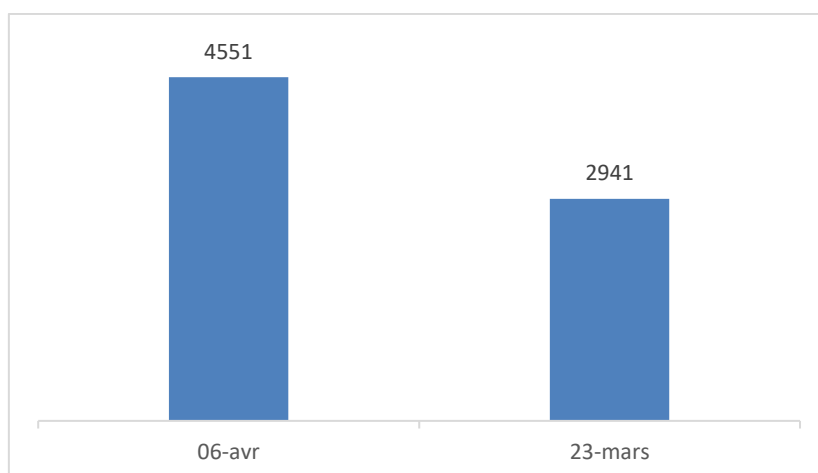
Portée des publications sur Instagram (en nombre de vue)



Portée des publications sur Twitter (en nombre de vue)



Portée des publications sur LinkedIn (en nombre de vue)



Les publications d'information de la concertation sur les réseaux sociaux ont permis une visibilité plus large de personnes ne suivant pas le site de la Métropole. La portée a été ainsi augmentée de plus de 47 000 utilisateurs.

Affichage de proximité

Panneaux MUPI

Affichage du mercredi 5 avril 2023 au mardi 18 avril 2023 sur l'ensemble des stations du réseau de tramway de Marseille (102 faces).



Des affiches ont également été disposées au Pharo et dans les mairies de secteurs (1/7 et 6/8 arrondissements).

Dépliants

Des dépliants (dépliants concertation deux volets et dépliants trois volets présentant le projet) ont été mis à disposition et distribué (1500 exemplaires) :

- Dans les lieux de la concertation, en complément des panneaux d'exposition du projet :
 - Pharo ;
 - Mairie de secteur des 1^{er}/7^e arrondissement ;
 - Mairie de secteur des 6^e/7^e arrondissements ;

Les dépliants ont également été mis à disposition lors de la réunion publique et sur les sites web.

Un dépliant concertation - 2 volets

Un dépliant projet - 3 volets

Des panneaux de présentation du projet



Radio

Un spot sur radio Maritima : diffusion les 27 et 30 mars 2023



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 10 mars 2023

MOBILITE

À MARSEILLE, LE PROJET DE TRAMWAY JUSQU'À LA PLACE DU 4-SEPTEMBRE ENTRE EN PHASE DE CONCERTATION PRÉALABLE

Mercredi 1^{er} mars, la Métropole a organisé un comité de pilotage afin de préciser l'avancement du projet d'extension du réseau de tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du 4-Septembre. La concertation préalable se tiendra du 22 mars au 30 avril 2023.

Ce comité de pilotage, présidé par Catherine Pila, présidente de la RTM et conseillère métropolitaine de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est déroulé en présence de plusieurs élus métropolitains, municipaux, et des représentants de l'État. Il a permis, notamment, d'aborder l'avancement du projet à l'approche de la concertation préalable.

Le tracé passera du croisement de la rue de Rome / Préfecture vers le boulevard Peytral, puis le cours Pierre Puget, rejoignant le boulevard de la Corderie et l'avenue de la Corse jusqu'à la place du 4-Septembre. Quatre stations seront créées sur ce parcours de 2,1 km, dont une correspondance avec le métro Estrangin. Ce projet d'extension permettra également la requalification urbaine de l'ensemble des voies empruntées, une mise en valeur du patrimoine architectural et la création d'au moins un nouveau parking pour les résidents, qui compensera en partie la disparition de plusieurs places de stationnement en surface.

« Le développement des mobilités est ma priorité numéro 1. Tramways, nouveau métro, BHNS, nouveau réseau de bus, pôles d'échanges supplémentaires, parkings relais... C'est une véritable révolution des mobilités que nous conduisons, avec le soutien de l'État. C'est dans ce schéma global que s'inscrit ce projet de tramway, de la rue de Rome jusqu'à la place du 4-Septembre, fléché dans le cadre du plan « Marseille en Grand ». J'y suis particulièrement attachée parce qu'il présente le meilleur objectif de report modal. Situé au cœur de la ZFE-m de Marseille, il desservira près de 42 000 habitants et 27 000 emplois à moins de 500 m. Une solution pour les mobilités, la qualité de l'air et la préservation de l'environnement », précise Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Du 22 mars au 30 avril, les habitants seront invités à donner leur avis sur l'ensemble du projet sur Internet mais aussi dans les différents lieux d'exposition. Une fois les avis étudiés, les travaux débuteront en 2026 pour une mise en service en 2028.

Plus d'informations à venir dès le 22 mars 2023 sur www.ampmetropole.fr

CONTACT PRESSE
Service Presse
T : 04 91 99 79 74
presse@ampmetropole.fr

ampmetropole.fr



Annexes

Annexe 1 – Avis de concertation préalable



EXTENSION DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE DE LA RUE DE ROME A LA PLACE DU QUATRE SEPTEMBRE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre du développement de son réseau de transports collectifs en site propre, en cohérence avec le Plan de Mobilité 2020-2030 ainsi que le volet Mobilité du Plan « Marseille en Grand », la Métropole Aix-Marseille-Provence engage le prolongement du réseau de tramway de Marseille.

Le projet consiste à prolonger le réseau de tramway de Marseille vers l'ouest de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre, dans les 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille.

La concertation préalable sur le projet se déroulera **du 22 mars 2023 au 30 avril 2023 inclus**.

Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la concertation préalable permettra au public de prendre connaissance du projet et de donner son avis sur les grands principes de l'opération.

Pour s'informer sur le projet, différents documents seront disponibles sur les lieux d'exposition suivants (plaquettes de présentation du projet, panneaux d'exposition, dépliants d'information) et consultables sur le site internet www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

61 La Canebière – 13001 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30

Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

125 rue du Commandant Rolland – 13008 Marseille
du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30



Pour formuler des observations et propositions sur le projet :

- des registres papiers seront mis à la disposition du public dans les trois lieux dédiés à la concertation, aux jours et aux horaires d'ouverture indiqués
- un registre numérique sera accessible sur internet pendant toute la durée de la concertation à l'adresse suivante www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable est prévue :

- Le **22 mars 2023 à 18h** au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Hémicycle du Pharo - 58 boulevard Charles Livon (13007, Marseille)



Annexe 2.1 – La Provence – Annonce légale du 07/03/2023

Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - aliglaprovence-medias.fr
www.laprovence-marchespublics.com

Mardi 7 Mars 2023
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet de Département

VIE DES SOCIÉTÉS

FRERES AND CO

L'AGE de la SAS FRERES AND CO SREN 891 538 987 au capital de 1000 euros, siège social au 113 AV DE ST ANTOINE, 13015 MARSEILLE, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/11/2022. M. Abdallah OUDMAHRAÏL demeurant 201 Boulevard Michelat 13003 Marseille, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social. L'AGE de la SAS constate la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31/12/2022. Pour Avis.

SADA

Société Civile Immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 207 avenue du Prado 13006 MARSEILLE - au capital de 100 euros, Siège social : 843 195 371 RCS MARSEILLE

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS du 17 février 2023, il a été décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : 100 avenue Fernand de La Motte, 13012 MARSEILLE à compter du 17 février 2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention n'est pas faite au RCS de MARSEILLE.

AUTO AFFAIRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 10 février 2023 de la SNC IL ETAIT UNE FOIS, au capital de 20.000 euros, Siège social : 189, rue Saint-Pierre - 13005 MARSEILLE (RCS MARSEILLE 750.396.205), il a été décidé de transférer à compter du même jour, le siège social à l'adresse suivante : 133, Avenue de La Timone, Parc La Mistrà, Bâtiment A - Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

CTSP PRO

L'AGE de la SASU CTSP PRO au capital de 10000 euros, siège social au 25 Boulevard Marcel Dalprat, 13013 Marseille, RCS MARSEILLE 899203126 a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 2000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 12 000 euros. Pour Avis.

VENTES AUX ENCHERES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT SUR LICITATION
D'UNE MAISON A USAGE HABITATION avec terrain adjacent situé 240 Route de Clichy, 13100 ALLAUCH, d'une superficie lot Carter de 248,41 m², 13001 m² de superficie de terre constructible, dont les parcelles :
- Section DH n°100, lot 100, Quartier de Peire Peleat d'une surface de 14 ares et 55 centiares,
- Section DH n°100, lot 100, Quartier de Peire Peleat d'une surface de 22 ares et 90 centiares.
MISE A PRIX : 150.000 EUROS
Avec faculté de baisse de la moitié en cas de carence d'enchères
Visite le Lundi 3 Avril 2023 de 10 h à 11 h
ADJUDICATION LE MARDI 12 AVRIL 2023 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, salle n°2, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE.
Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Annonceur inscrit au Bureau de Marseille et ont été déposées en chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Greffier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix, ainsi qu'un montant minimum de 15.000 euros.
Les frais de poursuite et de vente sont payables en sus du prix d'adjudication.
RENSEIGNEMENTS : Pour de plus amples renseignements, s'adresser :
- au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30,
- site internet www.vente.fr
- au Cabinet de Maître Eric SEIGNEUR, (Tél. : 04.91.93.05.12 ou seigneur@seigneur.com), tous les jours de 10 h à 18 h EXCLUSIVEMENT.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN VEHICULE DESTINE A L'USAGE PERSONNEL DE RECREATION
D'UN APPARTEMENT, D'UNE CHAISE D'UN 900-900-GARAGE
DE MARSEILLE (1310)
Adresse 13 009 1710
MISE A PRIX : 25.000,00 EUROS
Avec faculté de baisse maximale de 1.000,00 € et de 1.000,00 € en cas de carence d'enchères jusqu'à l'adjudication.
Visite le MARDI 6 AVRIL 2023 de 9 h à 10 h
ADJUDICATION le MARDI 6 AVRIL 2023 de 9 h à 10 h
à l'audience du Juge de l'Exécution de Marseille, salle n°2, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE.
Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Annonceur inscrit au Bureau de Marseille et ont été déposées en chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Greffier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix, ainsi qu'un montant minimum de 15.000 euros.
Les frais de poursuite et de vente sont payables en sus du prix d'adjudication.
RENSEIGNEMENTS : Pour de plus amples renseignements, s'adresser :
- au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30,
- site internet www.vente.fr
- au Cabinet de Maître Eric SEIGNEUR, (Tél. : 04.91.93.05.12 ou seigneur@seigneur.com), tous les jours de 10 h à 18 h EXCLUSIVEMENT.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN VEHICULE DESTINE A L'USAGE PERSONNEL DE RECREATION
D'UN APPARTEMENT, D'UNE CHAISE D'UN 900-900-GARAGE
DE MARSEILLE (1310)
Adresse 13 009 1710
MISE A PRIX : 25.000,00 EUROS
Avec faculté de baisse maximale de 1.000,00 € et de 1.000,00 € en cas de carence d'enchères jusqu'à l'adjudication.
Visite le MARDI 6 AVRIL 2023 de 9 h à 10 h
ADJUDICATION le MARDI 6 AVRIL 2023 de 9 h à 10 h
à l'audience du Juge de l'Exécution de Marseille, salle n°2, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE.
Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Annonceur inscrit au Bureau de Marseille et ont été déposées en chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Greffier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix, ainsi qu'un montant minimum de 15.000 euros.
Les frais de poursuite et de vente sont payables en sus du prix d'adjudication.
RENSEIGNEMENTS : Pour de plus amples renseignements, s'adresser :
- au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30,
- site internet www.vente.fr
- au Cabinet de Maître Eric SEIGNEUR, (Tél. : 04.91.93.05.12 ou seigneur@seigneur.com), tous les jours de 10 h à 18 h EXCLUSIVEMENT.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN VEHICULE DESTINE A L'USAGE PERSONNEL DE RECREATION
D'UN APPARTEMENT, D'UNE CHAISE D'UN 900-900-GARAGE
DE MARSEILLE (1310)
Adresse 13 009 1710
MISE A PRIX : 25.000,00 EUROS
Avec faculté de baisse maximale de 1.000,00 € et de 1.000,00 € en cas de carence d'enchères jusqu'à l'adjudication.
Visite le MARDI 6 AVRIL 2023 de 9 h à 10 h
ADJUDICATION le MARDI 6 AVRIL 2023 de 9 h à 10 h
à l'audience du Juge de l'Exécution de Marseille, salle n°2, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE.
Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Annonceur inscrit au Bureau de Marseille et ont été déposées en chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Greffier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix, ainsi qu'un montant minimum de 15.000 euros.
Les frais de poursuite et de vente sont payables en sus du prix d'adjudication.
RENSEIGNEMENTS : Pour de plus amples renseignements, s'adresser :
- au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30,
- site internet www.vente.fr
- au Cabinet de Maître Eric SEIGNEUR, (Tél. : 04.91.93.05.12 ou seigneur@seigneur.com), tous les jours de 10 h à 18 h EXCLUSIVEMENT.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN VEHICULE DESTINE A L'USAGE PERSONNEL DE RECREATION
D'UN APPARTEMENT, D'UNE CHAISE D'UN 900-900-GARAGE
DE MARSEILLE (1310)
Adresse 13 009 1710
MISE A PRIX : 25.000,00 EUROS
Avec faculté de baisse maximale de 1.000,00 € et de 1.000,00 € en cas de carence d'enchères jusqu'à l'adjudication.
Visite le MARDI 6 AVRIL 2023 de 9 h à 10 h
ADJUDICATION le MARDI 6 AVRIL 2023 de 9 h à 10 h
à l'audience du Juge de l'Exécution de Marseille, salle n°2, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE.
Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Annonceur inscrit au Bureau de Marseille et ont été déposées en chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Greffier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix, ainsi qu'un montant minimum de 15.000 euros.
Les frais de poursuite et de vente sont payables en sus du prix d'adjudication.
RENSEIGNEMENTS : Pour de plus amples renseignements, s'adresser :
- au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30,
- site internet www.vente.fr
- au Cabinet de Maître Eric SEIGNEUR, (Tél. : 04.91.93.05.12 ou seigneur@seigneur.com), tous les jours de 10 h à 18 h EXCLUSIVEMENT.

ANNONCES LEGALES

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE D'YRAGUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AFFERENT A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU MERCREDI 1ER MARS 2023 AU VENDREDI 31 MARS 2023 INCLUS

En assemblée de l'arrêté n°20230033 en date du 25/01/2023, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Yragues.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune d'Yragues a pour antécédents :
- Maintenir le dynamisme économique spécifique de la commune ;
- Maintenir l'attractivité du territoire tout en maîtrisant le développement urbain ;
- Mettre en valeur l'environnement qualitatif d'Yragues.

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune d'Yragues, représentée par Monsieur le Maire, Michel GAUVAGN, dont le siège administratif est situé Place de la Libération à YRAGUES – 13630.

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie d'Yragues, siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du 01/03/2023 au 31/03/2023 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au jeudi de 9h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30 et le vendredi de 9h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 16h 30.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal à la commissaire enquêteuse à l'adresse suivante :
Mairie d'Yragues – A l'attention de Madame la commissaire enquêteuse - Hôtel de ville - Place de la Libération – 13630 YRAGUES ou par voie dématérialisée en utilisant la boîte mail suivante :
enquête-publique-443@registre-dematerialise.fr ou sur le registre d'enquête dématérialisée à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/443

Madame Fabienne CARRIAS, désignée en qualité de commissaire enquêteuse par décision du Tribunal Administratif de Marseille n°E200011013 du 06/01/2023, recevra le public en mairie les jours suivants :

- Le mercredi 1er mars 2023 : de 9h30 à 12h00
- Le samedi 11 mars 2023 : de 9h30 à 12h00
- Le vendredi 17 mars 2023 : de 9h30 à 12h00
- Le mardi 21 mars 2023 : de 9h30 à 12h00
- Le vendredi 24 mars 2023 : de 12h30 à 16h30

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de M. Tewfik MOKADDEM, DGS (tel : 04.90.24.99.00) dès publication de l'arrêté, et de Mme Fabienne CARRIAS Commissaire-Enquêteuse lors de ces jours et heures de permanence.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier en mairie et sur le site internet de la commune d'Yragues.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêteuse sont consultables au siège de l'enquête ainsi qu'en version numérique via un accès numérique, dont l'adresse est : https://www.registre-dematerialise.fr/443

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU arrêté, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commissaire enquêteuse, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteuse sera mise à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie d'Yragues ainsi qu'en lecture des Bouches-du-Rhône et sur le site internet de la commune d'Yragues.

YRAGUES, le 07/03/2023
Michel GAUVAGN
Maire d'Yragues

EXTENSION DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE DE LA RUE DE ROME A LA PLACE DU QUATRE SEPTEMBRE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre du développement de son réseau de transports collectifs en site propre, en cohérence avec le Plan de Mobilité 2020-2030 ainsi que le volet Mobilité du Plan - Marseille en Grand -, la Métropole Aix-Marseille-Provence engage le prolongement du réseau de tramway de Marseille.

Le projet consiste à prolonger le réseau de tramway de Marseille vers l'ouest de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre, dans les 8ème et 7ème arrondissements de Marseille.

La concertation préalable sur le projet se déroulera du 22 mars 2023 au 30 avril 2023 inclus.

Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et en application de l'article L1023 du code de l'urbanisme, la concertation préalable permettra au public de prendre connaissance du projet et de donner son avis sur les grands principes de l'opération.

Pour s'informer sur le projet, différents documents seront disponibles sur les lieux d'exposition suivants (plaquettes de présentation du projet, panneaux d'exposition, dépliants d'information) et consultables sur le site internet www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Le Pharo, 28 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

MAIRIE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
61 La Canabrière - 13001 Marseille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

MAIRIE DES 8^{ME} ET 9^{ME} ARRONDISSEMENTS
125 rue du commandant Folland - 13006 Marseille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Pour formuler des observations et propositions sur le projet :
- des registres papiers seront mis à la disposition du public dans les trois lieux cités ci-dessus

à la concertation, aux jours et aux horaires d'ouverture indiqués

- un registre numérique sera accessible sur internet pendant toute la durée de la concertation à l'adresse suivante :
www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable est prévue :

- Le 22 mars 2023 à 16h au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence :
Hémicycle du Pharo - 58 boulevard Charles Livon (13007, Marseille)

AIX MARSEILLE PROVENCE

AVIS

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CORNILLON-CONFoux.

Par arrêté n°23148CM du 20 février 2023, Madame La Présidente de la Métropole a prescrit le lancement d'une procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de Fiale-Bevezat.

Cet acte sera affiché pendant 1 mois au sein des structures suivantes :
- au Pharo à Marseille, siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- à la Mairie de Cornillon-Confoux, Place Castaign, 13250 Cornillon-Confoux

Il sera publié sur le site internet de la Métropole.
Il fera l'objet d'un avis au public qui sera inséré dans la presse locale.

La Présidente
Signé : Martine VASSAL

AVIS DE CONCOURS

DIR

AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée organise un concours externe d'Agent d'Exploitation Principal des Travaux Publics de l'Etat au titre de l'arrêté n°20230033.

Les modalités d'inscription pour le concours sont disponibles sur le site internet de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée :
https://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr (rubrique recrutement)

ATTENTION LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT ETRE DEPOSES AU PLUS TARD LE 8 MARS 2023.

APPEL D'OFFRES

ARLES

AVIS DE CONCESSION

VILLE D'ARLES
14 rue de la République - Mairie
13000 Arles
BP 90196 - 13637 Arles - cedex

Concession de service public pour l'organisation de spectacles laïques et traditionnels dans les arènes d'Arles 2024-2029.

La présente consultation est une procédure ouverte. Les candidats sont invités à consulter attentivement leur dossier de candidature et leur offre.

LE DOSSIER DE CONSULTATION EST DISPONIBLE A L'ADRESSE :
https://www.marches-publics.info

REMISE DES OFFRES : le 29/04/2023 à 16h00 au plus tard, impérativement par voie dématérialisée : https://www.marches-publics.info.

PROVENCE PROMOTION

AVIS D'ATTRIBUTION

MARCHE DE SERVICE D'UNE AGENCE DE RELATIONS PUBLIQUES ET * RELATIONS DIRIGEANTS * POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PARTIE DU PLAN ANNUEL D'ACTIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION, D'INFLUENCE ET DE PROMOTION ECONOMIQUE DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PROVENCE PROMOTION

NOM COMPLET DE L'ACHETEUR
PROVENCE PROMOTION
Numéro national d'identification SIRET : 41504931100020
Ville : MARSEILLE
Code Postal : 13567
Groupeur de commandes : Non

TITULTE DU MARCHE
Marché de service d'une agence de relations presse et * relations dirigeants * pour la mise en œuvre d'une partie du plan annuel d'actions en matière de communication, d'influence et de promotion économique de l'agence de développement économique Provence Promotion.

Type de marché : Services
Classification succincte du marché :
Provence Promotion cherche à approcher ses cibles * décideurs économiques * par une approche multicanale et multi géographique :
- Une démarche communication des outils de la Provence vers des médias spécialisés destinés à travailler l'image et à renforcer l'envie de Provence.
- Une démarche d'influence destinée à préparer l'action de prospection et sortis de la simple démarche * cold calling *
- Une démarche de prospection ciblée sur les plates repérées et les profils prioritaires suivants :
CEO, CTO, CFO, CMO, Direction Générale France, GM Europe, Secrétaire général etc.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ATTRIBUTION
Marché attribué à la société A- CONSELS représentée par Mme C. ALAM-CHÉL





JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 08/03/2023 à 00h03 dans La Marseillaise Bouches du Rhone web (13)

Avec une durée de visibilité de 365 jours

Références : MAR106434, 202305390

Dossier Client : TQS AVIS DE CONCERTATION



EXTENSION DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE DE LA RUE DE ROME A LA PLACE DU QUATRE SEPTEMBRE AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre du développement de son réseau de transports collectifs en site propre, en cohérence avec le Plan de Mobilité 2020-2030 ainsi que le volet Mobilité du Plan « Marseille en Grand », la Métropole Aix-Marseille-Provence engage le prolongement du réseau de tramway de Marseille.

Le projet consiste à prolonger le réseau de tramway de Marseille vers l'ouest de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre, dans les 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille.

La concertation préalable sur le projet se déroulera **du 22 mars 2023 au 30 avril 2023 inclus**.

Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la concertation préalable permettra au public de prendre connaissance du projet et de donner son avis sur les grands principes de l'opération.

Pour s'informer sur le projet, différents documents seront disponibles sur les lieux d'exposition suivants (plaquettes de présentation du projet, panneaux d'exposition, dépliants d'information) et consultables sur le site internet www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

61 La Canebière – 13001 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30

Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

125 rue du Commandant Rolland – 13008 Marseille
du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Pour formuler des observations et propositions sur le projet :

- des registres papiers seront mis à la disposition du public dans les trois lieux dédiés à la concertation, aux jours et aux horaires d'ouverture indiqués
- un registre numérique sera accessible sur internet pendant toute la durée de la concertation à l'adresse suivante

www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable est prévue :

- Le **22 mars 2023 à 18h** au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Hémicycle du Pharo - 58 boulevard Charles Livon (13007, Marseille)

Annexe 3 - Certificats d'affichage réglementaire – Avis de concertation



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Valérie RANISIO, Directrice d'Appui Fonctionnel de la Direction Générale Adjointe « Ville plus Verte et plus Durable » de la Mairie de Marseille certifie que,

L'Avis de Concertation Préalable relatif à l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre septembre, dans les 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille.

A été affiché à la Mairie de Marseille, en vitrine extérieure de la Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » (40, rue Fauchier 13002 Marseille) et publié sur le site internet de la Ville de Marseille.

Du 08 mars 2023 au 02 mai 2023 inclus.

Fait à Marseille, le 03 mai 2023

Pour le Maire, par délégation

La Directrice
d'Appui Fonctionnel
de la DGAVD

Valérie RANISIO

CERTIFICAT D’AFFICHAGE N°23/306

Le Maire des 5^{ème} et 8^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 5^{ème} et 8^{ème} arrondissements

DU 8 MARS 2023 AU 2 MAI 2023 INCLUS

L'AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE CONCERNANT L'EXTENSION DU RÉSEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE DE LA RUE DE ROME À LA PLACE DU QUATRE SEPTEMBRE.

Fait à Marseille,
Le 3 mai 2023

La Maire d'Arrondissements

Olivia FORTIN

CERTIFICAT D’AFFICHAGE N°23/306

La Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

DU 8 MARS 2023 AU 2 MAI 2023 INCLUS

L'AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE CONCERNANT L'EXTENSION DU RÉSEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE DE LA RUE DE ROME À LA PLACE DU QUATRE SEPTEMBRE.

Fait à Marseille,
Le 3 mai 2023

La Maire d'Arrondissements

Sophie CAMARD

Par délégation

La Directrice Générale des Services

Corinne HERMITTE



Marseille le, 05 MAI 2023

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Isabelle Arnould, certifie que, l'avis de concertation préalable concernant l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du quatre septembre, a été affiché du 8 mars 2023 au 30 avril 2023 inclus, au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Fait à Marseille,
Le 3 mai 2023

La Maire d'Arrondissements

Olivia FORTIN

Isabelle ARNOULD

Annexe 4 – Page dédiée au déroulé de la concertation sur le site institutionnel de la Métropole

← JE PARTICIPE

CONCERTATIONS PUBLIQUES

Votre avis nous intéresse

Accueil • Métropole • Je participe • Concertations publiques

PARTAGER IMPRIMER

Extension du réseau de tramway de Marseille de la Rue de Rome à la place du Quatre Septembre

Dans le cadre du développement de son réseau de transports collectifs en site propre, en cohérence avec le Plan de Mobilité 2020-2030 ainsi que le volet Mobilité du Plan « Marseille en Grand », la Métropole Aix-Marseille-Provence engage le prolongement du réseau de tramway de Marseille.

Le projet consiste à prolonger le réseau de tramway de Marseille vers l'ouest de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre, dans les 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille.

La concertation préalable sur le projet se déroulera **du 22 mars 2023 au 30 avril 2023 inclus**.

Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la concertation préalable permettra au public de prendre connaissance du projet et de donner son avis sur les grands principes de l'opération.

Pour s'informer sur le projet, différents documents seront disponibles sur les lieux d'exposition suivants (plaquettes de présentation du projet, panneaux d'exposition, dépliants d'information) et consultables sur le site internet www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

Métropole Aix-Marseille-Provence
Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements
61 La Canebière – 13001 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30

Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements
125 rue du Commandant Rolland – 13008 Marseille
du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Pour formuler des observations et propositions sur le projet :

- des registres papiers seront mis à la disposition du public dans les trois lieux dédiés à la concertation, aux jours et aux horaires d'ouverture indiqués
- un registre numérique sera accessible sur internet pendant toute la durée de la concertation à l'adresse suivante www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable est prévue :

- Le **22 mars 2023 à 18h** au siège de la Métropole Aix-Marseille



Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre

Bilan de communication
Avril 2023 – Août 2023



4 VISUELS CLES

Espace repensé
Patrimoine valorisé

LIGNES ARENC - BLANCARDE - SAINTE MARGUERITE - 4 SEPTEMBRE
Les transports de la Métropole, c'est pour **NOUS** tous.

15 projets mobilité
aménageables

LA MÉTROPOLE ADIT

Espace repensé
Cadre de vie amélioré

LIGNES ARENC - BLANCARDE - SAINTE MARGUERITE - 4 SEPTEMBRE
Les transports de la Métropole, c'est pour **NOUS** tous.

15 projets mobilité
aménageables

LA MÉTROPOLE ADIT

Moins pollué
Mieux respirer

LIGNES ARENC - BLANCARDE - SAINTE MARGUERITE - 4 SEPTEMBRE
Les transports de la Métropole, c'est pour **NOUS** tous.

15 projets mobilité
aménageables

LA MÉTROPOLE ADIT

Quartier apaisé
Cadre de vie amélioré

LIGNES ARENC - BLANCARDE - SAINTE MARGUERITE - 4 SEPTEMBRE
Les transports de la Métropole, c'est pour **NOUS** tous.

15 projets mobilité
aménageables

LA MÉTROPOLE ADIT

● UN DEPLIANT 2 VOILETS

UN NOUVEAU TRAMWAY EN CENTRE-VILLE
ENTRE LA RUE DE ROMÉ ET LA PLACE DU 4 SEPTEMBRE

PLACES DE LIGNES
1. Place de la République
2. Place de la Liberté
3. Place de la République

VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL À TRAVERS LES PLACES DU CENTRE-VILLE

1. Place de la République
2. Place de la Liberté
3. Place de la République

LA MÉTROPOLE ADIT

Espace partagé
Patrimoine valorisé

LIGNES ARENC - BLANCARDE - SAINTE-MARGUERITE - 4-SEPTEMBRE
Les transports de la Métropole, c'est pour **NOUS** tous.

LA MÉTROPOLE ADIT

UN CAP IMPORTANT DANS LA RÉVOLUTION DES TRANSPORTS

MARIE VIGNAL
Maire de Marseille

YVES MORINE
Président de la Métropole

CAROLINE PILA
Directrice Générale

LA MÉTROPOLE ADIT

15 PROJETS POUR DÉVELOPPER LA MOBILITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

LES ÉTAPES INDISPENSABLES D'UN PROJET TRANSPORT
DES PREMIÈRES ÉTUDES À LA MISE EN SERVICE, 20 JOURS EN MOYENNE

1. Études de faisabilité
2. Études de conception
3. Appel d'offres
4. Travaux de construction
5. Mise en service

LA MÉTROPOLE ADIT

● AFFICHAGE RESEAU METROPOLITAIN - MARSEILLE

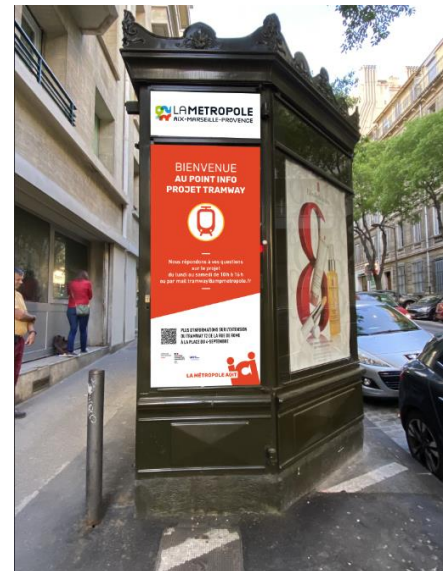
MUPI 120x176 : du 19 avril à fin juin > 220 faces
8m² 320x240 : du 19 avril au 2 mai > 43 faces
Panneaux digitaux du 19 avril à fin mai

• EXPOSITION PROJET METRO ESTRANGIN - MARSEILLE

Pose envisagée mi-mai

• HABILLAGE DU KIOSQUE - POINT INFO PROJET TRAMWAY 69 bd Notre-Dame

Kiosque point information projet tramway à partir du 26/05/2023 jusqu'à fin juillet.



• PLAN MEDIAS

AFFICHAGE

Lieux de sortie 50 faces (A3) : 1/6/7^e arrondissements Marseille : du 11 au 24/05

Covering arrière de bus : lignes 54 et 81 : du 18/05 au 31/05

PRINT

Paris Match (édition Provence) : 2 pages les 20 et 27/04

Objectif Méd (édition PACA) : 1 page le 26/04

La Provence (métropole) : 1 page le 6/05

20 min (Marseille) : surcouv + 1 page le 10/05



Sac à pain : 30 boulangeries
> 30 000ex - 1/6/7^e arrondissements
Marseille
> du 24/05 au 20/06

Set de table : 25 restaurants
> 25 000 ex - 1/6/7^e arrondissements
Marseille
> du 22/05 au 18/06



Boitage dépliant 2 volets : 6/7/8^e
arrondissements Marseille : démarrage le 9/05



DIGITAL

Écrans dans les Monoprix/Carrefours (Marseille) > 15 écrans > spot 10 sec : du 10 au 19 mai

madeinmarseille.net : publi reportage + bannière web : du 15/05 au 21/05

Sponsorisation FB avec renvoi vers la page projet ampmetropole.fr : du 15/05 au 28/05

TV

Vidéo qui valorise le projet, le tracé et les lieux de vie

BFM Marseille Provence 64 spots de 60 sec : du 15/05 au 22/05

France 3 Provence : 25 spots de 20 sec : du 15/05 au 28/05

• EVENEMENTIEL

ANIMATION VELOS

TRIPORTEURS

les 10/05 et 12/05

Déambulation dans le quartier +
distribution du dépliant
plusieurs arrêts dont place du 4-
Sept/Saint-Victor/Estangin



ANIMATION STAND BALL

samedi 13/05

En présence de 2 hôtesses
et du médiateur métropole
métro Estrangin
> information au public et distribution du
dépliant



Image d'illustration du stand ball

ANNEXES

Annexe 1 – Délibérations du conseil de Métropole

Annexe 1.1 Délibération n° TRA-018-510818CM

Annexe 1.2 Délibération n° TRA-017-510718CM

Annexe 2 – Avis de concertation préalable

Annexe 2.1 Avis de concertation

Annexe 2.2 Parution avis de concertation dans la presse locale

Annexe 2.3 Certificats d'affichage

Annexe 3 – Bilan des actions de communication

Annexe 4 – Revue de Presse

Annexe 5 – Documents à la disposition du public

Annexe 5.1 Dépliant deux volets

Annexe 5.2 Brochure projet

Annexe 5.3 Panneaux de présentation du projet

Annexe 6 – Compte rendu de la réunion publique



Janvier 2023 - Mai 2023

Revue de Presse

- Concertation extension du tramway T2

Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre

CONCERTATION PREALABLE

Revue de presse

- 11.01.2023** : Article de **MadeinMarseille** au sujet du début de la concertation pour le tramway des catalans dans « quelques semaines ». L'article rappelle la volonté de Martine Vassal de faire ce projet.
- 10.03.2023** : **Communiqué de presse Métropole Aix-Marseille-Provence** annonçant le début de la concertation préalable du projet de tramway du 4 septembre
- 13.03.2023** : Article de **Gomet'** sur le lancement de la phase de concertation du 22 au 30 mars. L'article souligne la ferme opposition de la municipalité de Marseille et détaille le tracé du parcours du tram.
- 13.03.2023** : Article de **La Marseillaise** au sujet du lancement de la phase de concertation pour le tramway des catalans. L'article précise les grandes lignes du projet et pointe la forte opposition de la Ville de Marseille.
- 15.03.2023** : Grand Reportage du **Point** (le supplément consacré à la ville de Marseille). A l'occasion de l'éventuelle visite de Macron sur Marseille et des subventions de l'Etat accordées aux transports marseillais, l'article énumère les 15 grands projets métropolitains concernant la mobilité dont le tramway des catalans.
- 19.03.2023** : sujet du **BFM TV** Marseille : https://www.bfmtv.com/marseille/replay-emissions/bonsoir-marseille/marseille-jean-pierre-galeazzi-president-du-ciq-pharo-catalans-affirme-que-le-projet-de-tram-des-catalans-ne-convient-pas_VN-202304190722.html
- 20.03.2023** : Article de **Gomet'** à l'approche du début de la phase de concertation avec intervention de la maire de secteur concernée Sophie Camard qui « demande des expertises complémentaires ».
- 22.03.2023** : Article de **La Marseillaise** concernant la première réunion publique en marge de la

phase de concertation pour le projet du tramway des catalans. Les principaux sujets débattus sont évoqués.

22.03.2023 : Petite annonce de **La Provence** pour indiquer la tenue de la première réunion de concertation par rapport au tramway des catalans.

22.03.2023 : Article de **Marsactu** pour spécifier que le tramway des catalans entre en phase de concertation. Verbatims de Martine Vassal et Sophie Camard.

23.03.2023 : Article de **La Provence** au sujet de la première réunion de la phase de concertation. Les principaux problèmes et points de tension ont été évoqués entre les différents acteurs concernés.

24.03.2023 : Article de **Marsactu** sur la première réunion de la phase de concertation. L'article note que les riverains sont opposés au projet.

25.03.2023 : Article de **Gomet'** au sujet de la première réunion de la phase de concertation. Les principaux problèmes et points de tension ont été évoqués entre les différents acteurs concernés.

25.03.2023 : Article de **La Provence** qui revient sur l'opposition entre la Métropole et la municipalité concernant le tramway des catalans.

08.04.2023 : Article de **La Provence** au sujet de l'alternative du CIQ de faire un trolleybus à la place du tramway qui suscite trop d'hostilité.

12.04.2023 : Article de **Gomet'** qui revient en détail sur la position du groupe écologiste du Conseil municipal qui sont moins opposés au projet du tramway des catalans que les autres élus du Printemps marseillais.

18.04.2023 : Article de **La Marseillaise** sur le lancement de la concertation publique préalable jusqu'au 30 avril. Des réunions publiques d'information sont organisées par le CIQ.

20.04.2023 : Article de **La Marseillaise** sur l'alternative du CIQ de faire un trolleybus à la place du tramway qui suscite trop d'hostilité.

24.04.2023 : Article de **La Marseillaise** concernant le soutien des écologistes au projet du tramway des catalans malgré l'opposition de la majorité municipale.

27.04.2023 : Article de **La Marseillaise** qui revient sur une des réunions de concertation publique où les échanges ont été très tendus.

29.04.2023 : Petite annonce de **La Marseillaise** pour indiquer la fin de la concertation publique le 30 avril.

21.05.2023 : Sujet sur **France 3**, « 5 choses à savoir sur le prolongement du tramway » :
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/marseille-5-choses-a-savoir-sur-les-travaux-de-prolongement-du-tramway-2776510.html>

22.05.2023 : <https://madeinmarseille.net/137220-le-projet-de-tramway-vers-les-catalans-entre-dans-une-nouvelle-phase/>

Article de **Made in Marseille** sur les grandes lignes du projet du tramway des catalans avec le lancement des études qui commence.

La concertation pour le tramway du 4 Septembre doit débuter en mars



Projection tramway du 4 septembre, sur l'avenue de la Corse, datant de 2021. Crédit : Métropole Aix-Marseille-Provence

La présidente de la Métropole, Martine Vassal, annonce le début de la concertation pour le tramway du 4-Septembre « *dans quelques semaines* ». Soit début mars. Sa mise en service est prévue d'ici 2027.

Le projet de tramway qui doit relier la Préfecture à la place du 4-Septembre, à l'entrée du quartier des Catalans, sur 2,1 kilomètres, pour 76 millions d'euros était presque passé au second plan. En effet, ces derniers mois, [le milliard de l'État pour les transports](#), dans le cadre du plan Marseille en grand, a plutôt fait la lumière [sur les projets vers les quartiers Nord](#). La municipalité souhaitait d'ailleurs inverser le calendrier de ce projet avec celui du [nouveau tramway vers la Belle de Mai](#), attendu d'ici 2030.

Mais le " tram des Catalans, comme le nomment certains, fait bien partie des 15 projets prioritaires du plan gouvernemental. Le groupement d'intérêt public qui pilote ce plan l'a acté en 2022. Dans la foulée, la **Métropole Aix-Marseille-Provence** [a désigné le maître d'oeuvre pour le réaliser](#) : le groupement Ingérop, Egis Rail, Ilex et Tangram Architectes.

Lors de ses vœux à la presse ce mardi 10 janvier, la présidente de l'intercommunalité, Martine Vassal, a réaffirmé sa volonté de le mettre sur les rails au plus vite. « *C'est la seule ligne à 100 % dans la [Zone de faibles émissions de Marseille](#). Elle va supprimer les voitures pour le tramway et les vélos* », justifie-t-elle. Et ajoute que des « *navettes régulières* », desserviront le quartier d'Endoume. Elle annonce que la concertation publique préalable au lancement du chantier doit démarrer « *dans quelques semaines* ».



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 10 mars 2023

MOBILITE

À MARSEILLE, LE PROJET DE TRAMWAY JUSQU'À LA PLACE DU 4-SEPTEMBRE ENTRE EN PHASE DE CONCERTATION PRÉALABLE

Mercredi 1^{er} mars, la Métropole a organisé un comité de pilotage afin de préciser l'avancement du projet d'extension du réseau de tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du 4-Septembre. La concertation préalable se tiendra du 22 mars au 30 avril 2023.

Ce comité de pilotage, présidé par Catherine Pila, présidente de la RTM et conseillère métropolitaine de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est déroulé en présence de plusieurs élus métropolitains, municipaux, et des représentants de l'État. Il a permis, notamment, d'aborder l'avancement du projet à l'approche de la concertation préalable.

Le tracé passera du croisement de la rue de Rome / Préfecture vers le boulevard Peytral, puis le cours Pierre Puget, rejoignant le boulevard de la Corderie et l'avenue de la Corse jusqu'à la place du 4-Septembre. Quatre stations seront créées sur ce parcours de 2,1 km, dont une correspondance avec le métro Estrangin. Ce projet d'extension permettra également la requalification urbaine de l'ensemble des voies empruntées, une mise en valeur du patrimoine architectural et la création d'au moins un nouveau parking pour les résidents, qui compensera en partie la disparition de plusieurs places de stationnement en surface.

*« Le développement des mobilités est ma priorité numéro 1. Tramways, nouveau métro, BHNS, nouveau réseau de bus, pôles d'échanges supplémentaires, parkings relais... C'est une véritable révolution des mobilités que nous conduisons, avec le soutien de l'État. **C'est dans ce schéma global que s'inscrit ce projet de tramway, de la rue de Rome jusqu'à la place du 4-Septembre, fléché dans le cadre du plan « Marseille en Grand ». J'y suis particulièrement attachée parce qu'il présente le meilleur objectif de report modal. Situé au cœur de la ZFE-m de Marseille, il desservira près de 42 000 habitants et 27 000 emplois à moins de 500 m. Une solution pour les mobilités, la qualité de l'air et la préservation de l'environnement** »,* précise Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Du 22 mars au 30 avril, les habitants seront invités à donner leur avis sur l'ensemble du projet sur Internet mais aussi dans les différents lieux d'exposition. Une fois les avis étudiés, les travaux débuteront en 2026 pour une mise en service en 2028.

Plus d'informations à venir dès le 22 mars 2023 sur www.ampmetropole.fr

Tramway des Catalans : une phase de concertation du 22 au 30 mars



[Aperçu du projet de tramway sur la place du 4 septembre à Marseille \(7e\) \(crédit : Métropole AMP\)](#)

Malgré la [ferme opposition de la Ville de Marseille](#), le projet de tramway jusqu'aux Catalans et plus précisément la place du 4 septembre, porté par la [Métropole Aix-Marseille Provence](#), est bien sur les rails. Une nouvelle étape sera franchie dans son avancement à compter du 22 mars, avec l'ouverture d'une phase de concertation préalable, qui courra jusqu'au 30 mars. Une réunion publique aura en outre lieu **le 22 mars à 18h**, au sein de l'hémicycle métropolitain. A l'issue de cette phase de concertation, des études seront menées, avant de soumettre le projet final à l'enquête publique. Les travaux pour concrétiser le projet, eux, devraient démarrer en 2026 pour **une mise en service à partir de 2028**.



EXTENSION DU TRAMWAY T2 RUE DE ROME - PLACE DU 4 SEPTEMBRE



Le tracé du futur tramway (crédit : M2tropole AMP)

4 stations sur l'axe rue de Rome place du 4 septembre et un parking pour résidents

A l'issue d'un comité de pilotage qui s'est tenu le 1er mars, dirigé par la présidente de la Régie des transports métropolitains (RTM) Catherine Pila, un point d'avancement du projet a été fait : concrètement, la future ligne de tramway traversera **le croisement entre la rue de Rome et le boulevard Paul Peytral**, longeant ainsi la Préfecture, pour se prolonger sur le **Cours Pierre Puget**, puis le **boulevard de la Corderie et l'avenue de la Corse** pour arriver jusqu'à la place du 4 septembre. Au total, **quatre stations** seront créées le long de ce parcours de **2,1 kilomètres**, dont une correspondance avec le **métro Estrangin**. Dans un communiqué, la Métropole insiste sur « *la mise en valeur du patrimoine architectural* » par ce projet. Elle promet en outre la création « *d'au moins un nouveau parking pour les résidents* » pour compenser la disparition des places en surface. L'emplacement de ce futur parking n'est cependant pas précisé.

Pour défendre ce futur tramway, la présidente de la Métropole Martine Vassal rappelle qu'il est fléché parmi les quinze projets prioritaires financés dans le cadre du volet transports du plan [Marseille en grand](#). « *J'y suis particulièrement attachée parce qu'il présente le meilleur objectif de report modal. Situé au coeur de la ZFE-m de Marseille, il desservira près de 42 000 habitants et 27 000 emplois à moins de 500 mètres* », écrit également la présidente de la Métropole.



MARSEILLE **Concertation** **pour le tramway** **vers la place** **du 4-Septembre**

Annoncé lors des vœux de la présidente (DVD) de la Métropole, Martine Vassal, la concertation sur le projet de tramway des Catalans se tiendra du 22 mars au 30 avril. Une réunion publique ouvrira les débats le 22 mars, à 18h, dans l'hémicycle du Pharo (58, bd Charles-Livon). Cheval de bataille de la présidente, cette extension du tramway T2 doit relier la préfecture, depuis la rue de Rome, à la place du 4-Septembre, avec cinq arrêts prévus sur 2,1 km. Un chantier chiffré à 76 millions d'euros. Mais le débat s'annonce tendu : la municipalité s'oppose frontalement à un projet que le maire (DVG) de Marseille, Benoît Payan, considérait comme « *la chose la plus bête que j'ai entendue* ».

En juillet 2022 auprès de *20 Minutes*, il avait promis d'utiliser tous ses pouvoirs pour l'empêcher. Le ministre des Transports, plus prudemment, jugeait que priorité devait être donnée au désenclavement des quartiers Nord.

Pour s'informer et donner son avis sur ce projet, des registres papiers seront mis à disposition au siège de la Métropole au Pharo, à la mairie des 1-7 et celle des 6-8. Il est aussi possible de s'informer en ligne : www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre.





Rattrapage. Prolonger et créer des lignes de tram, de bus et de train, aménager des pôles d'échanges multimodaux, rénover entièrement le métro...

Les transports sur de bons rails

Tournant. Emmanuel Macron est attendu fin mars sur ces chantiers à plusieurs milliards d'euros. Point d'étape.

PAR FRANÇOIS TONNEAU

Les mains dans le cambouis, ou plutôt dans la poussière. Aux commandes d'une pelleuse qui arrache à la terre la future ligne de tramway dans les quartiers Nord de Marseille, Clément Beaune ne cache pas son envie de creuser un peu

plus vite. «*Il faut accélérer sur les transports !*» clame le ministre des Transports. Ce matin de fin janvier, il a inauguré le *A Galeotta*, fleuron flambant neuf de la Corsica Linea naviguant au gaz naturel liquéfié. Un symbole écologique de mobilité, velours de communication pour le ministre, par ailleurs harcelé par les élus.

Le maire des quartiers Est de Marseille lui réclame une rallonge de 5 millions d'euros pour l'extension du tramway. Au détour d'une courtoise, ce sont les représentants de Nosterpaca, collectif d'usagers du ferroviaire, qui parviennent à s'entretenir avec lui quelques minutes. «*On a réussi à le coincer pour évoquer la boucle à faire renaître entre Marseille, Aix et Rognac via l'aéroport*, explique son président Gilles Marcel. *Il nous a dit que le préfet lui en avait parlé. On sent un repositionnement de l'État sur ces dossiers vieux de quarante ans, où les discours ont rarement été suivis d'actes.*»





... Dans le cadre de «Marseille en grand», l'État a promis de mettre 1 milliard d'euros sur la table pour mener à bien le projet de modernisation des mobilités.

La fin de l'année 2022 a ainsi été l'occasion de mettre en place un groupement d'intérêt public (GIP). Dirigé par la présidente de la métropole Martine Vassal (DVD), il est chargé de faire avancer le chantier colossal des transports métropolitains. Il s'agit de prolonger ou de créer des lignes de train, de bus et de tram, d'aménager des pôles d'échanges multimodaux, de rénover entièrement le métro. «*Il y a eu un travail collectif sur*

15 projets prioritaires, résume Clément Beaune. *Quand l'État investit, ce n'est pas par charité. Et quand on met la pression aux collectivités, ce n'est pas une forme de verticalité, elle est saine*», ajoute-t-il en surveillant de près les échanges grinçants entre Martine Vassal et le maire socialiste de Marseille Benoît Payan. Avant l'arrivée du ministre sur le quai où languissait le *A Galeotta*, les deux anciens rivaux ont longuement discuté à l'écart, prenant

soin de donner une image de conciliation. Condition posée par le chef de l'État lui-même pour mettre comme promis «*un milliard d'euros sur la table*», rappelle le ministre des Transports. «*Il y a eu des reculs par rapport à ce qui était prévu, des pertes de mémoire des décideurs*», souligne Gilles Marcel. *Mais le discours a sensiblement évolué ces derniers temps.*»

Pour Emmanuel Macron, qui a prévu de consacrer trois jours à la métropole fin mars, les mobilités soulèvent plusieurs enjeux. D'abord faire en sorte que Marseille rattrape un retard «*de deux décennies*» sur les transports. Soucieux de «*désenclaver*» la cité phocéenne, notamment ses quartiers Nord, afin que «*ses habitants puissent accéder au port*», comme il nous le confiait fin janvier, le chef de l'État voit dans son «*Marseille en grand*» un projet qui développe aussi l'emploi, une industrie propre et un territoire plus vert. «*C'est lui qui pilote, même si le gouvernement est sur le terrain*», confirme le député Renaissance de la 8^e circonscription des Bouches-du-Rhône Jean-Marc Zulesi, spécialiste des mobilités. En décembre, le chef de l'État a ainsi lancé l'idée de RER métropolitains autour de dix grandes villes, parmi

PHOTO: R. LA PROVENCE/MAXPPP - METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE (X2)



Priorité. Clément Beaune, ministre chargé des Transports, et Martine Vassal, présidente de la métropole Aix-Marseille-Provence, sur le chantier de modernisation de la station de métro Saint-Charles, en juillet 2022.

lesquelles Marseille. Le projet, lié à la transformation souterraine de la gare Saint-Charles, est encore un vaste brouillard. « Il faut assumer d'investir sur le long terme, reprend Clément Beaune. Et en même temps, réfléchir à des solutions à court terme. Je pense au plan vélo ou à l'incitation au covoiturage. » Ce « en même temps » comme rythme imposé face à l'urgence écologique est symbolisé par les attermoissements sur les zones à faibles émissions (ZFE) ou la politique des trottinettes (lire encadré), et par le réaménagement de lignes abandonnées faute d'argent. Quand Martine Vassal parle de « révolution » (lire interview page XIV), c'est qu'elle entrevoit aussi la multitude d'obstacles qui l'attendent.

15 PROJETS PHARAONIQUES

Parmi les urgences listées par la métropole pour développer des transports aujourd'hui déficients, le déploiement des nouvelles rames automatiques du métro Neomma est le plus avancé. Leur mise en service s'échelonne entre 2024 sur la ligne 2 et 2027 sur la ligne 1. Coût estimé : 548 millions d'euros. L'extension du tramway T3 vers Gèze puis Saint-André et les quartiers Nord, ainsi qu'au-delà de la place Castellane vers la Gaye puis la Rouvière au sud de Marseille, se fera par phases entre 2025 et 2030 (320 millions d'euros pour la première tranche, 450 millions pour la seconde). Pour les Catalans (76 millions d'euros) et la Belle-de-Mai (152 millions d'euros) au centre-ville, il faudra attendre 2028 et 2030. Plusieurs pôles d'échanges multimodaux seront créés : à Saint-Antoine dès cette année (15^e), Frais-Vallon (13^e) en 2026 et Saint-André (15^e) en 2028.

Hors Marseille, un bus à haut niveau de service (BHNS) reliera Martigues à Port-de-Bouc en 2026, traversant trois pôles d'échanges (18 millions d'euros). La même année, le Zénibus fera le lien entre Marignane et Vitrolles vers Plan-de-Campagne (20 millions d'euros), tandis que l'Aixpress poussera jusqu'au Val Saint-André à Aix (18 millions d'euros). Dès 2025, les Aubagnais verront la prolongation du Val'Tram jusqu'à La Bouilladisse, soit 14,4 kilomètres accompagnés d'une piste cyclable (180 millions d'euros). Un BHNS rejoindra par ailleurs la zone commerciale d'Aubagne depuis la gare ferroviaire (35 millions d'euros).



5 dates à retenir

2024
mise en service de Neomma sur la ligne 2

2027
mise en service sur la ligne 1

2030
fin de l'extension du T3 et livraison du tramway des Catalans

2035
livraison des deux premières phases de la LNPCA

2037
nouvelle gare Saint-Charles



Automatique.

Les nouvelles rames du métro Neomma, sans conducteur, seront mises en service entre 2024 et 2027.



Extension. Les bus verront un nouveau réseau entrer en vigueur à l'horizon 2025.

Trottinettes en sursis

Pour en finir avec le stationnement anarchique des trottinettes en libre service, la Ville a posé un ultimatum début février aux trois opérateurs – Voi, Lime et Bird – qui gèrent chacun une flotte de 1 500 engins : sans efforts de leur part, elle les bannira des rues marseillaises. Depuis, des mesures communes ont été prises : encadrement du nombre de trottinettes et de vélos garés sur une même zone de stationnement, augmentation des effectifs chargés du remplacement, contrôle d'identité des utilisateurs contre l'usage de

cartes bancaires frauduleuses. De son côté, la Ville a acquis un logiciel permettant de localiser les engins en temps réel, les trajets, les horaires et les secteurs d'utilisation. « Notre objectif, c'est que le service fonctionne, car Marseille est loin de bénéficier d'un maillage de transports exceptionnel, souligne Audrey Gatian, adjointe PS chargée des mobilités. Mais si les opérateurs ne nous démontrent pas que leur modèle est fiable, nous n'aurons d'autre choix que de renoncer à ce moyen de transport » ■ N. T.



Peau neuve. Des quais élargis, de nouveaux escaliers fixes et roulants : une partie des travaux de rénovation de la station de métro Saint-Charles est achevée.

LE RER SUSPENDU À LA NOUVELLE GARE SAINT-CHARLES

Marseille fait partie de la liste avancée en novembre par Emmanuel Macron des dix métropoles devant accueillir un RER. Mais le chantier présente plusieurs difficultés. Il suppose de créer un tube souterrain en gare Saint-Charles, aujourd'hui saturée et en cul-de-sac.

En outre, même si les élus régionaux s'accordent sur l'idée d'un meilleur cadencement et d'un retour des trains de voyageurs sur les lignes laissées à l'abandon ou aux seules marchandises, la mise en œuvre devrait être longue et complexe. « Il n'y aura pas de grand soir du RER métropolitain », prévient Jean-Pierre Serrus, vice-président (Renaissance) chargé des transports à la région. *Nous avons conscience que la future gare Saint-Charles permettra de créer des quais et des voies desservant le futur réseau métropolitain. Mais c'est à l'horizon 2037. En attendant, nous avons commandé une étude sur l'armature ferroviaire métropolitaine. Les ré-*

sultats attendus en juin permettront de fixer les priorités. » Sur un réseau qui cumule les retards, elles sont multiples. Une étude lancée l'an dernier par l'association Nosterpaca a dégagé des pistes. Elle montrait qu'on pouvait, par exemple, aménager la ligne Aix-Marseille sans attendre 2037. « Cette ligne est essentielle dans le développement de la métropole », nous glissait récemment le ministre Clément Beaune. *Tout cela se regarde financièrement et techniquement, sachant que des investissements ont déjà été faits depuis deux ans.* » En parallèle, le projet de *Martine* Vassal de construire une télécabine entre l'aéroport de Marseilles et la gare de Vitrolles s'impose comme une alternative rapide à mettre en œuvre. Soutenue par plusieurs parlementaires, la réouverture aux voyageurs du barreau Aix-Rognac est également perçue comme indispensable. « On a l'oreille de l'Élysée là-dessus, ce serait bien que le président fasse une annonce à ce sujet lors de sa visite fin mars », note le député Renaissance Jean-Marc Zulesi. « La question est de savoir à quel moment cette réouverture sera la plus

utile pour le réseau », reprend Jean-Pierre Serrus, soucieux d'une chronologie minutieuse et « de connexions bien coordonnées avec d'autres types de transports, bus, vélos, etc. » Une dentelle à plusieurs centaines de millions d'euros. Mais l'argent est déjà mis de côté.

LNPCA, LE NŒUD GORDIEN

Sur le boulevard Bernabo, des géologues sondent les sols entre les anciens abattoirs et l'autoroute du littoral. Ils travaillent à la future ligne à grande vitesse qui reliera Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur. La LNPCA (Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur) traversera la ville en passant par le pôle souterrain de la gare. Sur celle-ci, les travaux ne concernent pour l'heure que la station de métro Saint-Charles, dont l'immense escalier roulant est à l'arrêt pour six mois, et qui fait l'objet d'une modernisation dans le cadre de Neomma. Le chantier de la LNPCA sera, quant à lui, « le plus grand de la région depuis cent cinquante ans », résume Renaud Muselier, président (Renaissance) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la société qui pilote ce projet estimé à 3,5 milliards d'euros pour ses deux premières phases, financées par l'État (40%), la Région (40%) et l'Europe (20%). Elles permettront, à horizon 2035, de traverser la gare Saint-Charles en souterrain, de désaturer les nœuds ferroviaires de Nice et de Toulon en aménageant des voies et des quais, ainsi que les gares de la Pauline-Hyères et de Saint-Cyr dans le Var. « De l'avancement des travaux dépendront les autres chantiers permettant de mailler le territoire », indique Jean-Pierre Serrus. La LNPCA est en effet le nœud gordien d'une meilleure desserte de la métropole ■

TER : ouverture totale à la concurrence

La décision du conseil régional d'attribuer la ligne TER Marseille-Toulon-Nice à Transdev en 2025 semble avoir porté ses fruits : le transporteur va augmenter le nombre d'allers-retours quotidiens de 7 à 15, tandis que la SNCF, qui conserve les lignes régionales autour de Nice, annonce une hausse de la fréquence des trains de 75% sans toucher aux tarifs. « En février 2023, nous avons lancé une information européenne pour l'ouverture du reste du réseau à la concurrence en 2029-2030 », annonce le vice-président chargé des transports Jean-Pierre Serrus, qui travaille aussi à un système de billetterie permettant de prendre avec un seul ticket le car, le métro, le bus, le tram et le train, même hors Paca, et de comparer avec la voiture. Il devrait être opérationnel en septembre 2025 ■ T. N.

Tramway des Catalans : Sophie Camard demande « des expertises complémentaires »



Alors que [la concertation est lancée ce 22 mars](#) , le projet de tramway vers la place du 4 septembre à Marseille (7e) continue d'être décrié par la municipalité. « *L'opposition est toujours là* » a ainsi réaffirmé **la maire du 1/7 et élue d'opposition à la Métropole Sophie Camard** , lors d'une conférence de presse le 16 mars dernier.

La maire de secteur entend se rendre à la réunion publique prévue **mercredi 22 mars** dans l'enceinte de la Métropole Aix-Marseille Provence, justement située boulevard Charles Livon. L'élue souhaite demander à la Métropole des expertises complémentaires pour ce projet qui doit voir le jour en 2028.

Le tramway des Catalans n'est « pas prioritaire »

Si elle se défend d'être « *anti-tram* » , l'élue pointe les limites de ce projet, notamment la charge du tramway de « *seulement 22 000 passagers, ce qui est peu pour quatre stations.* » En effet, le projet porté par la Métropole Aix-Marseille Provence prévoit de relier la rue de Rome à la place du 4 septembre avec quatre arrêts supplémentaires desservis : Estrangin, place de la Corderie, Saint-Victor, et donc la place du 4 septembre.



EXTENSION DU TRAMWAY T2 RUE DE ROME - PLACE DU 4 SEPTEMBRE



Le tracé du futur tramway (crédit : Métropole AMP)

En outre, la maire de secteur souligne de multiples contraintes techniques : « *Cela pose la question du déplacement de la fontaine de la Préfecture, la suppression des arbres, et une pression encore plus accrue sur le stationnement...* » Pour pallier ce manque de stationnement, la Métropole évoque dans un communiqué sa volonté de construire « *au moins un parking pour résidents* » sans mentionner de lieu. Des essais seraient en cours sur un bâtiment rue Capitaine Dessemond (7e), indique Sophie Camard.

[Fléché parmi les quinze projets prioritaires du plan « Marseille en grand »](#), le tramway « des Catalans » représente un coût de 80 millions d'euros. Une somme qui pourrait être utilisée à meilleur escient selon la mairie, pour qui la priorité reste le désenclavement des quartiers Nord.

La crainte d'une congestion du trafic pour accéder au tunnel du Vieux-Port

Surtout, la majorité marseillaise craint une congestion du trafic entre la rampe Saint-Maurice et le boulevard Charles Livon, où se fait l'accès au tunnel du Vieux-Port. D'autant qu'une nouvelle piste cyclable a été créée il y a quelques mois le long du boulevard. « *On retourne à la case départ, ils vont supprimer le tourne-à-gauche pour accéder au tunnel* », déplore Sophie Camard.



« C'est un projet qui est complètement en contradiction avec [la refonte du réseau de bus pour 2025](#). Les nouvelles lignes vont se heurter au chantier. Il risque d'y avoir un report de la circulation rue sainte ou encore rue Neuve Sainte-Catherine », renchérit Christian Pellicani, également élu métropolitain et conseiller d'arrondissement du 1/7.

Les élus Printemps Marseillais disent avoir exposé ces multiples contraintes à la Métropole. Mais le projet est bien sur les rails et les travaux devraient démarrer en 2026. « Pas forcément une date propice avec les élections municipales », soulignent les élus marseillais.



ACTUALITÉ LOCALE

Une difficile concertation s'ouvre pour le tramway des Catalans

TRANSPORTS

À Marseille, la phase de concertation préalable du controversé tramway des Catalans s'ouvre ce mercredi avec une réunion publique (18h) au siège de la Métropole.

Un comité de pilotage présidé par Catherine Pila, présidente (LR) de la RTM, a levé le voile le 1^{er} mars sur les études préliminaires du tram des Catalans. Quatre nouvelles stations ponctueront les 2,1 kilomètres d'extension de la ligne (T2). Sa mise en service est prévue pour 2028.

Depuis la rue de Rome, le

tramway cheminera devant la préfecture vers le boulevard Peytral, traversera la rue Paradis puis grimpera le cours Pierre-Puget, au bas duquel est prévu un arrêt (Estrangin) de correspondance avec la station de métro (M1). Il redescendra ensuite vers le boulevard de la Corderie (arrêt Corderie) puis l'avenue de la Corse (arrêt Saint-Victor) jusqu'à la place du 4-Septembre.

Situé dans la Zone à faibles émissions, il concernera, précise la Métropole, 41 900 habitants et 27 100 emplois situés à 500 mètres du tracé. Il joindra Noailles et les Catalans en dix minutes et vise 22 700 voyageurs par jour en 2030. Un projet auquel s'oppose la municipalité.

« Ce n'est pas une question idéologique, on est pour le tram, mais une question de priorité »,





Du 22 mars au 30 avril, les Marseillais peuvent donner leur avis sur le projet sur internet (registre-numerique.fr), au siège de la Métropole au Pharo, à la mairie des 1-7 et celle des 6-8. PHOTO ILEX PAYSAGE URBANISME

rappelait la maire (GRS) du secteur Sophie Camard, avant le dernier conseil métropolitain, évoquant « une réelle opposition des habitants » sur ce dossier à 75 millions. Le Plan Marseille en grand en ne lui accordant que 4 millions d'euros n'en a d'ailleurs pas fait une priorité.

La rampe Saint-Maurice, clé du débat ?

Et de pointer les controverses. Sur la charge pour commencer : « 22 000 voyageurs par jour; c'est très peu, le minimum c'est 35 000, 100 000 dans certaines villes. Est-ce que l'on est sur

le bon transport collectif ? », interroge la maire. D'autant qu'il nécessitera un « aménagement lourd », admet le Copil.

Première complication : le raccordement rue de Rome. La réalisation d'un « triangle complet » permettant de remonter vers Castellane en direction du réseau Sud, nécessitera de déplacer le monument commémorant l'assassinat du roi de Yougoslavie Alexandre I^{er}. « D'importants travaux » sur la rue de Rome sont aussi à prévoir avec un « surcoût » à la clé. C'est donc l'option d'un triangle incomplet, ne raccordant les rails com-

merciaux qu'à la ligne T2 vers la Blancarde qui a été retenue.

Un peu plus loin, c'est la fontaine de la place Estrangin qui devra subir un « léger déplacement ». Les architectes des Bâtiments de France ont donné leur accord à condition de restituer sa « couronne d'arbres », car ses sept marronniers seront abattus. Un peu plus loin, c'est l'emblématique Sophora de la place Bergasse qui touchera terre. Sur l'ensemble du chantier 50 des 366 arbres existants seront abattus. 186 seront replantés.

Sur le cours Pierre-Puget, le tram empruntera le parking

central vidé de ses voitures. Le projet retire encore 500 places de stationnement sur le secteur de la Corderie. Sans garantie que le parking Dessemond (290 places) puisse se faire assurer Sophie Camard qui redoute l'impact sur la circulation.

« Le débat clé, c'est l'accès à la rampe Saint-Maurice (...) Le non-dit de ce projet, c'est comment on va faire avec le flux de circulation de voitures qui ne sont pas sur des trajets de quartiers et auxquels le tramway se substitue difficilement », observe-t-elle. Le tourne à gauche depuis l'avenue de la Corse vers cette voie d'accès aux tunnels Prado carénage et Vieux-Port sera en effet supprimé. Le projet anticipe d'ailleurs un report du trafic sur la rue Pasteur... qui deviendrait « une autoroute » craint Christian Pellicani, son 1^{er} adjoint (PCF). « C'est le schéma complet de circulation » mis en place avec la semi-piétonnisation du Vieux-Port qu'il faut revoir, estime Sophie Canard exigeant « des expertises sérieuses ».

La restructuration du réseau de bus interroge aussi la municipalité. Le projet est « en contradiction avec tout ce qui a été so-disant réfléchi dans le cadre de la refonte du réseau de la RTM », estime son adjoint redoutant l'isolement de pans entiers du quartier lors des travaux prévus pour les municipales 2026. Les principes établis pour 2025 ne sont pas remis en question et « feront l'objet d'optimisations mineures au droit du tramway », répond la Métropole.

Christophe Casanova

Famille du média : **PQR/PQD**
(Quotidiens régionaux)

Périodicité : **Quotidienne**

Audience : **501000**

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : **22 mars 2023 P.10**

Journalistes : -

Nombre de mots : **51**

LE PHARO

● **Réunion publique.** Une concertation publique sur le projet du tramway Catalans-Place du 4 septembre se tiendra ce soir de 17 h à 21 h au Jardin du Pharo : 58, boulevard Charles-Livon (7^e), bâtiment de la Métropole Aix-Marseille Provence. La phase de concertation tramway des Catalans s'échelonnera du 22 au 30 mars.



Le tram du 4-septembre entre en concertation

Il est inscrit au plan de déplacements urbains depuis la pose des premières lignes de tram au début des années 2000. Ce mercredi, le tramway du 4-septembre entre enfin en phase de concertation. Cette ligne doit permettre de relier cette place située à quelques centaines de mètres de la plage des Catalans à la ligne 2 du tramway filant vers la Blancarde à partir de la place de Rome. Ces 2,1 kilomètres de voies doivent remonter l'avenue de la Corse avant de bifurquer vers le boulevard de la Corderie. " *J'y suis particulièrement attachée parce qu'il présente le meilleur objectif de report modal* ", se félicite Martine Vassal, la présidente (LR) de la métropole, dans le communiqué de l'institution.

À l'inverse, la maire de secteur, Sophie Camard, a déjà fait part de ses réticences, notamment du fait de l'impact sur le trafic routier et notamment l'accès à la rampe Saint-Maurice qui permet de rejoindre les tunnels sous le Vieux-Port et vers Prado Carénage. Outre une réunion publique au siège du Pharo, ce 22 mars à partir de 18 heures, la concertation passe par des expositions et des registres ouverts aux remarques du public dans les deux mairies de secteur concernées, dans les 1/7 et les 6/8.





TRAMWAY DES CATALANS

La difficile concertation a été lancée hier

Si le débat est déjà engagé depuis plusieurs mois au sein de la cité phocéenne - et notamment entre le maire de Marseille et la présidente de la Métropole -, le début de la concertation préalable concernant le projet d'extension du réseau de tramway entre la rue de Rome et la place du 4-Septembre, ne débutait véritablement qu'hier. Une réunion marquant l'ouverture de cette concertation, qui aura lieu jusqu'au 30 avril, était d'ailleurs organisée en fin de journée au Pharo.

Une soixantaine de représentants associatifs, élus et habitants du secteur étaient présents pour participer à cette séquence démocratique présidée par Catherine Pila (LR), présidente de la RTM. "Cette extension du tramway fait partie intégrante des 15 projets fléchés par l'État et la Métropole pour illustrer le plan Marseille en grand. Un plan voté à l'unanimité par le GIP mobilité auquel participait notamment le maire de Marseille", indique l'élue, qui loue le "véritable intérêt de cette desserte sur un secteur où l'on retrouve des commerces de proximité, des écoles, des collèges, des lycées...". La conseillère métropolitaine ponctue son propos par le fait que cette extension, dont le coût est estimé à 75 millions d'euros, "ne retarde aucun



La concertation préalable au projet d'extension du réseau de tramway jusqu'à la place du 4-Septembre a débuté hier. /PH..R.S.

autre dossier".

De son côté, l'adjointe aux mobilités (PS) à la Ville de Marseille, Audrey Gatian, rappelle que sur ce "projet ancien, la position de la Ville n'a pas varié". "Actuellement, nous ne sommes pas favorables à cette extension car il y a d'autres priorités", indique l'élue, qui aura l'occasion de reprendre la parole au cours de la séance pour affiner ses propos. Sabine Bernasconi (LR), conseillère départementale et municipale salue la fréquence de tramway, avec une rame annoncée toutes les 5-6 minutes. "Il existe également beaucoup d'inquiétudes sur les dessertes, la compatibilité avec les autres moyens de transports et l'utilité de cette ligne dans ce quartier..."

Les habitants attendent des réponses", tempère-t-elle. Après une présentation du projet de cette extension, dont le tracé passera au croisement de la rue de Rome/Préfecture vers le boulevard Peytral, puis par le cours Pierre-Puget avant de rejoindre le boulevard de la Corderie et l'avenue de la Corse jusqu'à la place du 4-Septembre et qui comprend la création de quatre stations, les habitants ont pris la parole pour exprimer, dans la quasi-totalité des cas, leur désaccord.

Sandrine Touyon, présidente de l'association CAS 7^e, soulève d'emblée la problématique qui aura fait le plus frémir l'hémicycle: la suppression du tourne à gauche vers la rampe

Saint-Maurice depuis l'avenue de la Corse. Jean-Pierre Galeazzi, président du CIQ Pharo-Catalans abonde et pointe les répercussions sur les rues adjacentes et notamment la rue Girardin, qui va devenir "un boulevard et surtout un enfer pour les riverains".

Sur la question du stationnement, la maire des 1-7, Sophie Camard (GRS), se montre dubitative: "Ce que vous proposez aujourd'hui sur le stationnement n'est pas suffisant ni novateur sur un quartier qui est déjà sous pression". Pour rappel, le projet prévoit la suppression de 500 places de stationnement sur le tracé. De son côté, la Métropole souhaite notamment créer un parking souterrain à proximité de la place du 4-Septembre, permettant de recréer 235 places. Cyril Pimentel, du collectif Vélos en ville, se dit scandalisé par la place accordée aux voitures: "Là où il y a des pistes cyclables, elles sont trop étroites et très mal faites. En revanche les voies de circulation pour les véhicules sont maintenues partout et c'est là où on se plante complètement".

La concertation est donc bien lancée et elle risque d'être nourrie au vu des nombreux points de désaccord abordés pour cette première réunion.

Rémi SIMONPIETRI



Le futur tramway des Catalans se heurte à l'hostilité des riverains

Jusqu'au 30 avril, la métropole consulte les habitants sur l'extension éventuelle du tramway de la rue de Rome jusqu'à la place du 4-Septembre. Au palais du Pharo, les participants ont exprimé leur rejet de ce tracé et de ses effets collatéraux sur le quartier.



Réunion publique de lancement de la concertation du tramway du 4-septembre. (Photo : B.G.)

Ambiance studieuse, discussions courtoises et franche opposition au menu de l'unique réunion de concertation pour le tramway des Catalans. " Tramway du 4-Septembre, de la place de Rome, ce sont plusieurs appellations pour le même projet, balaie Catherine Pila, habitante du quartier et présidente de la Régie des transports métropolitains (RTM) qui préside la séance. À [...]



Tramway des Catalans : le projet ne fait pas consensus avec les habitants



[Place du 4 Septembre - Extension Tramway T2 - Marseille - Situation projetee \(© Antoine Derrien / ILEX paysage+urbanisme / MAMP\)](#)

[Share on Twitter](#)[Share on Facebook](#)[Email](#)

Le tramway des Catalans est sur les rails. C'est le message que la Métropole Aix-Marseille a voulu faire passer aux habitants du 7^e arrondissement lors de la première concertation publique au Palais du Pharo le 22 mars. Mais, après plus de trois heures de discussions dans l'hémicycle présidé par Catherine Pila, la présidente de la RTM et conseillère municipale d'opposition, les participants restent dubitatifs voire réfractaires au projet métropolitain.

Devant une assemblée silencieuse, Romain Coiffet, responsable du département infrastructure du cabinet Ingérop, le maître d'ouvrage de l'opération avec [Tangram+Rougerie](#), fait défiler les photos de la requalification du quartier. On y voit de boulevard de la Corderie dégagé : l'îlot central qui sert de parking remplacé par des rails, une piste cyclable à double sens, le tout protégé par de grands arbres feuillus.

Ce transport « régulier et confortable » est « une réponse vertueuse aux exigences écologiques de notre temps » qui s'inscrit dans les contraintes de la zone à faible émission de Marseille ([ZFE-m](#)), explique [Catherine Pila](#). Ce moyen de transport doit permettre d'une pierre deux coups de fluidifier le trafic du quartier et de requalifier les rues tout en « mettant en valeur le patrimoine ». En 2030, le nombre de voyageurs transporté par cette fraction de tramway est estimé à **22 000 passagers chaque jour** 1 500 en heure de pointe entre la rue de Rome et la place du 4 septembre.

La priorité d'un tramway vers le Sud remise en cause

Ces bienfaits ont un coût : 75 millions d'euros. La Métropole endossera 89% du montant du projet (66M) et l'État financera les 11% restants, comme le spécifie le [groupement d'intérêt public \(GIP\) transports](#) du plan Marseille en Grand qui cible 15



projets prioritaires pour accélérer les mobilités dans la ville.

Installée à gauche de Catherine Pila sur l'estrade, Audrey Gatian, adjointe aux transports de Marseille, épingle d'emblée le projet : « Clairement, sur le GIP, les financements prioritaires étaient sur les projets des quartiers nord et on l'a répété ». L'élue du Printemps marseillais [milite depuis des mois](#) pour une desserte du métro vers l'hôpital Nord (15e). De son côté, le président du CIQ Pharo-Catalans, Jean-Pierre Galeazzi, fait le même constat : « Ce tramway n'est pas une priorité. »



Projet d'extension du tramway T2 Prefecture Place du 4 Septembre Marseille Situation projetée

En réponse, la représentante de la Métropole se justifie : « Ces 15 projets ne sont pas les uns contre les autres. Les 15 sont financés. » A sa droite, Yvan Cordier, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, nommé deux mois avant l'annonce du plan Marseille en Grand, rappelle que ces projets ont été validés par les six principaux maires, dont Benoît Payan, lors du conseil d'administration du GIP Transports en mars 2022.

> [Tramway des Catalans : « la chose la plus bête que j'ai entendue » \(Benoît Payan\)](#)

Le risque de report du trafic pointé

« Ça coûte cher, il faut que ça en vaille la peine », prévient à son tour Sophie Camard, la maire de secteur. L'élue du Printemps Marseillais avait sollicité la Métropole la semaine dernière pour lui fournir des [études complémentaires](#) sur le report du trafic engendré par le projet. Elle s'inquiète notamment d'une potentielle congestion des voitures entre la rampe

linéaire ». A noter que construire des pistes cyclables pour ce type d'aménagement est obligatoire selon l'article L228-2 du code de l'environnement. « *Nous devons diminuer la place de la voiture* », rappelle un citoyen en se référant au plan de mobilités (PDU) voté par la Métropole en 2019. Ce plan a pour objectif de **réduire de 15% les trajets en voiture ou en moto**.



Cycliste sur le futur tracé du tramway des Catalans (Crédit : MG)

Si le président de l'association Vélo en ville, Cyril Pimentel, aurait pu se réjouir de ces aménagements, il regrette : « *On se retrouve encore avec des pistes cyclables sur les trottoirs...* ». Et alerte même que « *certaines options sont illégales* ». Dans l'option A (où la piste cyclable serait reportée sur la rue Sainte) : « *il y a tout un tronçon sans aucun aménagement cyclable* », étaye Cyril Pimentel. « *Vous pouvez faire tous les trams et les pistes que vous voulez, si vous ne contraignez pas les voies de voitures, les pistes cyclables et le tram resteront vides* », se désole le cycliste.

Le trolleybus : une solution envisageable ?

Le chef d'entreprise enchaîne : « *Il faut des pistes cyclables qui soient sûres pour les cyclistes de bout en bout* ». Peu convaincu par l'utilité de ce projet, il propose une alternative viable pour répondre aux contraintes de la ZFE-m et à une meilleure desserte du quartier. C'est le trolleybus.



Ancien trolleybus à Marseille sur le Vieux-Port (Crédit : Jean-Henri Manara)

Non ce n'est pas la boîte de nuit du Vieux-Port. C'est l'ancêtre du tramway. Trois fois plus long qu'un bus normal d'une meilleure capacité le trolleybus est alimenté par le réseau électrique via un branchement sur son toit.

Marseille en a connu tout un réseau dans les années 1930 avant son démantèlement en 2004. Plus de trois participants ont ainsi proposé de faire renaître ce moyen de transport dans le quartier des Catalans. « *C'est économique et écologique* », justifie Jean-Pierre Galeazzi qui a déjà proposé son projet de trolleybus à la collectivité qui préfère ne pas rebondir.

Malgré plus de trois heures de discussions, la demande de Julien Soret, l'élu à la mairie du 1-7, est restée en suspend tout au long de la concertation : « *Jamais on ne promet un tramway pour faire un tramway. Il faut d'abord que vous nous expliquiez pourquoi vous voulez en faire un.* » La Métropole va devoir se montrer plus persuasive aux yeux des habitants avant le 30 avril.



Tramway des Catalans : l'opposition en mode veille

Malgré l'accord à la Métropole, la mairie de gauche conteste toujours l'utilité de cette ligne

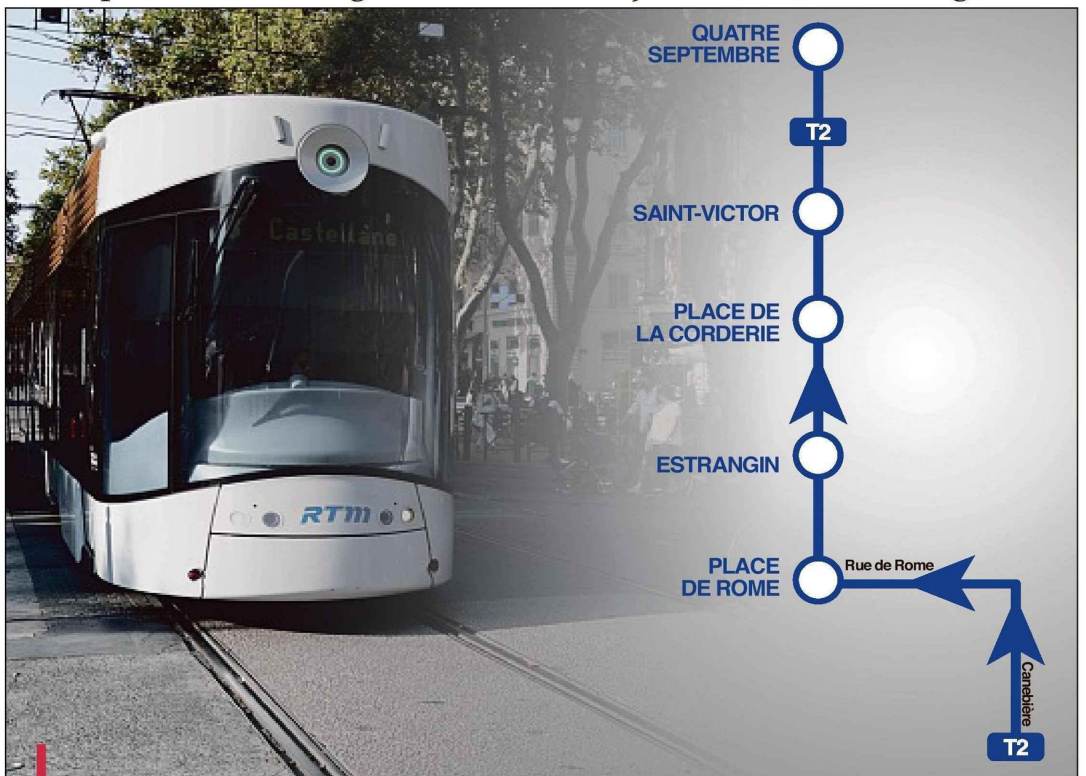
Sous la place du 4-Septembre, coule la lave. Celle des oppositions au projet de tramway dit "des Catalans", exprimées mercredi soir lors de la première réunion publique (notre édition de jeudi). Mais aussi la contestation politique par la mairie de Marseille, même si elle est moins visible depuis quelques mois.

Bref retour en arrière : à l'été 2022, Benoît Payan tape du poing sur la table et promet d'employer les grands moyens pour contrer ce chantier. "Il va falloir empêcher la Métropole si elle décidait de passer en force. Moi, je l'empêcherai. J'utiliserai tous mes pouvoirs de police. Il n'y aura pas de tramway aux Catalans tant que le tramway vers le Nord ne sera pas lancé. C'est un point duquel je ne dérogerai pas", tonne-t-il dans 20 Minutes.

Rebelote volcanique deux mois plus tard, dans La Provence: "Pourquoi s'obstiner à mettre en place une idée aussi vieille, dont les Marseillais ne veulent pas? Je me bats pour

"J'utiliserai mes pouvoirs de police pour empêcher ce projet."

BERNOÛT PAYAN, LE 8 JUILLET 2022



Le projet de tramway vers la place du 4-Septembre verra-t-il le jour? La concertation publique a en tout cas été lancée... /PHOTO ANTOINE TOMASELLI

que ce projet n'existe pas."

Le lancement de la concertation publique, première étape d'un long processus, semble pourtant montrer que le projet suit son train-train. Avec une date limite au 30 avril pour s'exprimer. Mais si les critiques se font moins vives, l'opposition à gauche demeure. "Un bien mauvais projet pour la ville, a tweeté Audrey Gatian, adjointe (PS) au maire chargée des mobilités. Il existe d'autres endroits où un tramway est bien plus nécessaire et utile."

Cet argumentaire s'inscrit dans un cadre : le volet mobilité du plan Marseille en grand, lancé par Emmanuel Macron en septembre 2021. À la clef, un milliard d'euros pour les transports en commun marseillais.

Et un objectif : "Désenclaver les quartiers Nord et permettre de relier le nord au sud." Lorsque le maire exprime son opposition frontale, à l'été 2022, la crise entre Ville et Métropole est à son paroxysme, alors que la loi 3DS les presse de se mettre d'accord.

En toile de fond, la crainte de l'équipe municipale que les investissements pour le tramway des Catalans manquent aux projets vers le Nord. "Ce n'est pas en arrêtant d'un côté qu'on ira plus vite de l'autre", martèle pourtant, depuis des mois, Martine Vassal. "Le tramway des Catalans ne bénéficiera que de 4 millions d'euros de la part de l'État sur les 74 qu'il représente", rappelle un connaisseur du dossier métropolitain. Qui

"Il n'y a pas eu d'accord entre Benoît Payan et Martine Vassal sur ce tramway."

souligne que "les quinze projets transports du plan Marseille en grand ont été validés au GIP Mobilité (Groupement d'intérêt public), y compris par les élus de la Ville de Marseille. Le tramway des Catalans en faisait partie. Comme ils l'ont voté, ils sont coincés".

Une vue de l'esprit, juge-t-on dans l'entourage du maire : "La validation des élus marseillais n'est valable qu'à la hauteur de l'investissement de l'État sur ce

dossier, c'est-à-dire 4 millions d'euros. L'État est sur la même ligne que nous : l'essentiel du financement du GIP doit aller vers les quartiers Nord."

Benoît Payan, à la faveur du *modus vivendi* trouvé avec la Métropole fin décembre (gestion de la voirie et de la propriété par des élus de la Ville, plan d'investissement de 50 millions d'euros pour la voirie marseillaise, création d'une dotation de solidarité communautaire), a mis un bémol sur ses critiques. Sans y renoncer.

"Il n'y a pas eu d'accord entre le maire de Marseille et la présidente de la Métropole sur le tramway des Catalans, tranche-t-on dans le camp métropolitain. Ils se sont simplement dits qu'il était temps d'ar-

rêter les combats stériles qui ne servent à rien et d'essayer d'avancer sur les dossiers." "Il n'y a pas de nécessité à se réexprimer sur ce dossier, reprend-on du côté de la municipalité. Mais on ne veut toujours pas de ce tramway dans ce tempo."

D'autant que du point de vue de la Ville, l'affaire serait bien mal embarquée : "La maire de secteur, Sophie Camard, l'a bien exprimé, avec les suppressions des places de stationnement, l'arrachage d'arbres et la liaison routière avec la rampe Saint-Maurice. Si jamais ce tramway se fait, il faudra bien se poser l'intégralité des questions." En misant, peut-être, sur la possibilité que le projet n'aboutisse jamais...

Sylvain PIGNOL





CATALANS

Et si le trolleybus faisait son grand retour ?

Deux kilomètres de tracé qui s'étirent comme un vieux serpent de mer entre la rue de Rome et la place du 4-Septembre. En pleine phase de concertation préalable au projet d'extension du réseau de tramway (lire ci-contre), les mécontents font entendre leur voix. Ce fut le cas lors de la première réunion de concertation animée par Catherine Pila (LR), présidente de la RTM, le 22 mars dernier. C'est aussi le cas dans les rangs de la fédération des CIQ du 7^e arrondissement. "Nous ne sommes pas favorables au tramway. Le projet a trop de répercussions négatives sur le quartier et ne répond pas aux demandes des usagers des bus qui vivent dans le 7^e. Peut-être qu'un jour, quand le quartier sera apaisé, le tram y trouvera alors sa place. Mais pour l'heure, ce n'est pas le cas...", explique le président Jean-Claude Rostain. Mais loin d'afficher seulement une opposition au projet et d'organiser la contestation, la fédération des CIQ veut avant tout proposer une alternative. Depuis de longs mois, du côté de l'avenue Pasteur, on potasse, interroge, dessine des plans. Presque vingt ans après l'arrêt du trolleybus (de Saint-Pierre en 2004, ndlr), les membres des CIQ aimeraient bien le voir reprendre du service. "Dans notre projet, le trolleybus bénéficierait d'une voie spécifique et, évidemment de lignes aériennes de contact. Les avantages par rapport au tram sont nombreux. Le trolleybus permet notamment de conserver tous les arrêts de bus existants et sur son passage et seulement 50% du stationnement serait supprimé. Ce qui pour les riverains est un point important", insiste-t-il.

Le dossier ficelé, Jean-Claude



Opposés au projet d'extension du tram, les membres des CIQ du 7^e présenteront leur solution alternative aux élus et aux riverains : le retour du trolleybus.

/ PHOTO ARCHIVES LA PROVENCE

Rostain a rencontré Benoît Payan. Et a bénéficié, dit-il, de toute l'attention du maire de la ville qui n'a jamais caché sa réticence sur ce projet "dont les Marseillais ne veulent pas" (La Provence, 2022, ndlr). "Bien sûr, nous avons l'intention de présenter le projet à la maire de secteur, Sophie Camard et aux habitants qui le souhaitent lors de réunion d'information. La prochaine se déroulera le 18 avril au CMA Saint-Georges à laquelle seront invités représentants de la RTM, de la Métropole et de la Ville", précise-t-il. Alors en attendant, Jean-Claude Rostain affine son argumentaire pour contrer la future ligne de tramway qui, rappelons-le, tra-

versera le croisement entre la rue de Rome et le boulevard Paul Peytral, longeant ainsi la Préfecture, pour se prolonger sur le Cours Pierre Puget, puis le boulevard de la Corderie et l'avenue de la Corse pour arriver jusqu'à la place du 4 septembre. "Moins cher, plus écologique, pas de gros travaux, moins d'impact sur le bâti, moins de nuisance sonore, déroule-t-il. Et puis attention aux clichés que véhicule le trolleybus. Ce moyen de transport a lui aussi évolué. Il n'y a qu'à regarder les nouvelles générations qui circulent à Limoges, Lyon, Saint-Etienne ou encore Nancy. Ça fait réfléchir..."

Christelle CARMONA

LA CONCERTATION

La phase de concertation préalable est ouverte jusqu'au 30 avril. À l'issue, des études seront menées, avant de soumettre le projet final à l'enquête publique. Les travaux pour concrétiser le projet, eux, devraient commencer en 2026 pour une mise en service à partir de 2028. Pour participer : registres disponibles en mairie de secteur ou sur : www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre



Tramway des Catalans : les écologistes marseillais disent « oui... mais »



[Le tramway doit être prolongé jusqu'à la place du 4 septembre \(crédit : Métropole AMP\)](#)

Le groupe écologiste et pluriel-s se distingue légèrement de la majorité municipale marseillaise, dont il est pourtant issu, sur un sujet hautement sensible : **la prolongation du tramway T2 vers les Catalans**, qui irait de la rue de Rome jusqu'à la place du 4 septembre.

« *Le groupe écologiste et pluriel-s et les élus écologistes considèrent que l'ensemble des projets inscrits au [GIP transports](#) (...) doivent être menés à bien sans obstacle et retard* », écrivent ainsi dans un communiqué (voir l'intégralité ci-dessous) les élus **Sébastien Barles, Aïcha Guedjali, Zoubida Meguenni et Etienne Tabbagh**. Cette réaction intervient alors que la [phase de concertation du projet est lancée depuis le 22 mars auprès des habitants du quartier](#).

Le groupe énumère **plusieurs points positifs** pour appuyer le projet, notamment la diminution des nuisances routières sur l'axe Puget-Corderie-Corse, la requalification des espaces publics pour un meilleur accès aux piétons, ou encore l'amélioration de la desserte de ces quartiers avec la mise en service d'un minibus au départ du terminus du tramway pour desservir les hauteurs du 7e.

Tramway des Catalans : les réserves des écologistes

Cette position affichée par le groupe des écologistes diffère sensiblement de celle tenue jusqu'alors par les autres élus du **Printemps Marseillais**, [à commencer par la maire du 1/7 Sophie Camard](#). Cette dernière s'inquiète notamment **d'un report de circulation sur le boulevard Charles Livon**, et de difficultés d'accès au tunnel du Vieux-Port. De son côté, **la présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence [Martine Vassal](#)** s'est réjouie de ce soutien plutôt inattendu sur Twitter.





Mais pour les écologistes non plus, le tableau n'est pas tout blanc. L'adjoint à la transition écologique de la Ville de Marseille **Sébastien Barles**, co-signataire du communiqué, tempère d'ailleurs les propos de Martine Vassal, et clarifie sa position, toujours sur Twitter. Il réitère la priorité déjà affirmée par le maire de Marseille, et par l'État, de **désenclaver les quartiers Nord**, et souligne les réserves du groupe écologistes sur le tramway des Catalans.



Ces réserves son listées dans le communiqué. Le groupe réclame la préservation des arbres sur le tracé, la continuité et la sécurité des espaces cyclables ([pointée du doigt par le collectif Vélos en ville](#)), la place dévolue aux piétons, et la mise en place **d'une navette en direction des collines d'Endoume**, en compensation de la modification du réseau de bus qu'induit le nouveau tramway.

Cette dernière proposition était évoquée par Martine Vassal [dans un entretien accordé à Gomet'](#) en septembre dernier. Enfin, les écologistes insistent sur la « réversibilité » du **futur parking qui sera créé** pour compenser la suppression du parking du cours Pierre Puget.

Document source : le communiqué du groupe écologiste et pluriel-s

- offrir un service public de transport performant, fiable et fréquent entre ces quartiers et le centre ville ;
- diminuer la place à la voiture dans notre ville et apaiser notre cité afin de mieux vivre et respirer ;
- augmenter les mobilités actives et non polluantes (déplacements à pied, à vélo et en transports en commun) ;
- permettre un rabattement efficace, par minibus, de l'ensemble du 7^{ème} arrondissement.

Dependant, ce projet doit être amélioré pour répondre à ces exigences. Dans cette phase de concertation publique, le groupe écologiste et pluriel-s et les élu-es écologistes seront particulièrement vigilants :

- sur la préservation des arbres sur le tracé,
- sur la continuité et la sécurité des aménagements cyclables à assurer,
- sur la place dévolue aux piétons,
- sur la « réversibilité » du parking prévu aujourd'hui,
- sur la nécessaire mise en place de navettes électriques par la Métropole sur Endoume et les collines du 7^{ème} afin de permettre un vrai report modal de la voiture vers les transports collectifs (minibus et tramway).

Vouloir ralentir les travaux d'un équipement de transport ne fait pas avancer plus vite les autres projets dont notre ville a besoin.

Le groupe écologiste et pluriel-s et les élu-es écologistes du premier secteur de la Ville appellent au respect du calendrier figurant dans le GIP, sur lequel Etat, Métropole et Ville de Marseille se sont engagés. Il en va de même pour la mise enfin en oeuvre du plan vélo et d'un vrai réseau de RER métropolitain.

Les éluEs écologistes et pluriel.s et REIV du 1/7

Sébastien Baries

Aicha Guejaji

Zoubida Meguenni

Etienne Tabbagh

Famille du média : PQR/PQD
(Quotidiens régionaux)

Périodicité : Quotidienne

Audience : 68136

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : 18 avril 2023 P.6

Journalistes : -

Nombre de mots : 81

TRAMWAY **Extension de la** **ligne 3 : réunion** **publique organisée** **par les CIQ**

Projet prioritaire du Plan Marseille en grand, l'extension du tramway entre la préfecture et la place du 4-Septembre fait débat. C'est le moment de mettre en avant les arguments pour et contre, la concertation publique préalable prévue jusqu'au 30 avril permettant aux citoyens de donner leur avis.

Une réunion publique d'information est organisée par la fédération des CIQ du 7^e arrondissement Ce mardi 18 avril à 18h au centre municipal d'animation Saint-Georges, 49 Rue Charras.





Contre le tram des Catalans, l'option du trolleybus

MARSEILLE

La fédération des CIQ du 7^e arrondissement met sur la table l'option d'un trolleybus contre l'extension du tramway défendue par la Métropole. Et demande une table ronde.

Reports de circulation chaotiques, suppression de stationnements partiellement compensée, disparition de lignes de bus et d'arrêts, accès complexifié au tunnel Prado-Carénage dans un quartier de transit... Face aux journalistes, ce mercredi, les responsables de la fédération des comités d'intérêt de quartier (CIQ)

du 7^e arrondissement tirent à boulets rouges sur le projet d'extension du tramway T3 jusqu'à la place du 4-Septembre (lire *La Marseillaise* du 22/03). Jusqu'au 30 avril, le « tramway des Catalans », défendu par la Métropole contre l'avis de la Ville et de la mairie de secteur, est en effet soumis à une consultation publique parfois animée. « *Nous ne sommes pas anti tramway, plaide Jean-Pierre Galeazzi, président du CIQ Pharo-Catalans. Mais pour le tramway version 7^e arrondissement, il faut revoir la copie.* »

Offre de rencontre

Alors, dans le bras de fer qui les oppose à la Métropole, les responsables du CIQ remettent une pièce dans la machine, sous la forme d'un projet alternatif.

Exit le tram, place au trolleybus. « *C'est le projet le plus raisonnable*, présente Jean-Claude Rostain, le président de la fédération des CIQ du 7^e arrondissement. *Nous proposons un trolleybus articulé qui remplacerait le bus 54 jusqu'à la Timone, avec un stationnement au dépôt Saint-Pierre.* » Cette ligne, justement, existait depuis les années 1980. Avant d'être supprimée en 2004. « *La Métropole nous dit qu'il faudrait recréer un centre de gestion technique, recréer des lignes aériennes de contact* », reconnaît Jean-Claude Rostain. Mais pour lui, ce mode de transport reste plus économique et plus écologique : selon la longueur, un trolley coûte entre 800 000 et 1,2 million d'euros, contre 3 à 4 millions pour un tramway, le déploiement des lignes aérien-





Les responsables des CIQ du 7^e arrondissement ont présenté leur projet de trolleybus à la presse ce mercredi. PHOTO Y.S.

nes revenant à 600 000 euros par km. Avec ce projet, l'accès à la rampe Saint-Maurice resterait également possible, tout comme la desserte en bus des collines d'Endoume, du Roucas-Blanc et de Bompard. De quoi résoudre les points noirs reprochés au projet métropolitain, alors même que les métropoles de

Lyon, Saint-Étienne, Limoges et Nancy misent sur le développement de ce mode de transport. *« Nous sommes prêts à rencontrer les responsables de la Métropole, pose Jean-Pierre Galeazzi. Nous avons fait une proposition, c'est à eux de bouger. »*

Yves Souben



MARSEILLE

Tram des Catalans : EELV persiste et signe

Deux semaines après le groupe écologiste au conseil municipal, c'est au tour des militants d'Europe écologie-les Verts de venir défendre le projet d'extension du tramway T2 jusqu'à la place du 4-Septembre. « *En tant que militant.e.s écologistes nous ne pouvons que nous réjouir d'un tel projet qui participe au développement d'un réseau de transport en commun plus performant sur l'ensemble de notre territoire* », défend le groupe local Cœur de Marseille. S'il se réjouit d'un projet qui fera baisser les émissions de gaz à effet de serre, ce positionnement risque de mettre de l'eau dans le gaz au sein de la majorité municipale. La mairie d'arrondissements tout comme le maire (DVG) de Marseille sont en effet opposés au projet porté par la Métropole. La présidente (DVD) Martine Vassal n'avait en effet pas manqué de remercier l'adjoint (EELV) Sébastien Barles et les élus écologistes de leur soutien. Les militants d'EELV, cependant, expriment des points d'inquiétude : ils veulent accorder plus de place aux vélos, veulent préserver davantage d'arbres et mettre en place un réseau de mini-bus électriques pour desservir les collines de l'arrondissement.





Tram du 4-Septembre : des échanges toujours bouillants

MARSEILLE

Mercredi se tenait une nouvelle réunion sur le projet du tramway des Catalans. L'opposition au chantier reste toujours virulente.

Parlez plus fort ! » « Taisez-vous ! » Les injonctions contradictoires volaient mercredi soir, au Centre municipal d'animation (CMA) des Lices, dans le 7^e arrondissement de Marseille. Pour la quatrième fois depuis le lancement de la concertation, la fédération des CIQ du secteur organisait une réunion d'information sur le prolongement de tramway T2 de la rue de Rome à la place du 4-Septembre. Une

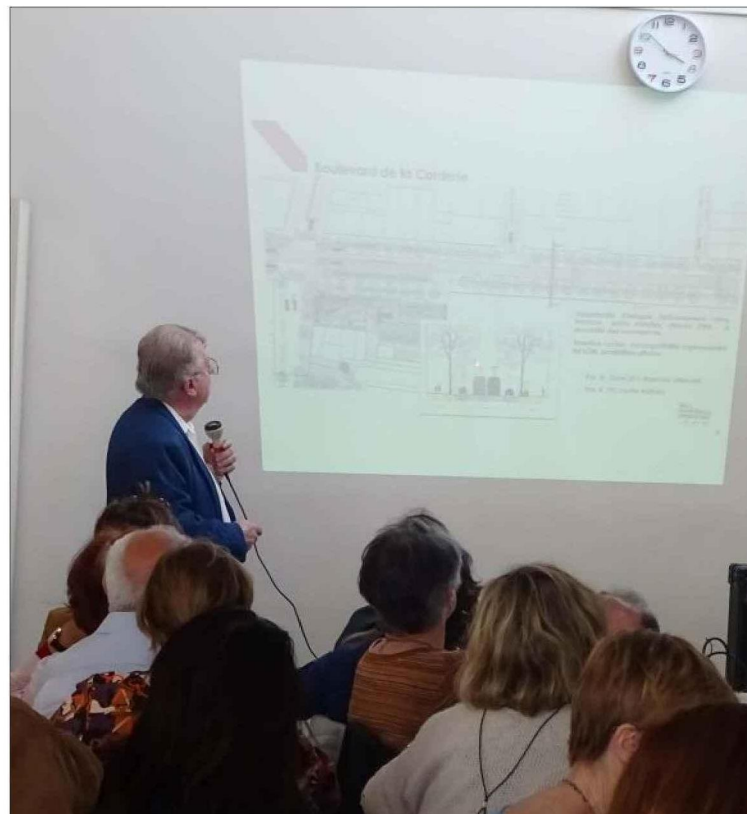
fois de plus, la salle était comble. Et survoltée.

Pendant les près de deux heures consacrées à la présentation du projet et à l'alternative du trolleybus portée par la fédération des CIQ du 7^e arrondissement (lire *La Marseillaise* du 20/04), les protestations fusent sans arrêt. Une voie réservée aux vélos ? « C'est déjà le bordel », râle un habitant. Une cinquantaine d'arbres abattus ? « C'est honteux ! » Et ainsi de suite avec l'accès aux tunnels du Vieux-Port, des stationnements supprimés, de la disparition proposée de la ligne 82. Les prises de parole se font presque toutes en défaveur du projet porté par la Métropole. « *Ce tramway est plus adapté pour les visiteurs et les touristes que pour les habitants de Marseille* », résume une représentante asso-

ciative. L'adjoint de secteur Julien Soret (G.s) insiste pour que les habitants donnent leur avis sur le registre numérique de la Métropole. Un registre qui dysfonctionne régulièrement, soupire une militante associative. L'extrême droite, elle, reste présente, et accuse la mairie de secteur d'avoir voté en faveur du projet. « *Faux* », répond le premier adjoint (PCF) Christian Pellicani, preuve à l'appui. Après deux heures, la Métropole tente de se faire entendre. « *Toutes les études montrent que ce tramway répondra pleinement à ses objectifs* », tente le directeur des infrastructures de la RTM, rappelant que les études d'avant-projet viendront après. Le brouaha lui répond. La concertation, elle, se poursuit jusqu'au 30 avril.

Yves Souben





Le président de la fédération des CIQ a présenté le tram puis l'alternative qu'il défend de trolleybus. PHOTO Y.S.

Famille du média : PQR/PQD
(Quotidiens régionaux)

Périodicité : Quotidienne

Audience : 68136

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : Du 29 avril au 1er mai
2023 P.12

Journalistes : -

Nombre de mots : 68

MARSEILLE

La concertation pour le tram des Catalans s'arrête dimanche

Dernière ligne droite pour la première consultation de l'extension du tramway T2 de la rue de Rome à la place du 4-Septembre. Un projet de la Métropole Aix-Marseille à 75 millions pour 2,1 km supplémentaires, qui soulève l'opposition de la mairie de secteur et de la Ville de Marseille mais a reçu le soutien d'EELV.

<https://www.registre-numerique.fr/tramway-t2-4septembre>



ANNEXES

Annexe 1 – Délibérations du conseil de Métropole

Annexe 1.1 Délibération n° TRA-018-510818CM

Annexe 1.2 Délibération n° TRA-017-510718CM

Annexe 2 – Avis de concertation préalable

Annexe 2.1 Avis de concertation

Annexe 2.2 Parution avis de concertation dans la presse locale

Annexe 2.3 Certificats d'affichage

Annexe 3 – Bilan des actions de communication

Annexe 4 – Revue de Presse

Annexe 5 – Documents à la disposition du public

Annexe 5.1 Dépliant deux volets

Annexe 5.2 Brochure projet

Annexe 5.3 Panneaux de présentation du projet

Annexe 6 – Compte rendu de la réunion publique



**Concertation
publique**

Extension du tramway T2
Rue de Rome - Place du 4 Septembre

DONNEZ VOTRE AVIS !
22 MARS > 30 AVRIL 2023

LA MÉTROPOLE AGIT



PRÉSENTATION DU PROJET

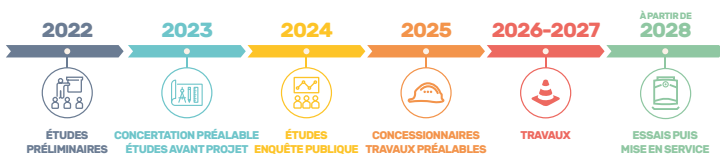
- / Avec ses **2,1 km** de nouveau tracé entre la rue de Rome et la place du 4 Septembre, la ligne de tramway T2 desservira 4 nouvelles stations.
- / Le projet vise à améliorer le cadre de vie des marseillais dans le centre-ville. Il permet une réorganisation des mobilités en faveur d'un espace public apaisé et une meilleure desserte.

SCHÉMA D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRAMWAY ENVISAGÉ



- TRAMWAY T1
- TRAMWAY T2
- TRAMWAY T3
- - - EXTENSION DU TRAMWAY T2 VERS QUATRE SEPTEMBRE
- - - EXTENSIONS NORD-SUD PHASE 1 DU TRAMWAY T3

CALENDRIER DE RÉALISATION



CONCERTATION PRÉALABLE du 22 mars au 30 avril 2023 pour vous informer et participer

DONNEZ VOTRE AVIS !



- 📄 **Concertation en ligne :**
www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre
- 📄 **Registres papier dans 3 lieux dédiés à la concertation**

LIEUX D'EXPOSITION

Métropole Aix-Marseille-Provence

du lun. au ven. 9h00-12h00 / 13h30-16h30
Le Pharo
58, boulevard Charles Livon (13007)

Mairie des 1^{er}/7^e arrondissements

du lun. au ven. 8h30-12h10/ 13h10-16h30
61, la Canebière (13001)

Mairie des 6^e/8^e arrondissements

du lun. au ven. 8h00-12h00/ 14h00-17h30
125, rue du Commandant Rolland (13008)

RÉUNION PUBLIQUE

Mercredi 22 mars 2023 à 18 h

au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Hémicycle du Pharo
58, boulevard Charles Livon (13007)



LE MOYEN DE TRANSPORT LE PLUS EFFICACE POUR AMÉLIORER VOTRE MOBILITÉ DANS LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DE MARSEILLE



PHOTOMONTAGE PLACE DU QUATRE SEPTEMBRE © Antoine Derrien, pour ILEX paysage+urbanisme



PARTICIPEZ !
22 MARS > 30 AVRIL 2023
registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

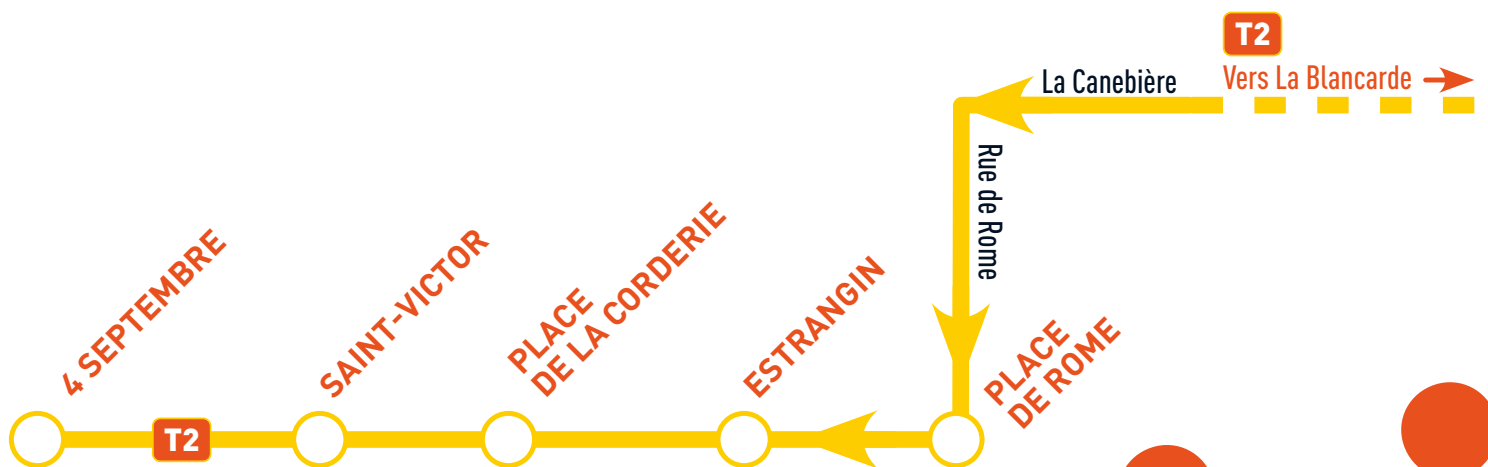
OPÉRATION
RÉALISÉE AVEC


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

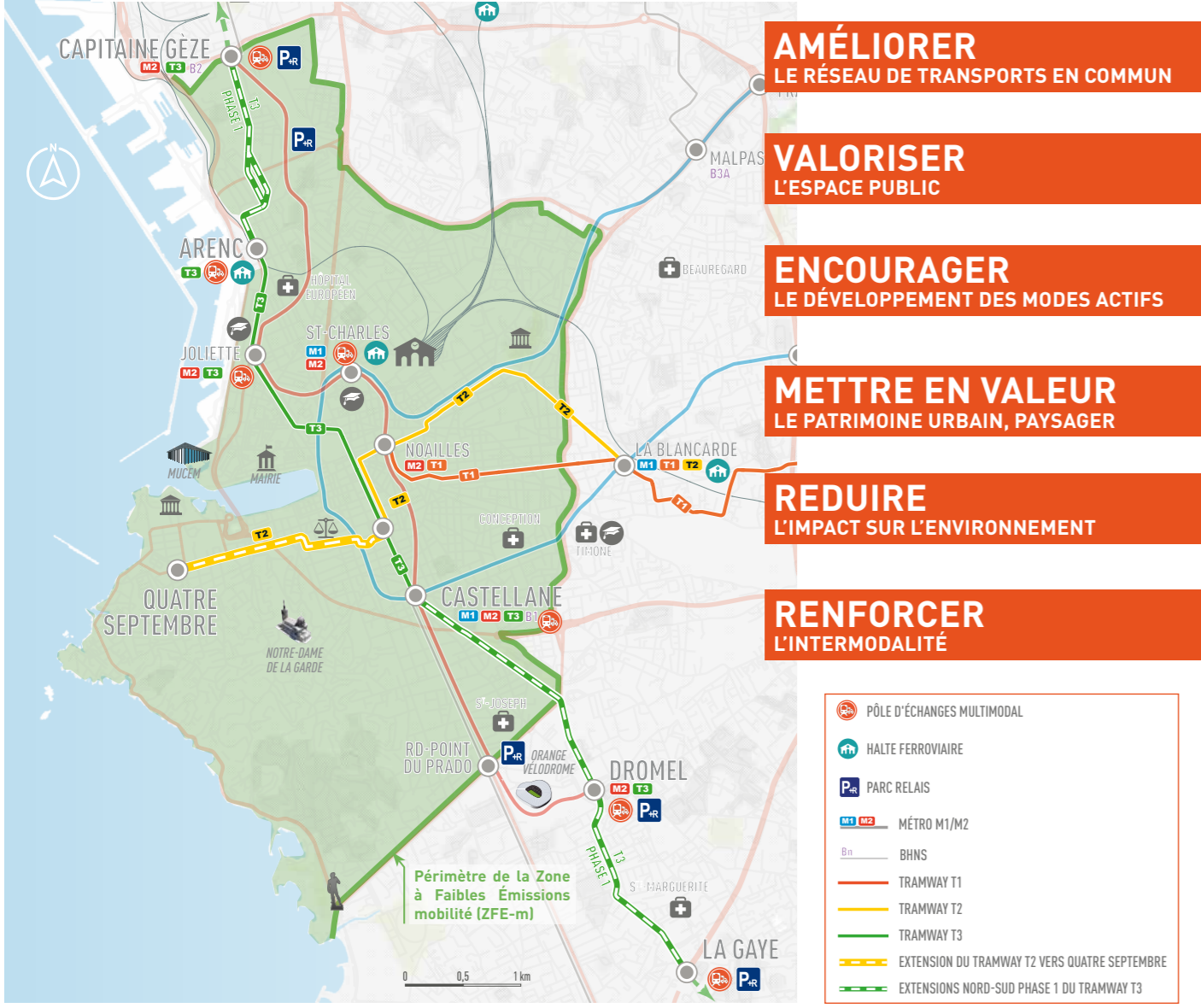
AFIT France
Agence de l'État pour le
développement du
transport de France



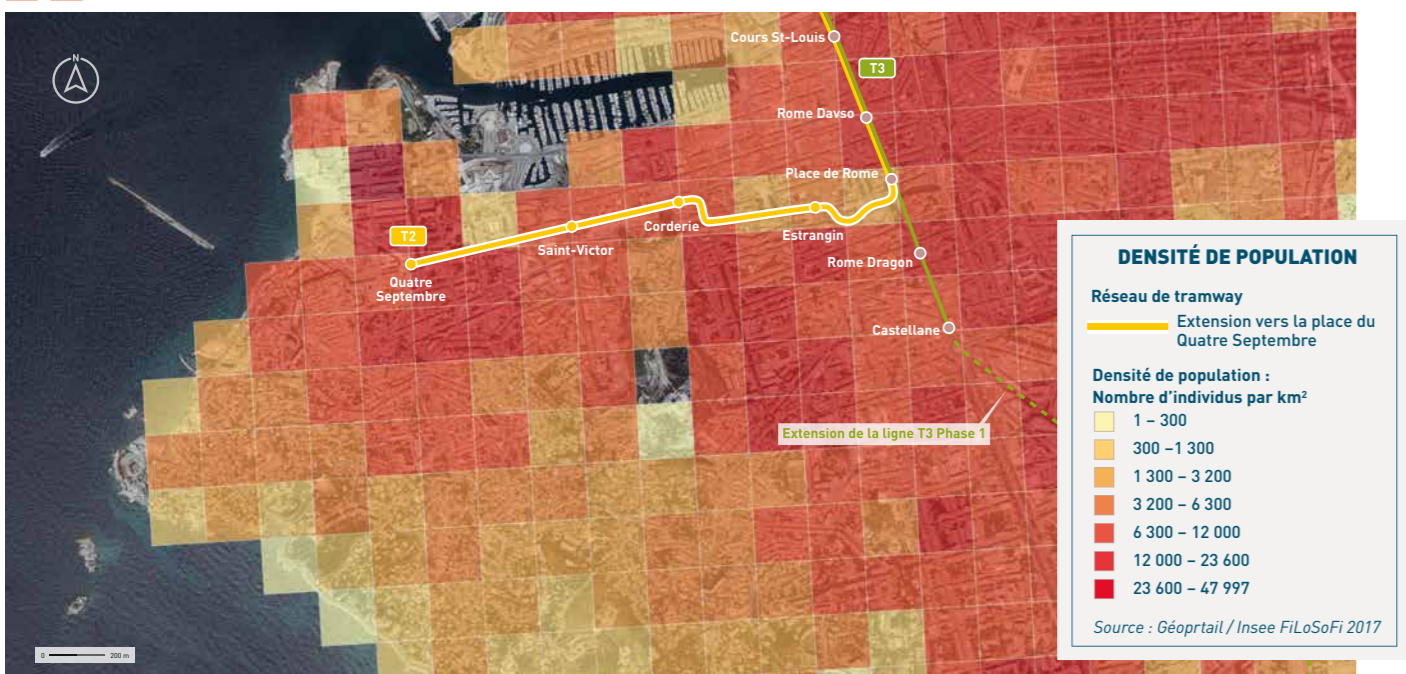
EXTENSION DU TRAMWAY T2 RUE DE ROME - PLACE DU 4 SEPTEMBRE



LE MOYEN DE TRANSPORT LE PLUS EFFICACE POUR AMÉLIORER VOTRE MOBILITÉ DANS LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DE MARSEILLE

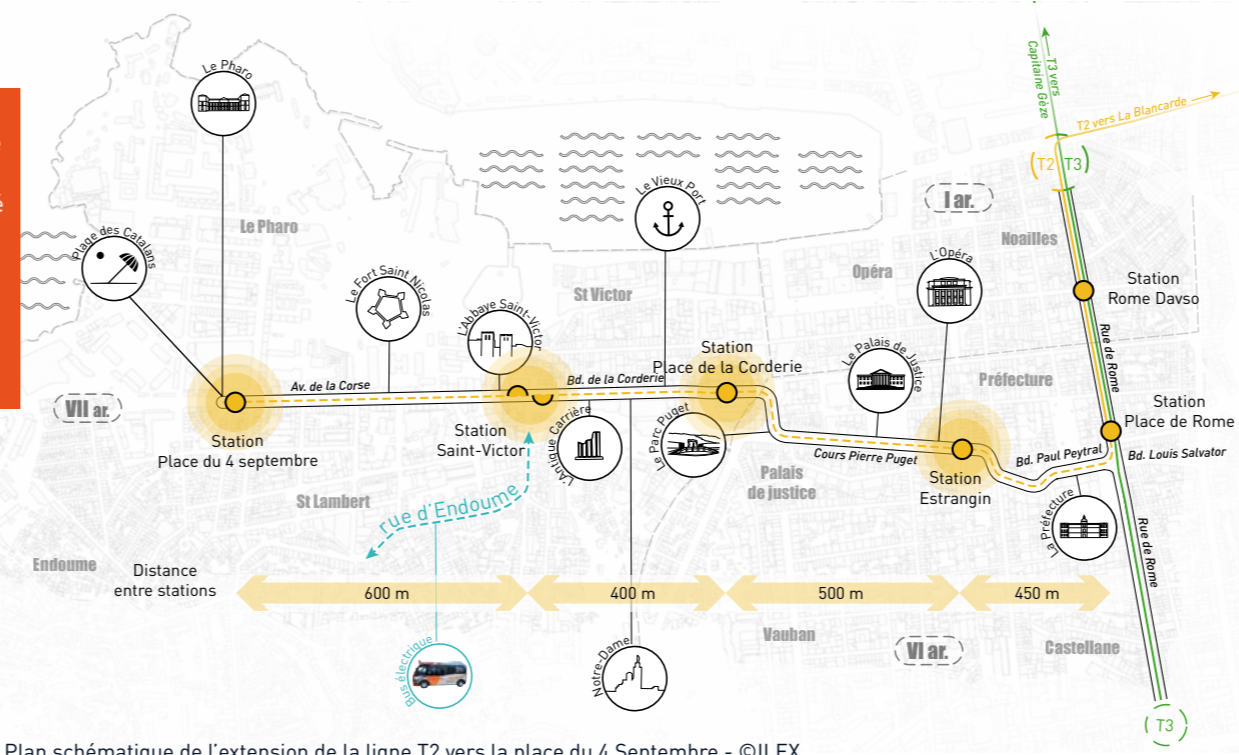


VOTRE QUARTIER PARI MI LES PLUS PEUPLÉS DE MARSEILLE, DÉSENCLAVÉ ET MIEUX DESSERVI



LA DESSERTE D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET DE SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

- La Préfecture
- Le Palais de Justice
- Le siège d'Aix-Marseille Université
- Nombreux établissements scolaires (lycées, collèges et écoles)
- Pôles sportifs
- Plage des Catalans



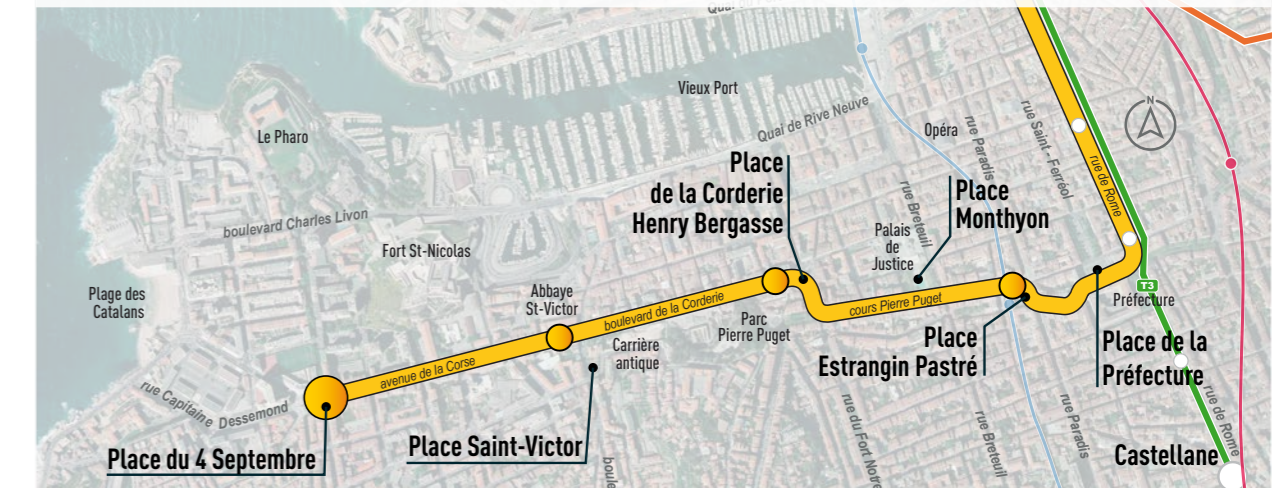
LA RÉORGANISATION DES MOBILITÉS OFFRIRA UN ESPACE PUBLIC APAISI



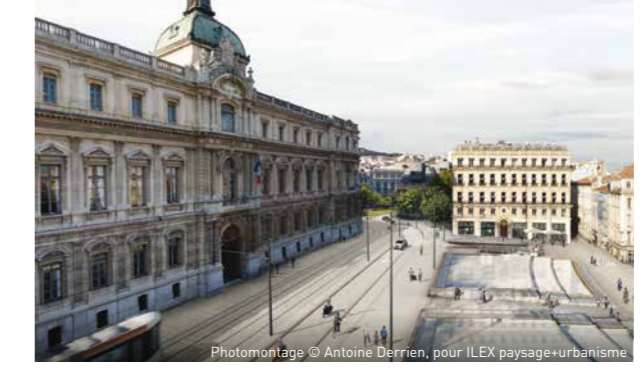
- Le projet vise à améliorer le cadre de vie des marseillais dans le centre-ville et permettra de :
- réorganiser la circulation sur les boulevards
 - créer des lignes de transports en commun en site propre
 - étendre les aires piétonnes et les axes de circulation réservés aux modes actifs

VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL À TRAVERS LES PLACES DU CENTRE-VILLE

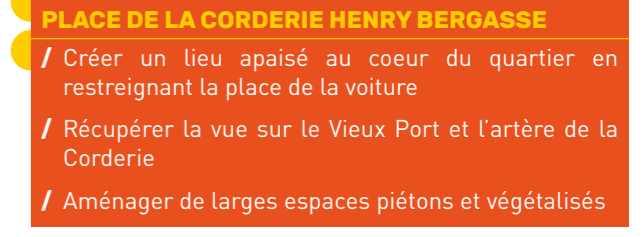
- Les axes Peytral, Puget, Corse et Corderie sont des espaces remarquables du centre-ville nécessitant un traitement spécifique qui comprend :
- la protection, la densification et la valorisation des arbres
 - la valorisation des éléments architecturaux urbains historiques
 - le respect de l'architecture, de l'agencement urbain et des perspectives



- PLACE DE LA PRÉFECTURE**
- Étendre la zone de la place Félix Barret jusqu'à la façade de la Préfecture
 - Privilégier les déplacements à vélo dans les aménagements
 - Harmoniser les espaces publics



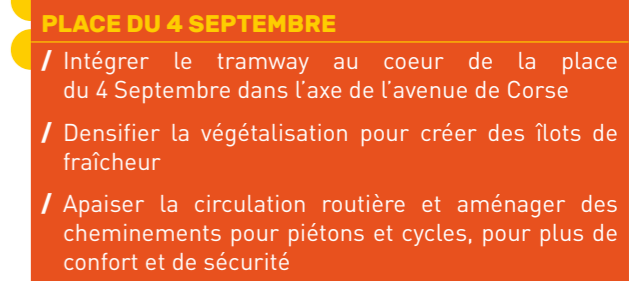
- PLACE DE LA CORDERIE HENRY BERGASSE**
- Créer un lieu apaisé au coeur du quartier en restreignant la place de la voiture
 - Récupérer la vue sur le Vieux Port et l'artère de la Corderie
 - Aménager de larges espaces piétons et végétalisés



- DE LA PLACE ESTRANGIN-PASTRÉ À L'ENTRÉE DU PARC PUGET**
- Créer un espace unique pour piétons et usagers des transports en commun, permettant de redécouvrir le patrimoine architectural autour de la fontaine Estrangin
 - Un tramway qui circule le long du cours Pierre Puget végétalisé
 - Homogénéiser les espaces publics de façade à façade



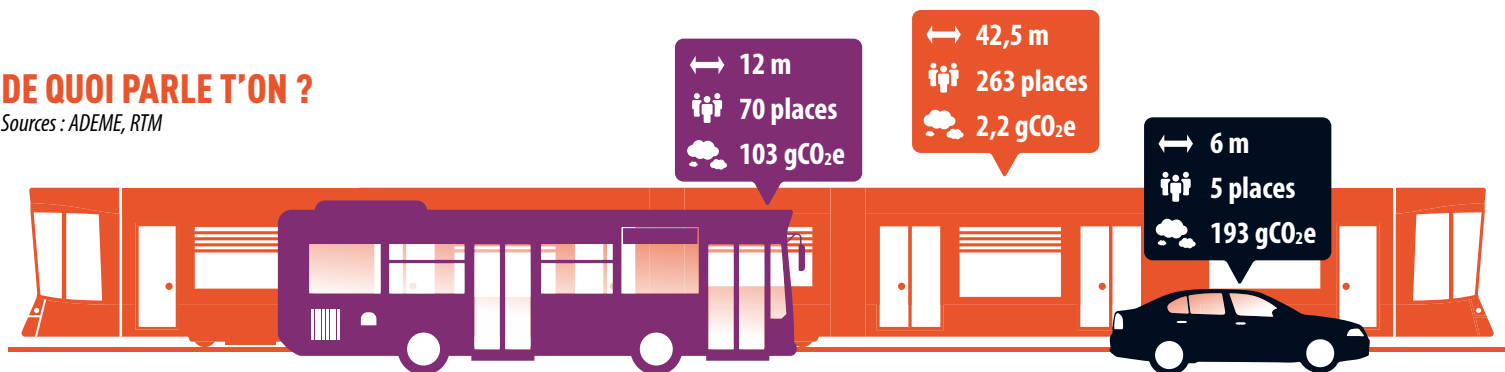
- PLACE DU 4 SEPTEMBRE**
- Intégrer le tramway au coeur de la place du 4 Septembre dans l'axe de l'avenue de Corse
 - Densifier la végétalisation pour créer des îlots de fraîcheur
 - Apaiser la circulation routière et aménager des cheminements pour piétons et cycles, pour plus de confort et de sécurité



LE TRAMWAY : UNE ALTERNATIVE À LA VOITURE POUR UN RÉSEAU DE TRANSPORT PLUS ATTRACTIF

DE QUOI PARLE T'ON ?

Sources : ADEME, RTM



Confortable et accessible aux personnes à mobilité réduite

Grande capacité

Performant, fiable, régulier



Peu polluant

Aménagements paysagers qualitatifs

Design spécifique

FRÉQUENTATIONS DÉDIÉES PAR MODE DE TRANSPORT EN COMMUN*

BHNS
Bus à Haut Niveau de Service



TRAMWAY



MÉTRO



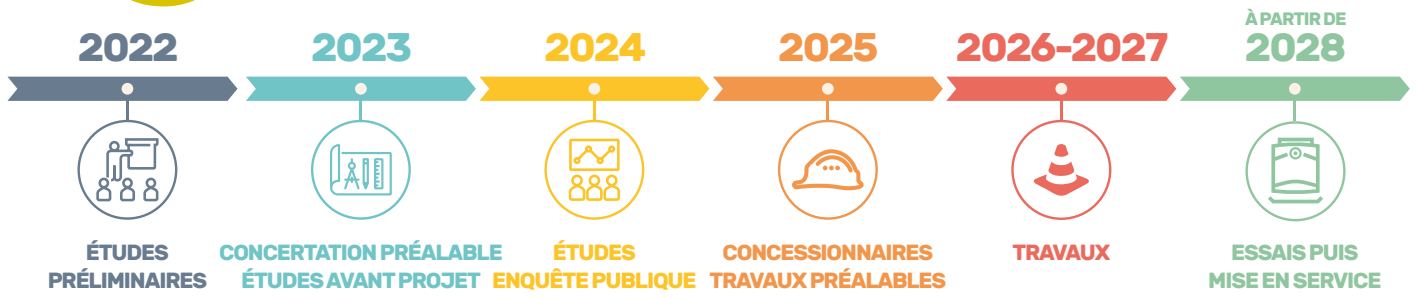
0 2000 4000 6000 8000

Tramway du 4 septembre

* En nombre de voyageurs par heure de pointe et par sens



CALENDRIER DE RÉALISATION



+2,1km
DE NOUVEAU
TRACÉ



10 min
TEMPS DE TRAJET
4 SEPTEMBRE
NOAILLES



5 à 6 min 30
FRÉQUENCE EN
HEURES DE POINTE



22 700
MONTÉES PAR
JOURS EN 2030



+4
NOUVELLES
STATIONS



41 900
HABITANTS
À 500 MÈTRES
DU TRACÉ



75 M€
EN
INVESTISSEMENT



27 100
EMPLOIS
À 500 MÈTRES
DU TRACÉ

* LES CHIFFRES CLÉS



LES ACTEURS

- / La Métropole Aix-Marseille-Provence autorité organisatrice de la mobilité et maître d'ouvrage du projet d'extension
- / La Régie des Transports Métropolitains exploitant du réseau de transport en commun

© ADOBESTOCK



LA MÉTROPOLE AGIT

EXTENSION DU TRAMWAY T2 RUE DE ROME - PLACE DU 4 SEPTEMBRE

EXTENSIONS DU RÉSEAU DE TRAMWAY



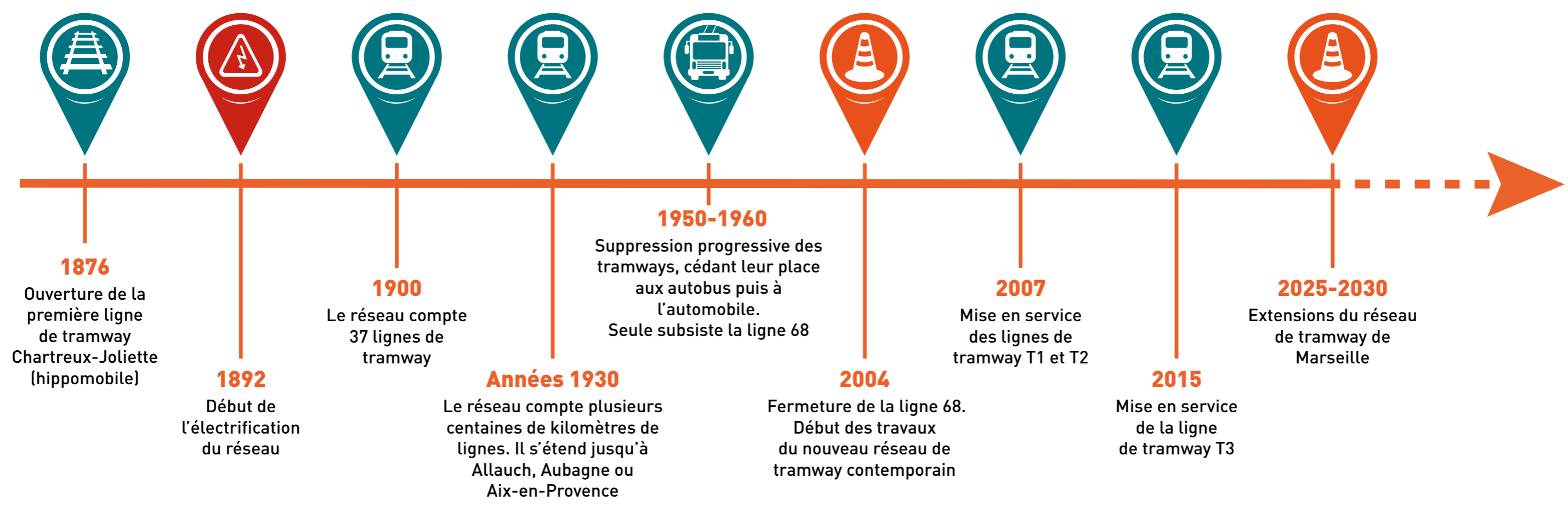
OBJECTIFS AMBITIEUX DE L'ÉVOLUTION DES MOBILITÉS

PART MODALES	2017	2030 AVEC LE PLAN DE MOBILITÉ
VOITURE MOTO	57%	44%
MARCHE	31%	33%
TRANSPORTS COLLECTIFS	11%	16%
VÉLO	1%	7%

LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ÉTEND SON RÉSEAU DE TRAMWAY

- au Nord vers La Castellane, la Belle-de-Mai puis St-Jérôme
- à l'Ouest vers la place du 4 Septembre
- au Sud vers la Rouvière
- à l'Est vers la Barasse

ÉVOLUTION DE VOTRE RÉSEAU DE TRAMWAY





LA MÉTROPOLE AGIT

Photomontage place de la Préfecture © Antoine Derrien, pour IL EX paysage+urbanisme

EXTENSION DU TRAMWAY T2 RUE DE ROME - PLACE DU 4 SEPTEMBRE

**LE MOYEN DE TRANSPORT LE PLUS EFFICACE
POUR AMÉLIORER VOTRE MOBILITÉ
DANS LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ
(ZFE-M) DE MARSEILLE**



AMÉLIORER
LE RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

VALORISER
L'ESPACE PUBLIC

ENCOURAGER
LE DÉVELOPPEMENT DES MODES ACTIFS

METTRE EN VALEUR
LE PATRIMOINE URBAIN, PAYSAGER

REDUIRE
L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

RENFORCER
L'INTERMODALITÉ

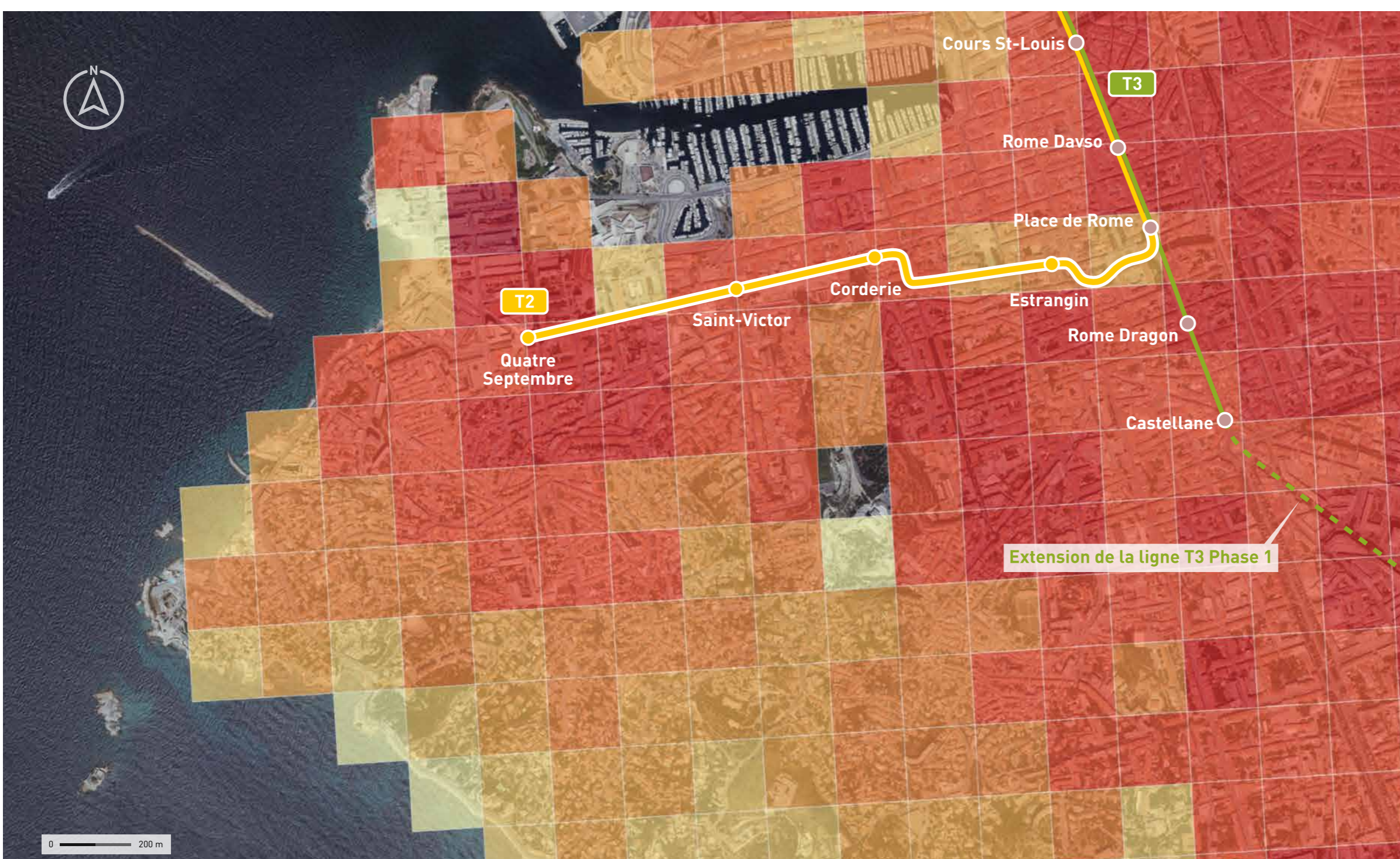
+2,1 km
DE NOUVEAU
TRACÉ

22 700
MONTÉES PAR
JOUR EN 2030

10 min
TEMPS DE TRAJET
4 SEPTEMBRE
NOAILLES

- PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL
- HALTE FERROVIAIRE
- PARC RELAIS
- MÉTRO M1/M2
- BHNS
- TRAMWAY T1
- TRAMWAY T2
- TRAMWAY T3
- EXTENSION DU TRAMWAY T2 VERS QUATRE SEPTEMBRE
- EXTENSIONS NORD-SUD PHASE 1 DU TRAMWAY T3

**VOTRE QUARTIER PARMIS LES PLUS PEUPLÉS
DE MARSEILLE, DÉSENCLAVÉ ET MIEUX DESSERVI**



41 900
HABITANTS
À 500 MÈTRES
DU TRACÉ

27 100
EMPLOIS
À 500 MÈTRES
DU TRACÉ

DENSITÉ DE POPULATION

- Réseau de tramway**
- Réseau de tramway
 - Extension vers la place du Quatre Septembre
- Densité de population :**
Nombre d'individus par km²
- 1 - 300
 - 300 - 1 300
 - 1 300 - 3 200
 - 3 200 - 6 300
 - 6 300 - 12 000
 - 12 000 - 23 600
 - 23 600 - 47 997

Source : Géoportail / Insee FI LoSoFi 2017



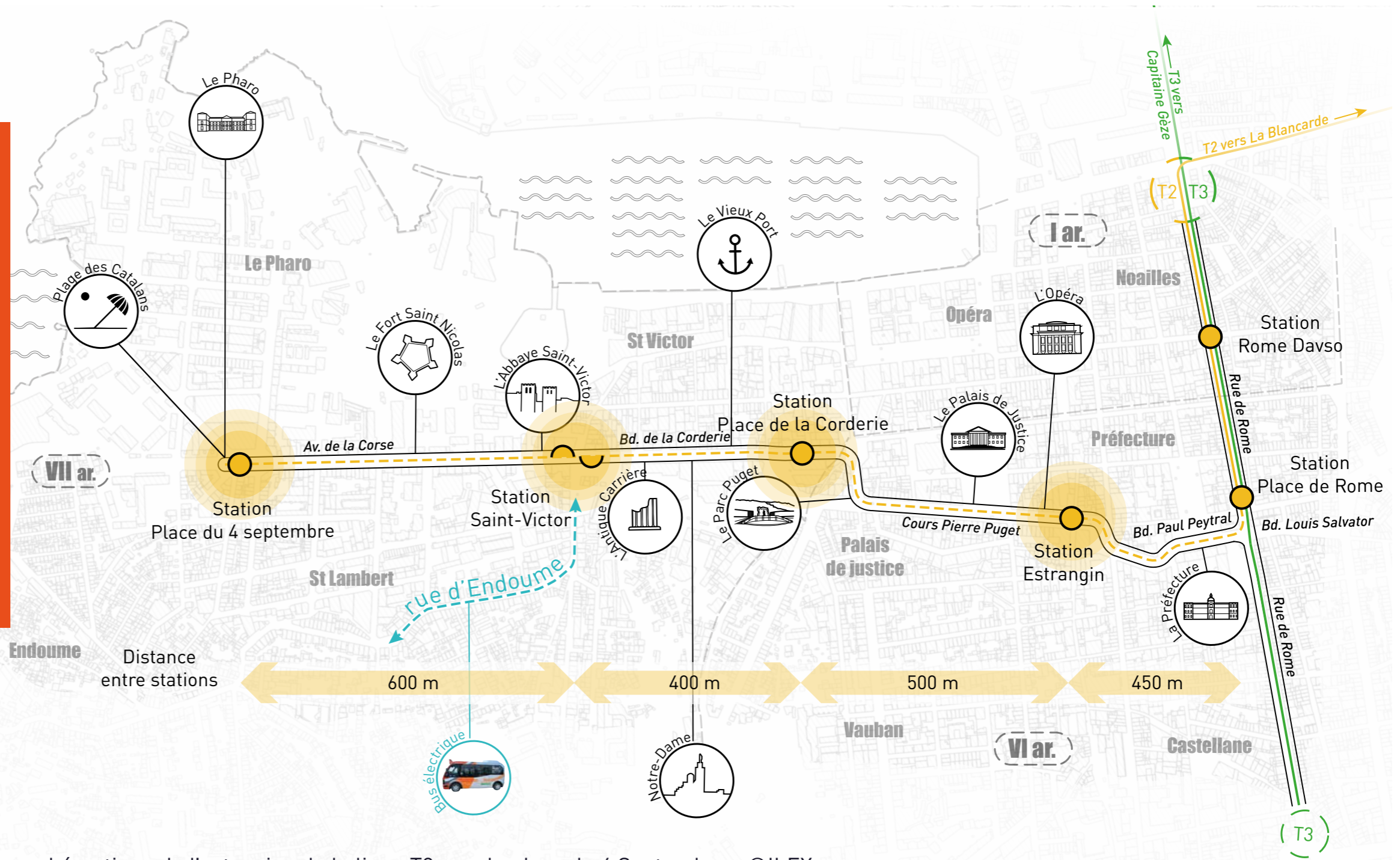
LA MÉTROPOLE AGIT

Photomontage place Monthyon © Antoine Derrien, pour ILEX paysage+urbanisme

EXTENSION DU TRAMWAY T2 RUE DE ROME - PLACE DU 4 SEPTEMBRE

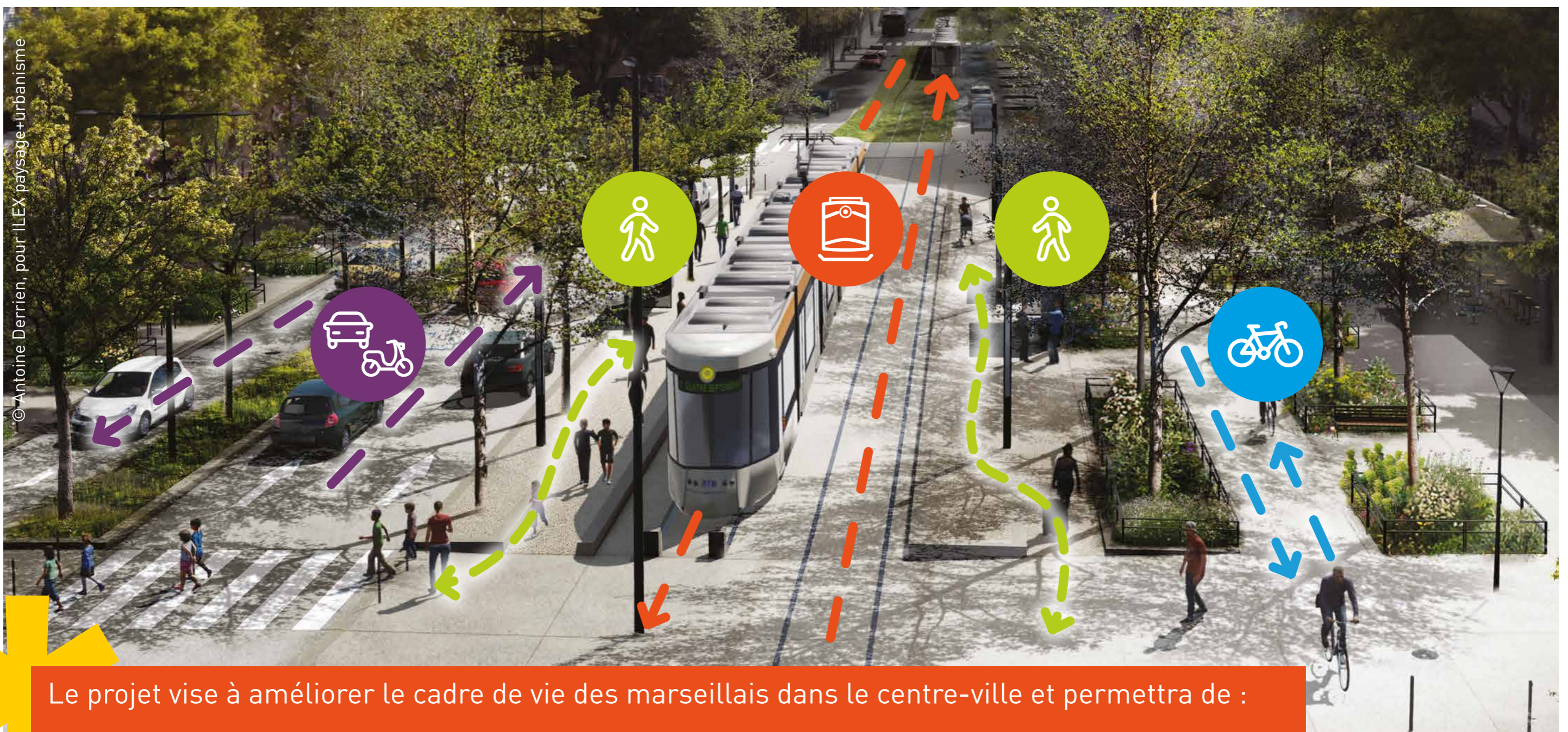
LA DESSERTE D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET DE SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

- / La Préfecture
- / Le Palais de Justice
- / Le siège d'Aix-Marseille Université
- / Nombreux établissements scolaires (lycées, collèges et écoles)
- / Pôles sportifs
- / Plage des Catalans



Plan schématique de l'extension de la ligne T2 vers la place du 4 Septembre - ©ILEX

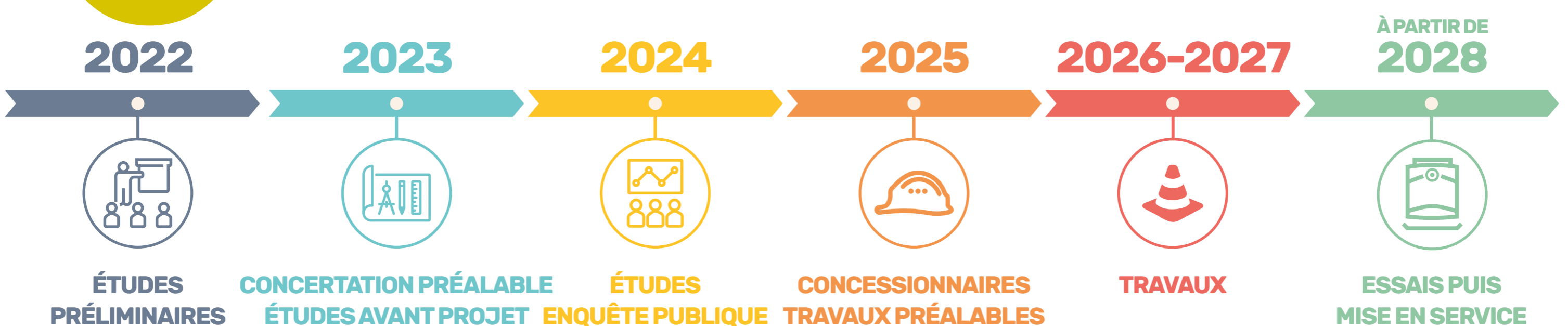
LA RÉORGANISATION DES MOBILITÉS OFFRIRA UN ESPACE PUBLIC APAISÉ



Le projet vise à améliorer le cadre de vie des marseillais dans le centre-ville et permettra de :

- / réorganiser la circulation sur les boulevards
- / créer des lignes de transports en commun en site propre
- / étendre les aires piétonnes et les axes de circulation réservés aux modes actifs

CALENDRIER DE RÉALISATION





LA MÉTROPOLE AGIT

Le haut du cours Pierre Puget : une placette est restituée devant l'entrée du parc

Photomontage parc Pierre Puget © Antoine Derrien, pour ILEX paysage+urbanisme

EXTENSION DU TRAMWAY T2 RUE DE ROME - PLACE DU 4 SEPTEMBRE

VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL À TRAVERS LES PLACES DU CENTRE-VILLE

/ Les axes Peytral, Puget, Corse et Corderie sont des **espaces remarquables** du centre-ville nécessitant un traitement spécifique qui comprend:

- la protection, la densification et la valorisation des arbres
- la valorisation des éléments architecturaux urbains historiques
- le respect de l'architecture, de l'agencement urbain et des perspectives



PLACE DE LA PRÉFECTURE

- / Étendre la zone de la place Félix Barret jusqu'à la façade de la Préfecture
- / Privilégier les déplacements à vélo dans les aménagements
- / Harmoniser les espaces publics



Photomontage © Antoine Derrien, pour ILEX paysage+urbanisme



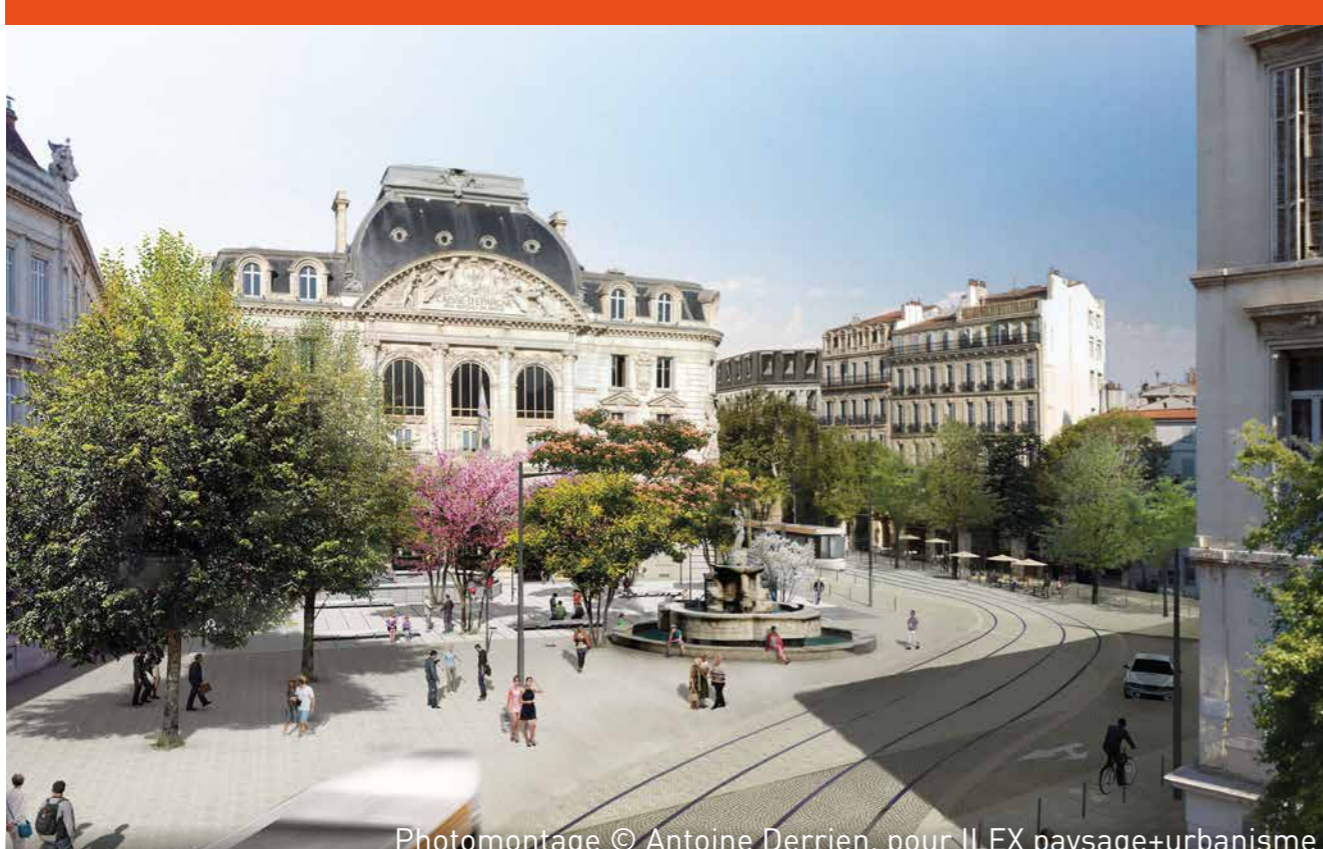
Photomontage © Antoine Derrien, pour ILEX paysage+urbanisme

PLACE DE LA CORDERIE HENRY BERGASSE

- / Créer un lieu apaisé au coeur du quartier en restreignant la place de la voiture
- / Récupérer la vue sur le Vieux Port et l'artère de la Corderie
- / Aménager de larges espaces piétons et végétalisés

DE LA PLACE ESTRANGIN-PASTRÉ À L'ENTRÉE DU PARC PUGET

- / Créer un espace unique pour piétons et usagers des transports en commun, permettant de redécouvrir le patrimoine architectural autour de la fontaine Estrangin
- / Un tramway qui circule le long du cours Pierre Puget végétalisé
- / Homogénéiser les espaces publics de façade à façade



Photomontage © Antoine Derrien, pour ILEX paysage+urbanisme



Photomontage © Antoine Derrien, pour ILEX paysage+urbanisme

PLACE DU 4 SEPTEMBRE

- / Intégrer le tramway au coeur de la place du 4 Septembre dans l'axe de l'avenue de Corse
- / Densifier la végétalisation pour créer des îlots de fraîcheur
- / Apaiser la circulation routière et aménager des cheminements pour piétons et cycles, pour plus de confort et de sécurité

LA MÉTROPOLE AGIT

EXTENSION DU TRAMWAY T2 RUE DE ROME - PLACE DU 4 SEPTEMBRE CONCERTATION PRÉALABLE

DU 22 MARS AU 30 AVRIL 2023

INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS

DONNEZ VOTRE AVIS !



📍 **Concertation en ligne :**
www.registre-numerique.fr/tramway-T2-4septembre

📍 **Registres papier dans 3 lieux dédiés à la concertation**

RÉUNION PUBLIQUE

Mercredi 22 mars 2023 à 18 h

à la **Métropole Aix-Marseille-Provence**
Hémicycle du Pharo
58, boulevard Charles Livon (13007)

LIEUX D'EXPOSITION

Métropole Aix-Marseille-Provence
du lun. au ven. 9h00-12h00/ 13h30-16h30
Le Pharo
58, boulevard Charles Livon (13007)

Mairie des 1^{er}/7^e arrondissements
du lun. au ven. 8h30-12h10/ 13h10-16h30
61, la Canebière (13001)

Mairie des 6^e/8^e arrondissements
du lun. au ven. 8h00-12h00/ 14h00-17h30
125, rue du Commandant Rolland (13008)



À QUOI SERT LA CONCERTATION ?

Conformément aux articles L 103-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation préalable est un temps d'information et d'échanges avec le public sur l'opportunité et les caractéristiques principales d'un projet. Dans le cadre de l'extension ouest de la ligne de tramway T2, la **Métropole Aix-Marseille-Provence** souhaite initier cette phase de dialogue avec :

- / les habitants,
- / les usagers des transports en commun,
- / les acteurs associatifs et économiques concernés, afin de garantir la qualité de leur information et de leur participation

Vos contributions sont essentielles car elles nourrissent les études de conception

LES OBJECTIFS

La concertation publique permet à la **Métropole Aix-Marseille-Provence** :

- / de présenter l'opportunité et les caractéristiques principales du projet au public,
- / de recueillir l'avis de tous sur les grands principes de l'opération et le choix du tracé,
- / de répondre aux questions sur le projet,
- / d'enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes du public

“

À l'issue de cette phase de concertation, les études détaillées seront menées, le projet vous sera à nouveau présenté dans le cadre de l'enquête publique préalablement aux travaux d'infrastructures

”

Votre avis, dès maintenant, a toute son importance

ANNEXES

Annexe 1 – Délibérations du conseil de Métropole

Annexe 1.1 Délibération n° TRA-018-510818CM

Annexe 1.2 Délibération n° TRA-017-510718CM

Annexe 2 – Avis de concertation préalable

Annexe 2.1 Avis de concertation

Annexe 2.2 Parution avis de concertation dans la presse locale

Annexe 2.3 Certificats d'affichage

Annexe 3 – Bilan des actions de communication

Annexe 4 – Revue de Presse

Annexe 5 – Documents à la disposition du public

Annexe 5.1 Dépliant deux volets

Annexe 5.2 Brochure projet

Annexe 5.3 Panneaux de présentation du projet

Annexe 6 – Compte rendu de la réunion publique

Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre

Compte-rendu
Réunion publique de lancement
de la Concertation Préalable
Hémicycle du Pharo



Sommaire

Déroulement de la réunion.....	4
Ouverture	6
Introduction par Madame Catherine PILA, conseillère métropolitaine et Présidente de la RTM	6
Intervention de Madame Audrey GATIAN, adjointe au maire de Marseille	6
Intervention de Madame Sabine BERNASCONI, vice-présidente du conseil départemental	6
Intervention de Monsieur Yvan CORDIER, secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône	7
Intervention de Monsieur Christophe SOULLIER, directeur du pôle infrastructures de la Métropole Aix Marseille Provence.....	7
Présentation du projet	7
Présentation de l'opération dans son ensemble et principaux objectifs	7
Présentation du projet secteur par secteur.....	8
Présentation de points spécifiques du projet.....	9
Planning de l'opération.....	10
Objectifs et déroulé de la concertation préalable.....	10
Echanges avec la salle.....	10
Interventions de la salle	10
Madame Sophie CAMARD, maire des 1er et 7e arrondissements de Marseille	10
Madame Sandrine TOUYON, Présidente de l'association CAS 7 ^{ème} (club amitié social et culturel) ..	11
Monsieur Jean-Pierre GALEAZZI, Président du CIQ Pharo-Catalans.....	11
Monsieur Cyril PIMENTEL, Collectif Vélo en Ville	11
Monsieur Yves BONNEL, architecte	12
Madame Sandrine TOUYON, Présidente de l'association CAS 7 ^{ème} (club amitié social et culturel) ..	12
Monsieur Valério MOTTA, chef d'entreprise	12
Madame Monique ROLBERT, élue à la Mairie du 1/7 ^{ème} arrondissement, adjointe à la propreté et à la tranquillité publique	13
Intervenante riveraine de l'avenue Pasteur	13
Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN, conseiller métropolitain	13
Intervenant riverain du 7 ^{ème} arrondissement.....	13
Madame Nassera BENMARNIA, adjointe au maire de Marseille en charge des espaces verts	13
Monsieur Julien SORET, adjoint au Maire du 1/7 arrondissement, en charge du quartier Le Pharo ...	13
Intervenant riverain du 7 ^{ème} arrondissement.....	14
Intervenant riverain du 7 ^{ème} arrondissement.....	14
Intervenante riveraine du 7 ^{ème} arrondissement	14
Intervenant riverain du 7 ^{ème} arrondissement.....	14
Intervenante riveraine du 7 ^{ème} arrondissement	14
Monsieur Jean-Claude ROSTAIN, Président de la fédération des CIQ du 7 ^{ème} arrondissement	15

Interventions de la tribune	15
Madame Audrey GATIAN, adjointe au maire de Marseille.....	15
Madame Catherine PILA, Conseillère Métropolitaine et Présidente de la RTM.....	15
Monsieur Yvan CORDIER, secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône	16
Madame Sabine BERNASCONI, vice-présidente du conseil départemental.....	16
Monsieur Frédéric GUELLE, conseiller métropolitain en transports, mobilité durable.....	16
Madame Elisa MAITRE, cheffe de projet de l'opération à la Métropole et Monsieur Romain COIFFET, directeur de projet INGEROP, représentant du groupement de maîtrise d'œuvre de l'opération ...	17
Conclusion	17



Déroulement de la réunion

La réunion de lancement de la concertation préalable s'est déroulée le 22 mars 2023 à l'hémicycle du Pharo, siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La réunion a duré environ 3h, elle s'est déroulée de la façon suivante :

Ouverture (environ 15 min)

- accueil des participants, introduction par Madame Catherine PILA, conseillère métropolitaine et présidente de la RTM ;
- interventions des membres de la tribune :
 - o Madame Audrey GATIAN, adjointe au maire de Marseille ;
 - o Madame Sabine BERNASCONI, vice-présidente du Conseil départemental
 - o Monsieur Yvan CORDIER, secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;
 - o Monsieur Christophe SOULLIER, directeur du pôle infrastructures de la Métropole Aix Marseille Provence.

Présentation du projet (environ 30 min)

- o Madame Elisa MAITRE, cheffe de projet de l'opération, Métropole Aix Marseille Provence
- o Monsieur Romain COIFFET, directeur de projet Ingérop, représentant du groupement de maîtrise d'œuvre.

Echanges avec la Salle (environ 2h15)

- interventions de la salle :
 - o Madame Sophie CAMARD, maire des 1er et 7e arrondissements de Marseille
 - o Madame Sandrine TOUYON, Présidente de l'association CAS 7ème (club amitié social et culturel)
 - o Monsieur Jean-Pierre GALEAZZI, Président du CIQ Pharo-Catalans
 - o Monsieur Cyril PIMENTEL, Collectif Vélo en Ville
 - o Monsieur Yves BONNEL, architecte
 - o Madame Sandrine TOUYON, Présidente de l'association CAS 7ème (club amitié social et culturel)
 - o Monsieur Valério MOTTA, chef d'entreprise
 - o Madame Monique ROLBERT, élue à la Mairie du 1/7ème arrondissement, adjointe à la propreté et à la tranquillité publique
 - o Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN, conseiller métropolitain
 - o Madame Nassera BENMARNIA, adjointe au maire de Marseille en charge des espaces verts
 - o Monsieur Julien SORET, adjoint au Maire du 1/7 arrondissement, en charge du quartier Le Pharo
 - o Intervenants riverains du 7ème arrondissement



- Monsieur Jean-Claude ROSTAIN, Président de la fédération des CIQ du 7ème arrondissement
- réponses des membres de la tribune :
 - Madame Audrey GATIAN, adjointe au maire de Marseille
 - Madame Catherine PILA, Conseillère Métropolitaine et Présidente de la RTM
 - Monsieur Yvan CORDIER, secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône
 - Madame Sabine BERNASCONI, vice-présidente du conseil départemental
 - Monsieur Frédéric Guelle, conseiller métropolitain en transports, mobilité durable
 - Madame Elisa MAITRE, cheffe de projet de l'opération à la Métropole et Monsieur Romain COIFFET, directeur de projet INGEROP, représentant du groupement de maîtrise d'œuvre de l'opération

Conclusion

Clôture de la séance par Madame Catherine PILA, conseillère métropolitaine et présidente de la RTM.

Ouverture

Introduction par Madame Catherine PILA, conseillère métropolitaine et Présidente de la RTM

Madame Catherine PILA accueille les participants et les remercie de leur présence.

Madame PILA présente la tribune composée de monsieur Yvan CORDIER, secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, madame Audrey GATIAN, adjointe au maire de Marseille, monsieur Frédéric GUELLE, vice-président délégué à la commission transports mobilité durable, monsieur Claude FAUCHER, DGA Mobilité de la Métropole, monsieur Christophe SOULLIER, directeur du pôle infrastructures.

La concertation préalable de l'opération d'extension du réseau de tramway ligne T2 de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre démarre ce 22 mars 2023.

Madame PILA précise que ce projet de tramway va s'intégrer au réseau existant de la ville. Il offrira des commerces de proximité, des écoles, des collèges et des lycées. Le service sera fréquent, toutes les 5 à 6 minutes en heure de pointe, avec une capacité d'accueil de 22 000 voyageurs par jour. Le coût total du projet est de 75 millions d'euros et il est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Le projet s'inscrit dans un plan global "Marseille en Grand", avec un budget d'un milliard d'euros pour développer des projets structurants de transports. Ce plan a été voté à l'unanimité des participants, y compris le Maire de Marseille, lors du groupement d'intérêt public en Préfecture. Le tramway est également une réponse aux exigences écologiques de notre temps.

Madame PILA remercie les services de la Direction Générale Déléguée de la Mobilité et Monsieur Claude FAUCHER en particulier pour le travail engagé.

Intervention de Madame Audrey GATIAN, adjointe au maire de Marseille

Madame GATIAN commence par remercier Madame PILA et précise que la Ville a des travaux prioritaires et d'autres qui le sont moins. Elle rappelle que les financements prioritaires étaient sur les projets des quartiers nord et que la position de la Ville sur le projet de tramway en question n'a pas varié. Elle estime que ce projet n'est pas prioritaire ni forcément adapté au territoire, car il existe déjà une desserte en bus. Elle précise que cette position n'est pas favorable au projet pour l'heure. Elle conclut en signalant que Madame Camard, maire de secteur, pourra compléter ses propos par la suite.

Madame PILA précise que les choses ont été posées de manière très factuelle. Elle explique que le lancement des études d'un projet de tramway à un endroit ne posera pas de retards de calendrier pour un autre projet. Elle souligne que le plan « Marseille en Grand » est un plan très global qui permet une vision panoramique des déplacements sur le territoire et que le projet de tramway du 4 Septembre s'inscrit parfaitement dans cette dynamique.

Intervention de Madame Sabine BERNASCONI, vice-présidente du conseil départemental

Madame BERNASCONI met ensuite en évidence l'importance de cette réunion, car le projet est soumis à concertation de manière officielle. Les habitants sont inquiets quant à la faisabilité, la compatibilité avec les autres moyens de transport, l'utilité de la ligne dans un quartier déjà desservi par les transports en commun. Les participants à la réunion attendent des réponses à

ces questions. Madame BERNASCONI souligne les bienfaits évidents du tramway, en le présentant comme un moyen de transport efficace, écologique, qui ne sera pas pris dans les embouteillages, qui améliore la desserte et qui sera confortable. Elle précise également que les habitants du 7^e arrondissement seraient heureux de renoncer à leur voiture si les transports en commun étaient plus efficaces. Madame BERNASCONI conclue en rappelant que le tramway est financé et fait partie de 15 projets du plan Marseille en Grand qui ne sont pas priorités et qui peuvent être mis en place sans se cannibaliser les uns les autres. Il est rappelé aussi le rôle de la concertation pour répondre aux questions des habitants.

Intervention de Monsieur Yvan CORDIER, secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

Monsieur CORDIER souligne l'importance de la concertation préalable qui s'ouvre au public jusqu'au 30 avril 2023. Cette réunion est un moment crucial pour écouter les représentants de la population, les élus et les habitants afin de changer certains paramètres du projet. Monsieur CORDIER indique également que les propositions peuvent être prises en compte par le maître d'ouvrage à ce stade. Monsieur CORDIER explique ensuite l'objectif du plan « Marseille en Grand ». Le président de la République a annoncé un milliard d'euros pour aider la Métropole à financer son plan de déplacement urbain, sous certaines conditions. Parmi les projets financés, il y a celui du tramway du 4 septembre, qui a été présenté au Groupement d'Intérêt Public (GIP), il y a un an, et qui a fait l'objet d'une attribution de subvention lors du Conseil d'administration du 29 septembre dernier de ce même GIP. Monsieur CORDIER explique également l'importance du GIP, une instance permettant de suivre de manière transparente l'affectation du milliard d'euros en présence des six principaux maires de la Métropole, ainsi que des représentants du monde économique et un représentant des usagers. Il confirme que cette instance doit se réunir à nouveau d'ici la fin du 1^{er} semestre 2023.

En conclusion, Monsieur CORDIER se montre intéressé par les remarques qui vont être produites, soulignant qu'il est important de pouvoir entendre et répondre aux questions des participants.

Intervention de Monsieur Christophe SOULLIER, directeur du pôle infrastructures de la Métropole Aix Marseille Provence

Monsieur SOULLIER rappelle que le projet de tramway est au stade des études préliminaires, qui sont réalisées par une équipe de maîtrise d'œuvre. L'objectif de la présentation est précisé, il s'agit de rendre compte de ces études et de recueillir les observations et remarques des participants pour les prendre en compte dans la suite des études. Monsieur SOULLIER cède la parole à Madame Elisa MAITRE, cheffe de projet de l'opération au sein de la Métropole et à Monsieur Romain COIFFET, représentant de la maîtrise d'œuvre, du bureau d'études Ingérop.

Présentation du projet

Présentation de l'opération dans son ensemble et principaux objectifs

Le projet d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre vise à offrir une alternative à l'utilisation de la voiture au sein la zone à faibles émissions mobilité de Marseille. Les principaux objectifs du projet sont d'améliorer le service de transport en commun, de réaménager l'espace public, de promouvoir les modes de transport actifs, de mettre en valeur le patrimoine urbain et paysager, de réduire l'impact environnemental, de renforcer l'intermodalité et de réduire les coûts d'exploitation.

Le projet s'inscrit dans la continuité des stratégies de déploiement du réseau de transport en commun à Marseille, avec des plans déjà établis depuis 2004. Il fait partie des 15 projets de mobilité retenus dans le cadre du « Plan Marseille en Grand », soutenu par l'État avec un financement de 1 milliard d'euros, ainsi qu'une augmentation annuelle du budget de transport de la Métropole de 300 millions d'euros.

Le tracé du projet de tramway s'étend de rue de Rome à la place du Quatre Septembre, en passant par la Préfecture, le cours Pierre Puget, le boulevard de la Corderie et l'avenue de la Corse. Quatre nouvelles stations seront créées : « Estrangin », « Place de la Corderie », « Saint-Victor » et « Quatre Septembre ». Le projet permettra de desservir de nombreux sites patrimoniaux, équipements publics, établissements scolaires, pôles sportifs et la plage des Catalans.

Le choix du tramway comme mode de transport est justifié par son efficacité, sa régularité, sa vitesse commerciale, son confort, son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et sa capacité à transporter un grand nombre de personnes avec une faible émission de gaz à effet de serre. Il contribue également à la restructuration du réseau de transports à Marseille et à la requalification des axes routiers en faveur des modes de transport en commun et des modes actifs.

Le projet répond aux besoins de capacité de transport, avec une prévision de plus de 22 000 voyageurs par jour sur la section de 2,1 km du projet. Il permettra également la création de continuités piétonnes et cyclables le long du tracé. Le budget d'investissement du projet est de 75 millions d'euros.

Ce projet de tramway vise ainsi à améliorer la mobilité en offrant un transport en commun efficace, confortable et respectueux de l'environnement. Il s'inscrit dans une stratégie globale de développement des transports en commun à Marseille et contribue à la requalification de l'espace public et à la valorisation du patrimoine urbain.

Présentation du projet secteur par secteur

Le tracé du tramway est parcouru secteur par secteur en mettant l'accent sur certains choix d'aménagement importants ainsi que sur les contraintes et difficultés rencontrées lors des études préliminaires.

La présentation a débuté par la place de la Préfecture, où l'objectif est de valoriser le parvis tout en respectant la conception originelle du projet. Les bassins sont maintenus, et une double piste cyclable a été ajoutée. Des études complémentaires seront engagées, relatives au positionnement de la plateforme tramway et au maintien des accès de la Préfecture et du parking public.

Ensuite, le réaménagement de la place Estrangin est présentée, avec la proposition de déplacement de la fontaine située sur la place, tout en conservant sa couronne arborée, conformément à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. La première station de ce secteur, la station Estrangin, revêt une grande importance en termes d'intermodalité avec le métro.

Le cours Pierre Puget est ensuite présenté avec une implantation centrale du tramway entre les alignements d'arbres, dans le but de retrouver l'aspect originel du cours et de créer un espace piéton plus large.

Ensuite, au haut du cours Puget, le tramway tournera vers le boulevard Notre-Dame. Le haut du cours Puget sera également requalifié avec de nouvelles plantations.

La place Bergasse est également réaménagée, avec un nouvel espace public et des plantations. Des légères modifications de circulation ont été effectuées, notamment dans la

rue Suriant, pour permettre l'implantation de la station Corderie tout en préservant les alignements d'arbres.

Ensuite, il est présenté l'axe Corse - Corderie avec une insertion centrale du tramway et au niveau de la station Saint-Victor, une mixité de l'aménagement entre tramway et véhicules, en raison de la nécessité de préserver les alignements d'arbres.

Enfin, au niveau de la place du Quatre Septembre, la circulation est située au nord de la place pour créer un nouvel espace accueillant et dédié aux modes actifs. Des mesures conservatoires sont également envisagées pour un prolongement de la ligne dans le futur.

Présentation de points spécifiques du projet

Certains points spécifiques sont par ailleurs présentés.

- Les cycles :

Dans le secteur Est, des pistes cyclables bidirectionnelles ont été aménagées, à l'exception de deux points délicats : sens ouest-est boulevard Peytral et boulevard Notre-Dame. Ces points restent à l'étude.

Pour le secteur Ouest, deux propositions sont en analyse : un itinéraire cycle via la rue Sainte ou une piste cyclable contre le niveau du trottoir le long de l'axe Corse-Corderie, séparée des flux piétons.

- Le stationnement :

La problématique du stationnement est également abordée. Les places de stationnement en surface seront impactées par le projet de tramway.

Dans le secteur Ouest, une proposition consiste à construire un nouveau parking souterrain (réservé à 80 % aux résidents) au niveau de la rue Dessemond, offrant 236 places.

Dans le secteur Est, des discussions sont en cours pour la restitution de places réservées aux résidents dans les parkings existants.

- La trame circulatoire :

La trame circulatoire actuelle sera maintenue dans une large mesure. Cependant, la capacité de certains axes sera réduite en raison de l'espace occupé par le tramway. Cette trame circulatoire reste à l'étude pour assurer la fluidité du trafic, la priorité du tramway, la sécurité des piétons et des cyclistes. Il est proposé à ce stade du projet de maintenir l'accès à la Rampe Saint-Maurice par l'avenue Pasteur et de supprimer le tourne à gauche passant par l'avenue de la Corse.

Par ailleurs, la restructuration du réseau de bus est en cours de concertation et mis en cohérence avec les extensions du réseau de tramway.

- Le patrimoine arboré :

Le projet accorde également une grande importance à la valorisation du patrimoine arboré, avec une renaturation importante et une mise en valeur paysagère du secteur. Le bilan arboré sera positif, avec 500 arbres prévus au total après la réalisation du projet (300 arbres existants). Des arbres pourraient être impactés en raison de conflits d'usage ou de leur état phytosanitaire, mais la volonté est de renaturer l'espace urbain et de lutter contre les îlots de chaleur.

Planning de l'opération

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en été 2022, les études préliminaires sont en cours et la phase de concertation débute.

Les études avant-projet et projet se dérouleront entre 2023 et 2025.

Une enquête publique sera organisée pour informer le public sur l'opération sur la base des études d'avant-projet et recueillir à nouveau les appréciations du public.

Les premiers travaux de préparation devraient débuter en 2025, suivis des travaux principaux entre 2026 et 2027.

La mise en service du projet est prévue pour 2028.

Objectifs et déroulé de la concertation préalable

La concertation préalable sur le projet se déroulera du 22 mars 2023 au 30 avril 2023 inclus.

La concertation préalable, menée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, vise à :

- Présenter l'opportunité, les enjeux et les caractéristiques principales du projet au public ;
- Recueillir l'avis de tous sur les grands principes de l'opération ;
- Enrichir les futures études de conception en intégrant au mieux les besoins et attentes du public.

La concertation préalable est menée en amont des études détaillées, pour échanger sur le projet.

Pour s'informer sur le projet, différents documents (panneaux d'exposition, dépliants d'information) seront disponibles sur les lieux d'exposition (Mairie du 1/7, Mairie du 6/8 et Pharo) et consultables sur le site internet dédié au projet.

Le public est invité à s'exprimer sur le registre numérique et sur les registres papier mis à disposition au sein des trois lieux d'exposition de la concertation.

Echanges avec la salle

Interventions de la salle

Madame Sophie CAMARD, maire des 1er et 7e arrondissements de Marseille

Madame CAMARD, débute les échanges en proposant de se concentrer sur trois points : la fréquentation, la circulation du secteur et le stationnement.

Madame CAMARD exprime dans un premier point le besoin de justifier l'utilité du tramway et de discuter des attentes en termes de fréquentation et du rapport coût-efficacité. La question de la comparaison entre les chiffres actuels de la ligne T2 et les prévisions de fréquentation pour l'extension est posée.

Le deuxième point concerne le quartier Pharo-Catalans, qui est à la fois résidentiel et un quartier de transit. Madame CAMARD soulève la question du plan de circulation et de l'accès au Vieux-Port, en particulier de la rampe Saint-Maurice. Elle exprime des doutes quant à la capacité du projet de tramway à réduire le flux de transit de voitures qui traverse la zone pour accéder aux tunnels. Madame CAMARD, craint également que cela entraîne une

augmentation du trafic dans les petites rues adjacentes et sur l'avenue Pasteur, ce qui pourrait causer des problèmes de congestion et de frustration pour les résidents. Madame CAMARD demande des garanties quant à la gestion du flux de circulation dans le quartier.

Le dernier point abordé concerne le stationnement. Madame CAMARD souligne être favorable aux mobilités alternatives et douces, mais reconnaît la pression existante sur le stationnement dans le quartier. Elle suggère de repenser les solutions de stationnement en privilégiant des parkings modernes qui pourraient encourager l'utilisation de voitures électriques, le partage de véhicules, etc. Elle estime que les propositions actuelles en matière de stationnement ne sont pas suffisamment novatrices et qu'il faudrait aller plus loin pour résoudre les problèmes de stationnement dans un quartier déjà fortement sollicité.

En conclusion, Madame CAMARD expose clairement ses trois points d'inquiétude. Elle exprime sa volonté de continuer à discuter de ces questions tout au long du processus de concertation.

Madame Sandrine TOUYON, Présidente de l'association CAS 7^{ème} (club amitié social et culturel)

Madame TOUYON exprime ses inquiétudes et souhaite être rassurée sur le projet. En particulier, la rampe Saint-Maurice suscite des inquiétudes en raison de ses fréquentes fermetures pour travaux ou accidents, ce qui pourrait entraîner des difficultés supplémentaires. La réduction de la place accordée à la voiture et la suppression des places de stationnement de surface posent aussi question. L'association CAS 7^{ème} n'est pas opposée au projet, mais souhaite obtenir des réponses à ses questions et dissiper les inquiétudes.

Monsieur Jean-Pierre GALEAZZI, Président du CIQ Pharo-Catalans

Monsieur GALEAZZI, débute son propos par une question concernant le financement de ce projet de tramway, en comparaison avec les financements des autres projets de tramway en cours. Il est mentionné que l'intervention de l'État ne représente qu'un pourcentage limité et cette information pose question sur la priorité accordée à ce projet de tramway. Monsieur GALEAZZI suggère qu'il serait possible d'envisager d'autres projets, et soumettra un avant-projet de Trolleybus à la Métropole et à la Ville de Marseille pour étude.

La deuxième question abordée est celle du tracé du tramway et de son impact sur les quartiers des Catalans, avec en particulier des préoccupations quant à la manière dont le tramway desservirait ces quartiers et comment cela affecterait la circulation automobile.

Monsieur GALEAZZI évoque également les défis liés à la restructuration des lignes de bus, qui entraîneront des changements d'itinéraires et mentionne la nécessité de trouver des solutions pour répondre aux besoins de transport des résidents des collines.

La troisième question porte sur les parkings. Bien que l'ajout de 230 places de stationnement ait été apprécié, Monsieur GALEAZZI estime que des améliorations supplémentaires sont nécessaires.

D'autres questions sont abordées, notamment l'aménagement de la rue Girardin, la rampe Saint-Maurice et ses impacts potentiels sur la circulation, ainsi que les études sur l'impact des vibrations du tramway sur les immeubles situés sur l'avenue de la Corse.

Monsieur Cyril PIMENTEL, Collectif Vélo en Ville

Monsieur PIMENTEL souhaite rappeler que l'association dont les objectifs statutaires incluent la promotion du vélo, de la marche en ville et des alternatives à la voiture particulière est présente pour discuter des voies cyclables proposées dans le projet.

Il a été souligné que la pertinence du projet lui-même ne serait pas abordée lors de cette réunion, mais que l'attention serait principalement portée sur les voies cyclables présentées.

Il a été exprimé des inquiétudes quant au non-respect de la loi et a souligné que l'association avait déjà engagé huit procès contre la Métropole pour non-respect du Code de l'environnement, qui stipule l'obligation de créer des aménagements cyclables lors de la création ou de la rénovation d'une voie. Des préoccupations ont été exprimées quant aux largeurs des voies cyclables, qui semblaient ne pas respecter les recommandations du CEREMA, l'organisme compétent en matière de mobilité. Des observations ont été faites sur la largeur réduite des voies unidirectionnelles et bidirectionnelles, ainsi que sur la réduction du cheminement piéton.

Il a été mentionné que les pistes cyclables semblaient souvent être situées au niveau des trottoirs, et que cela posait un problème pour les piétons et les cyclistes, en particulier lorsque les espaces alloués étaient insuffisants.

Il a été souligné que le projet global ne semblait pas apporter de changements significatifs dans le plan de circulation actuel, ce qui remettrait en question l'efficacité des travaux et des aménagements cyclables proposés. Il a été suggéré que pour réussir la mise en place d'un bon plan de déplacement dans la ville, il était essentiel de réexaminer le plan de circulation dans son ensemble lors de la création d'un nouveau tramway.

La question du trafic de transit a également été abordée, avec la suggestion de fermer l'entrée et la sortie de l'autoroute pour réduire le flux de voitures dans le centre-ville de Marseille.

Monsieur Yves BONNEL, architecte

Monsieur BONNEL souhaite apporter un rappel historique du tramway à Marseille et se dit favorable au développement des transports. Néanmoins, Monsieur BONNEL déclare partager les observations de la maire de secteur du 1/7, en particulier les effets négatifs du projet sur le site pour un bénéfice transport assez faible. Monsieur BONNEL regrette l'absence de prise en compte de l'alternative de trolleybus ou de bus électriques et se positionne défavorablement au projet.

Madame Sandrine TOUYON, Présidente de l'association CAS 7^{ème} (club amitié social et culturel)

Madame TOUYON souhaite à nouveau s'exprimer pour préciser la nécessité de trouver un équilibre entre les aménagements pour les cycles et les besoins des personnes âgées. Elle souligne la nécessité de veiller à ce que les aménagements urbains prennent en compte la diversité des usagers et garantissent l'inclusion de tous, y compris les personnes âgées et les personnes ayant des besoins spécifiques.

Monsieur Valério MOTTA, chef d'entreprise

Monsieur MOTTA demande davantage d'informations détaillées sur les études de trafic, les émissions de carbone et l'impact environnemental, ainsi que sur l'aménagement des pistes cyclables et la circulation routière. Il considère que ces informations aideraient à évaluer le projet de manière plus approfondie et à prendre des décisions éclairées. Monsieur MOTTA exprime par ailleurs plusieurs craintes concernant le parking en question : en particulier l'effet d'affluence de véhicules, le coût et l'emplacement.

Madame Monique ROLBERT, élue à la Mairie du 1/7^{ème} arrondissement, adjointe à la propreté et à la tranquillité publique

Madame ROLBERT soulève plusieurs points de préoccupation, notamment en ce qui concerne les pistes cyclables, les bus, la coexistence tramway-voitures, et les zones de livraison. Elle demande des clarifications et souhaite que ces aspects soient pris en compte dans le projet d'aménagement.

Intervenante riveraine de l'avenue Pasteur

Une précision est apportée à propos du nombre important d'habitants impacté par une potentielle augmentation du trafic sur l'avenue Pasteur. Il est aussi souligné que la piste cyclable ne devrait pas être perçue comme une menace pour les piétons et qu'il ne devrait pas y avoir de rivalité entre les modes de transport.

Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN, conseiller métropolitain

Monsieur RIVOALLAN souligne l'importance de la transition écologique et de la nécessité que tous les acteurs fassent des efforts en ce sens. Il encourage les participants à adopter un regard bienveillant envers ces projets et à ne pas se focaliser uniquement sur leurs propres intérêts. Monsieur RIVOALLAN rappelle les efforts déployés au cours des 40 dernières années pour développer les transports en commun dans la ville et souligne l'opportunité actuelle de réaliser ces projets grâce à des budgets alloués.

Intervenant riverain du 7^{ème} arrondissement

Une demande d'une meilleure co-construction des projets et de prise en compte du point de vue des habitants est proposée. Il est aussi souligné les difficultés de stationnement dans le secteur.

Madame Nassera BENMARNIA, adjointe au maire de Marseille en charge des espaces verts

Madame BENMARNIA exprime sa préoccupation concernant la question des arbres dans la ville de Marseille. Elle souligne le fait qu'une grande quantité d'arbres a été perdue au cours des 50 dernières années, notamment les arbres majestueux et volumineux qui contribuaient à la fraîcheur du centre-ville. De plus, il est souligné que les nombreux travaux prévus au cœur de la ville auront certainement un impact sur les 50% restants. Madame BENMARNIA estime que la perte d'arbres de grande valeur en termes de fraîcheur et de captation de carbone, dans le cadre de ces projets, est encore trop importante.

Madame BENMARNIA souhaite aussi souligner le manque de verdure des projets engagés et son mécontentement quant à la diminution de l'espace piéton au profit des pistes cyclables.

Il est rappelé l'importance des arbres et des îlots de fraîcheur dans le contexte du réchauffement climatique.

Monsieur Julien SORET, adjoint au Maire du 1/7 arrondissement, en charge du quartier Le Pharo

Monsieur SORET estime qu'une étude approfondie sur la circulation aurait dû être réalisée, en prenant en compte les résidents du 7^e arrondissement, leurs lieux de résidence, de travail et leurs modes de déplacement. Il souligne également que de nombreux habitants travaillent en dehors de Marseille, et qu'ils seront grandement handicapés par le tramway dans leurs déplacements quotidiens. Il suggère que le projet devrait être envisagé en premier lieu comme

un projet de quartier, en tenant compte des besoins de la population et en évaluant les différentes échelles de celui-ci.

Monsieur SORET remet également en question le choix du tramway plutôt que d'autres moyens de transport tels que les bus, notamment en raison du coût élevé du projet. Monsieur SORET souligne que les questions qui seront posées demain à la Mairie de secteur concerneront l'impact du tramway sur la circulation et les mesures prises pour réduire la présence des voitures. Il demande aussi si des engagements seront pris pour préserver les arbres le long du cours Pierre Puget. Monsieur SORET mentionne également la complexité des précédents projets de transport en commun à Marseille, tels que le boulevard urbain sud, qui n'est pas encore achevé. Enfin, Monsieur SORET demande une explication claire des objectifs du projet et de la raison pour laquelle le tramway a été choisi comme mode de transport.

Intervenant riverain du 7^{ème} arrondissement

L'habitant du quartier exprime son soutien général au projet de tramway, soulignant le besoin d'un meilleur réseau de transports en commun à Marseille. Il compare la situation de Marseille à d'autres villes comme Nice, Montpellier et Bordeaux, où les transports en commun sont mieux développés et contribuent à attirer de nouvelles populations. L'habitant insiste sur la nécessité d'améliorer les transports en commun dans ces zones qui sont mal desservies.

Intervenant riverain du 7^{ème} arrondissement

L'habitant du quartier exprime son souhait de végétaliser la place de la Préfecture et dès que possible la plateforme de tramway.

Intervenante riveraine du 7^{ème} arrondissement

L'habitante du quartier souligne que de nombreux résidents du secteur travaillent en dehors de Marseille et doivent utiliser le tunnel pour se déplacer. Elle fait également remarquer le manque de fréquence actuel des transports en commun. L'habitante exprime des inquiétudes quant à la faisabilité de la trame circulatoire proposée, comme la suppression du tourne-à-gauche de la rampe Saint-Maurice et l'accès au tunnel par l'avenue Pasteur ou le contournement par la rue Girardin. Elle souligne également le manque de parkings et les longues distances à parcourir à pied entre les arrêts de tramway.

Intervenant riverain du 7^{ème} arrondissement

L'intervenant suggère de fournir des données plus précises pour permettre un débat éclairé concernant le comparatif des différents modes de transport. En ce qui concerne les voitures, il mentionne le développement des véhicules électriques, tant au niveau national qu'à l'échelle de la ville, et souligne la nécessité d'intégrer cette donnée pour évaluer correctement l'électrification. Il précise également que le nombre d'arrêts prévus pour le tramway, ne correspond pas à la réalité actuelle et entraînerait une perte significative d'arrêts. Il exprime également ses inquiétudes sur les propositions de parkings.

Intervenante riveraine du 7^{ème} arrondissement

L'intervenante souhaite indiquer que les personnes favorables au projet de tramway sont souvent moins mobilisées que celles qui s'y opposent. Elle affirme qu'il existe de nombreux habitants, y compris des personnes âgées et des jeunes, qui sont réellement en faveur du projet de tramway présenté. L'argument principal en faveur du projet est l'absence d'un réseau de transport en commun adéquat dans le quartier, malgré une densité de population très importante. Elle reconnaît qu'il faudra certainement faire des concessions, mais se réjouit que des études complètes soient menées. L'intervenante mentionne également que la ville est

habituée à un modèle de circulation automobile depuis longtemps, ce qui rend difficile la marche sur les trottoirs en raison du stationnement sauvage. Elle souligne la nécessité d'avoir un projet répondant aux enjeux de 2030, en accordant une attention particulière aux modes actifs, tels que le vélo et la marche à pied. Elle propose d'étudier la possibilité de remettre en question le maintien des deux voies de circulation sur l'axe Corderie/Corse pour accorder plus d'espace aux modes de transport actifs.

Monsieur Jean-Claude ROSTAIN, Président de la fédération des CIQ du 7^{ème} arrondissement

Monsieur ROSTAIN mentionne que l'avenue de la Corse et le boulevard de la Corderie sont des boulevards de petite ceinture du centre-ville qui absorbent le trafic nord-sud et sud-nord des personnes se déplaçant pour travailler à Vitrolles ou ailleurs. Il propose comme alternative le trolleybus, qui selon lui, coûte moins cher et évite certains inconvénients liés à la circulation automobile dense. Il suggère que peut-être dans 10, 15 ou 20 ans, lorsque la circulation dans le 7e sera apaisée, il serait possible de reconsidérer l'option du tramway. Pour l'instant, il estime que la circulation reste très importante dans le quartier en raison de sa situation géographique et de son rôle de transit.

Interventions de la tribune

Madame Audrey GATIAN, adjointe au maire de Marseille

Madame GATIAN apporte une remarque sur la préservation du patrimoine urbain et paysager. Elle présente une inquiétude sur la préservation de la fontaine Estrangin et de la composition de l'ensemble architectural associé. Madame GATIAN souligne également l'importance de la préservation des arbres, en particulier pour leur rôle dans la lutte des îlots de chaleur.

Madame GATIAN souligne par ailleurs, l'importance de prendre en compte tous les modes de mobilité lorsqu'on aborde la question de la mobilité urbaine, y compris les transports en commun, les modes actifs et la place de la voiture dans la ville. Madame GATIAN souhaite mettre en évidence l'importance d'écouter les résidents et de considérer leur point de vue, en soulignant que leur réalité diffère souvent des images de synthèse et des représentations idéalisées. L'objectif des transports en commun devrait être d'améliorer la qualité de vie des habitants et de ne pas détériorer leur situation. Madame GATIAN encourage ainsi à prendre en compte les préoccupations des habitants et à rechercher des solutions de transport en commun adaptées aux quartiers concernés.

Madame Catherine PILA, Conseillère Métropolitaine et Présidente de la RTM

Madame PILA rappelle que l'objectif de la concertation est de permettre à chacun de s'exprimer en fonction de son vécu personnel. Il est également souligné l'importance de la cohabitation entre tous les acteurs, en prenant en compte les différentes perspectives, y compris celles des personnes à mobilité réduite et des cyclistes. Elle précise que la question du tramway ne doit pas être politisée, car elle a été validée par le maire de Marseille lors du Groupement d'Intérêt Public. Elle mentionne le travail effectué sur les études préliminaires du tramway de la Belle de Mai et souligne que les projets en cours sont rendus possibles grâce aux ressources financières disponibles. Elle encourage à profiter de ces opportunités tout en veillant à ce que les conditions satisfassent le plus grand nombre de personnes possible. En ce qui concerne les questions posées sur la prise en compte du trafic du secteur, Madame PILA indique qu'une réponse sera apportée.

Monsieur Yvan CORDIER, secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

Monsieur CORDIER précise quelques informations sur le financement des projets liés au « Plan Marseille en Grand ». Un milliard d'euros a été alloué à ce stade. Le projet reçoit pour le moment une subvention de l'État de près de 5 millions d'euros, représentant 11% du financement total.

Monsieur CORDIER mentionne également la question de la zone à faibles émissions mobilité et du flux de voitures de transit. Des discussions sont en cours avec la Ville de Marseille et la Métropole pour la mise en œuvre du Fonds vert, créé par le gouvernement pour favoriser la transition écologique. Il s'agit en particulier de définir comment ces financements complémentaires pourront être utilisés dès 2023.

Madame Sabine BERNASCONI, vice-présidente du conseil départemental

Madame BERNASCONI, souligne que certaines conditions accompagnent le projet de tramway pour garantir son efficacité. L'objectif principal est de permettre aux quartiers du 7e arrondissement, en particulier ceux situés sur les collines, de rejoindre rapidement le réseau de tramway. Pour atteindre cet objectif, il a été proposé de mettre en place des navettes de bus électriques rapides circulant fréquemment.

Madame BERNASCONI, rappelle que ces propositions font partie d'une phase de concertation et que des études sont en cours pour répondre aux préoccupations et inquiétudes soulevées.

Parmi les points encore à étudier, la question du transit des voitures représente un défi majeur. Il est essentiel de comprendre l'origine du trafic automobile entrant dans la zone de transit pour trouver des solutions de canalisation avant l'arrivée au parking souterrain proposé au projet. D'autant plus que ce dernier, d'une capacité de 230 à 250 places, est conçu comme un parking destiné aux résidents du quartier.

Madame BERNASCONI souligne ainsi la nécessité de repenser l'ensemble du réseau de transport, du transit des voitures aux services offerts, pour offrir une alternative viable aux déplacements en voiture et respecter les voies cyclables et l'aération du centre-ville. Cette approche complexe nécessitera des compromis, mais l'objectif est de résoudre ces problèmes en prenant en compte les différents facteurs.

Madame BERNASCONI conclue son propos en précisant que la concertation en cours a pour objectif de recueillir officiellement les préoccupations des parties prenantes et de déterminer les points qui nécessitent des avancées supplémentaires.

Monsieur Frédéric GUELLE, conseiller métropolitain en transports, mobilité durable

Monsieur GUELLE souligne qu'il est essentiel d'accorder une place plus importante au vélo dans notre ville afin de réduire la dépendance à la voiture. Il est aussi mis en évidence l'importance de travailler sur la trame circulatoire pour trouver le bon équilibre entre les différents modes de transport.

Madame Elisa MAITRE, cheffe de projet de l'opération à la Métropole et Monsieur Romain COIFFET, directeur de projet INGEROP, représentant du groupement de maîtrise d'œuvre de l'opération

Des réponses complémentaires aux questions posées sont apportées, en particulier sur les thématiques suivantes : le stationnement, la fréquentation du tramway, la fontaine Estrangin, le bilan végétal, les cycles, la trame circulatoire et l'accès au tunnel.

Conclusion

Madame Catherine PILA conclut la réunion de lancement de la concertation publique en invitant à y participer très largement.

Cette réunion de lancement de la concertation a permis de mettre en évidence les principales préoccupations suivantes :

- Des attentes fortes sont exprimées relatives à la circulation dans le secteur et le stationnement proposé.
- Plusieurs demandes portent sur la prise en compte des modes actifs avec des aménagements adaptés de pistes cyclables.
- Il est aussi évoqué le choix du mode tramway, avec des précisions à apporter sur les fréquentations associées et des alternatives (bus, trolleybus) proposées.
- D'autres préoccupations sont également mentionnées, telles que la prise en compte des besoins des personnes âgées, l'impact environnemental, la restructuration du réseau de bus, l'aménagement des zones de livraison, et la préservation des arbres dans la ville.